

REPUBLIQUE DU BENIN

12 DEPARTEMENTS



77 COMMUNES

Fraternité - Justice - Travail



MONOGRAPHIE DU BENIN



Date d'indépendance :1er aout 1960

Capitale économique et plus grande ville:.....Cotonou

Capitale politique :.....Porto Novo

Capitale historique, culturelle et touristique :Abomey

Capitale historique, touristique, culturelle et religieuse :Ouidah

Hymne Nationale :.....Aube Nouvelle

Devise :Fraternité – Justice – Travail

Gentilé :Bénoise / Bénois

Pays limitrophes:Nigeria,.....Togo,.....Burkina Faso,.....Niger

Superficie :114.764Km2

Population :12 864 634 habitants

Densité:112hab/km2

Langue officielle :.....Français

Monnaie :.....Franc CFA

Langues locales: fongbé, gougbe, adja, Ayizo, Gen, mina, pédah, yoruba, nago, Ifè, baatonou, Gourmantché, Anni, Otammari, Ditammari, waaman, foulfoudé, Yom, Dendi, Lokpa

Villes à statut particulier :.....Cotonou..... Porto - Novo.....ParakouAbomey-Calavi

Zones à réputation touristique, historique et culturelle au sud : (Cotonou) - (Ouidah) - (Abomey) - (Poto-Novo) (Ganvié) - (Ketou) - (Bohicon) - (Allada) - (Adjara) - (Grand-Popo)

Zones à réputation touristique historique et culturelle au centre: (Savè) - (Dassa - Zoumè) - (Savalou)

Zones à réputation touristique historique et culturelle au Nord : (Natitingou) - (Porga) - (Kota) - (Tanougou) - (Alfakoara) - (Nikki) - (Bembèrèkè)



Son Excellence
Patrice Athanase Guillaume TALON
Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

PREFACE

Dans son discours d'investiture du 06 avril 2016 pour son premier mandat, le Président Patrice A. G. TALON avait exprimé son ambition et son ardent désir de faire de sa très chère patrie, notre patrie commune, un exemple de développement accéléré, afin de l'inscrire progressivement, mais très rapidement au rang des pays qui s'imposent dans le concert des nations.

Une mission très lourde, qui nécessite d'énormes sacrifices, mais noble.

Il a rêvé pour notre Pays, une société où hommes, femmes et enfants vivront heureux, dans un esprit de patriotisme, une nation véritablement unie et solidaire, où tous, nous-nous soumettrons au sacrifice du prix à payer pour l'amorce de notre développement personnel à travers celui de notre nation.

Bien que pénible, le développement se gagne au prix du sacrifice, pas dans la légèreté et la facilité.

en bilan, le parcours fait depuis Avril 2016 a permis l'atteinte d'une grande partie des engagements pris par le Président de la République.

Sur le chantier de la modernisation et du développement des infrastructures, il y a mis un intérêt tout singulier, en phase avec son ambition de faire rayonner le Bénin, le rendre attrayant et l'imposer aux touristes et investisseurs.

Relativement au processus de la décentralisation entamé depuis 2003, il faut avouer que le Président et son gouvernement peuvent se féliciter de réussir non seulement la mise en application de la réforme de douze départements restée presque obsolète depuis des décennies, mais aussi de réformer le secteur pour une gouvernance locale efficace et efficiente.

Depuis son accession à la magistrature suprême de notre pays, le Chef de l'Etat s'emploie perpétuellement et résolument à donner à toutes les communes, un changement positif, un visage nouveau pour un véritable élan de développement à la base.

L'idéal auquel aspire chaque béninoise et béninois épris de développement, est de voir notre nation désormais sur les rails, en direction vers le développement.

Soulé ALAGBE



Son Excellence

Mariam TALATA CHABI ZIME

Vice Présidente de la République

Les femmes au coeur des décisions au sommet de l'Etat

DES ACTIONS FORTES



**CHAQUE JOUR UN PAS DE PLUS
VERS
LE DEVELOPPEMENT**



REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTRE DE LA DECENTRALISATION
ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE



Raphaël AKOTEGNON

Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale

AVANT PROPOS

L'élaboration du document miroir des communes se justifie par la nécessité de donner une visibilité aux communes du Bénin, mettre en lumière leurs différentes potentialités pour une bonne exploitation et leurs faiblesses et défauts pour envisager des approches de solution.

A travers ce document, c'est le Bénin en miniature qui est mis en valeur. Depuis l'avènement de la décentralisation au Bénin à ce jour, très peu d'initiative allant dans le sens de la conservation de la mémoire collective des principaux acteurs de la décentralisation ont vu le jour.

Or une telle initiative est importante afin d'informer et de constituer une archive pour les générations futures.

Je voudrais que ce document soit un instrument de référence qui inspire les partenaires techniques et financiers, les organisations non gouvernementales et investisseurs privés à identifier les éventuelles besoins dans le sens du développement pour un impact positif sur chacune des communes.

Notre mission et engagement est d'oeuvrer continuellement à l'amélioration de la gouvernance locale et le bien-être des populations à travers les différentes réformes qui accélèrent le développement du Bénin, avec pour ambition de faire des Collectivités Territoriales, des espaces de bonne gouvernance et de développement durable, dans le cadre d'un État unitaire décentralisé qui assure le développement harmonieux du territoire national, sur la base de la solidarité nationale et de l'accès de tous aux services de base.

Raphaël Dossou AKOTEGNON

Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale



REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE PUBLIQUE



Alassane SEIDOU

Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique



REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTRE DE LA DECENTRALISATION
ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE



Emile GNONLONFOUN

Directeur de Cabinet du Ministre (MDGL)



REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTRE DE LA DECENTRALISATION
ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE



Crespin GUIDI

Secrétaire Général du Ministère (MDGL)



REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTRE DE LA DECENTRALISATION
ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE



Soule ALAGBE

Directeur des Collectivites Territoriales (DCT)



PRESENTATION DE LA DCT

La Direction des Collectivités Territoriales DCT a pour mission d'assurer la promotion de la démocratie locale et du développement à la base, conformément aux politiques, stratégies et textes en vigueur.

A ce titre, elle est chargée des missions suivantes :

- Préparer les textes législatifs, réglementaires et autres concernant les collectivités territoriales ;
- Participer, en collaboration avec la Direction Générale de l'Administration d'État, au suivi des consultations électorales communales et locales ;
- Élaborer et diffuser des outils de gestion communale ;
- Élaborer et assurer le suivi du respect de la charte de la gouvernance locale ;
- Promouvoir, coordonner, suivre et évaluer la mise en œuvre des actions de coopération décentralisée, transfrontalière et l'intercommunalité ;
- Coordonner les actions d'appui à la décentralisation et au développement local ;
- Appuyer les communes dans la promotion des économies locales ;
- Accompagner les collectivités locales dans le développement des initiatives entrepreneuriales des jeunes et des femmes ;
- Concevoir des mécanismes d'évaluation participative des politiques et actions publiques locales ;
- Promouvoir l'élaboration et l'exécution des budgets participatifs par les communes.

Soulé ALAGBE

Directeur des Collectivités Territoriales (DCT)

MIROIR DES COMMUNES

Contexte et justification

Depuis la première mandature de la décentralisation au Bénin, le Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale n'a pu entreprendre des initiatives de valorisation et de visibilité des communes, ni celle de conservation dans la mémoire collective, d'images d'élus à la tête des collectivités locales, ni du ministère en charge de la décentralisation, et celle d'aucune autre structure de notre pays, un document susceptible de présenter des informations sur les maires et élus locaux qui ont présidé aux destinées des collectivités territoriales de notre pays.

Cette situation a malheureusement eu pour conséquences l'inexistence de la mémoire collective, des hommes et femmes qui ont eu le mérite de diriger les collectivités territoriales de notre pays.

La conservation des archives reste donc une problématique dans notre pays, d'où l'intérêt pour le Ministère en charge de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale d'archiver et de pérenniser pour les générations futures, la vie des collectivités territoriales et celle du Ministère de tutelle, à travers la Direction des Collectivités Territoriales d'entreprendre et de commanditer l'élaboration et l'édition d'un document intitulé MIROIR DES COMMUNES.

Ce document a pour objectif non seulement de favoriser la promotion et la visibilité des communes par département, mais aussi accroître la visibilité de certaines autorités du Ministère en charge de la Décentralisation.

Par ailleurs, il met en exergue les grands chantiers et grandes réalisations du Gouvernement.

Un site web sera créé à cet effet et sera hébergé dans le site officiel du ministère afin de rendre accessible l'ensemble du document.

Le document sera conservé dans les archives des communes, et du Ministère en charge de la Décentralisation et de la Gouvernance Locales.

Soulé ALAGBE

Directeur des Collectivités Territoriales

EDITORIAL

DÉCENTRALISATION ET GOUVERNANCE LOCALE

-MIROIR DES COMMUNES-

Un ouvrage pensé dans l'optique de faire connaître les communes du Bénin, leurs données géographiques, démographiques, leurs potentialités touristiques, fauniques, culturelles, culturelles, artisanales, économiques, minières, hydrauliques, **halieutiques**...

Il simplifie l'accès à l'information aux Béninois résidents, ceux de la diaspora, et aux investisseurs sur les différentes communes.

L'ouvrage immortalise les différentes mandatures du processus de la décentralisation au Bénin, à travers un genre de répertoire album photos des différents acteurs de la décentralisation.

La quatrième mandature de la décentralisation au Bénin, a connu un taux de participation aux élections communales et municipales de 49,14% (CENA).

Suite aux scrutins, les résultats publiés par la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) attestent la participation effective de deux millions cinq cent cinquante mille trois cent quatre-vingt-cinq (2.550.385) électeurs sur les cinq millions deux cent mille (5.200.000) inscrits sur la Liste Electorale Permanente et Informatisée (LEPI).

Au total, cinq formations politiques étaient en liste pour les communales et municipales du 17 mai 2020.

Le document offre l'opportunité de découvrir les différents maires, leurs adjoints et les titulaires des 1815 sièges répartis sur les 546 arrondissements du Bénin.



Marouf Yemmek DJABOUTOUBOUTOU

Consultant en communication

Administrateur des projets

Expert en développement touristique

DÉCENTRALISATION ET GOUVERNANCE LOCALE



MIROIR DES COMMUNES DU BENIN



PRESENTATION

- Faire découvrir les différentes communes, les statistiques géographiques, démographiques, les potentialités touristiques, fauniques, culturelles, culturelles, artisanales, économiques, minières, hydrauliques, halieutiques...
- Immortaliser les différentes mandatures du processus de la décentralisation au Bénin, à travers un genre de répertoire album photos des différents acteurs de la décentralisation.
- Permettre aux Béninois résidents et de la diaspora, aux touristes et investisseurs de découvrir de façon plus ample le Bénin.
- Constituer une archive bien riche pour les générations futures, honorer les mémoires d'illustres et dignes filles et fils du Bénin qui ont eu le privilège d'occuper des postes de responsabilités et d'apporter un plus au processus de développement à travers leurs compétences mises au service de la nation, pour le compte du département de la décentralisation et de la gouvernance locale.

Valoriser les communes et immortaliser les différentes mandatures du processus de la décentralisation et leurs différents acteurs.



CONCEPTS DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA DECONCENTRATION

LES DOMAINES DE COMPETENCE DES COMMUNES

LES GENERALITES SUR LE BUDGET

1- LA DÉCENTRALISATION EST UN SYSTÈME DE GESTION DES AFFAIRES LOCALES PAR DES ÉLUS LOCAUX.

Elle consacre le partage du pouvoir, des compétences, des responsabilités et des moyens entre l'Etat et les Collectivités Territoriales Décentralisées.

LES CARACTÉRISTIQUES D'UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DÉCENTRALISÉE SONT LES SUIVANTES :

Un territoire propre.

- La personnalité juridique et l'autonomie financière ;
- L'élection des autorités locales (Maire, Adjoint, Chefs d'arrondissements et Conseillers) ;

2. NUANCE ENTRE DÉCONCENTRATION ET DÉCENTRALISATION

Dans le cas de la décentralisation, une plus grande liberté est octroyée aux collectivités locales alors que dans le cadre de la déconcentration, la loi confie certains pouvoirs de décision aux représentants de l'administration centrale. Ainsi, le maire, élu par le conseil communal constitue une autorité décentralisée; alors que les attributions du préfet procède de la déconcentration.

A cet effet, le Préfet exerce, en tant qu'autorité de tutelle, un contrôle sur les actes pris par le Maire et le conseil communal.

Le contrôle de tutelle s'exerce par voie : d'approbation, d'annulation, de substitution.

Le pouvoir de tutelle sur la commune comporte des fonctions :

- d'assistance et de conseil à la commune,
- de contrôle de la légalité des actes pris par le conseil communal et le maire ainsi que du budget de la commune

DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES

La commune, en tant que collectivité territoriale décentralisée dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, se caractérise par sa mission de conception, de programmation et de mise en œuvre des actions de développement économique, social et culturel. En vertu de cette mission générale de développement, on distingue deux sortes de compétences des communes : - les compétences générales de toutes les Communes - les compétences spécifiques aux Communes à statut particulier

1-LES COMPETENCES GENERALES DE TOUTES LES COMMUNES

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi n° 97-029 du 15 Janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, la commune dispose de compétences qui lui sont propres. Elle exerce, en outre, sous le contrôle de l'autorité de tutelle qui est le Préfet du département auquel elle appartient, d'autres attributions qui relèvent des compétences de l'Etat. Elle concourt avec l'Etat et les autres collectivités à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique ainsi qu'à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie. En vertu des articles 84 à 107 de la loi n° 97-029, sept (7) domaines de compétence sont transférés à toutes les communes (qu'elles soient ordinaires ou à statut particulier) à savoir :

- le développement local, l'aménagement, l'habitat et l'urbanisme (élaboration et adoption du plan de développement local, élaboration des documents de planification, délivrance des permis d'habiter et de construire, promotion immobilière, autorisation et contrôle de l'occupation du domaine public communal) ;
- les infrastructures, l'équipement et les transports (travaux d'aménagement, de gestion et de maintenance des infrastructures et équipements communaux, urbanisation, entretien des voies urbaines, des routes, pistes et ouvrages d'art, signalisation routière, éclairage public, infrastructures hydrauliques, installation des lignes de communication locales, cabines publiques, centres d'écoute publique, radiophonique et/ou télévisuelle, transport des biens et des personnes) ;
- l'environnement, l'hygiène et la salubrité (fourniture et distribution d'eau potable, collecte et traitement des déchets, évacuation des eaux usées et des eaux pluviales,

l'assainissement individuel); - l'enseignement maternel et primaire (construction, équipement, entretien et réparation des écoles publiques) ; - l'alphabétisation et l'éducation des adultes (promotion des langues nationales); - la santé, l'action sociale et culturelle (réalisation, équipement, réparations des centres publics de santé et de promotion sociale, des infrastructures publiques culturelles, de jeunesse, de sport et de loisir, au niveau de l'arrondissement, du village et du quartier de ville) ; - les services marchands et les investissements économiques (construction, équipement, réparation, entretien et gestion des marchés et abattoirs, promotion du tourisme, promotion des activités économiques). L'article 108 de la même loi fixe les modalités d'exercice de ces compétences.

2. LES COMPETENCES SPECIFIQUES AUX COMMUNES A STATUT PARTICULIER

Nonobstant les compétences sus-énumérées, prévues par la loi 97-029, les communes à statut particulier exercent les compétences spécifiques ci-après :

- En matière d'enseignement et de formation professionnelle : la commune a la charge de la construction, des réparations et de l'équipement des établissements publics d'enseignement secondaire et des centres publics de formation professionnelle de niveau communal.

Elle assure en outre l'entretien de ces établissements.

- En matière de transport et de circulation : la commune élabore son plan de circulation urbaine, organise les transports urbains collectifs, installe et entretient les feux de signalisation.

- En matière de sécurité : les responsables de la sécurité soumettent au conseil municipal le plan de sécurité publique et de lutte contre la délinquance et la criminalité.

- En matière de communication : la commune a la charge de l'information de la population sur la vie de la cité;

à cet effet, elle dispose des organes d'informations écrites, crée et/ou favorise l'installation de stations de radiodiffusion sonore et de télévision locale. A cet effet, l'Etat leur transfère les ressources nécessaires.

CATEGORISATION DES COMMUNES

LES COMMUNES A STATUT PARTICULIER (03)

Cotonou - Porto-Novo - Parakou - Abomey-Calavi

LES COMMUNES INTERMEDIAIRES

communes abritant un chef-lieu de département et autres communes à retenir selon leur importance au plan historique, démographique et économique

LES COMMUNES DE DROIT COMMUN

les communes autres qu'à statut particulier ou intermédiaire

LE DECOUPAGE TERRITORIAL

12 DEPARTEMENTS

ALIBORI - ATACORA - ATLANTIQUE - BORGOU - COLLINES - COUFFO - DONGA LITTORAL - MONO - OUÉMÉ - PLATEAU ZOU

77 COMMUNES - 546 ARRONDISSEMENTS

LES ATTRIBUTIONS DES PREFECTURES

La Préfecture assure dans le Département la représentation de l'Etat et du Gouvernement Béninois. Elle est dirigée par un Préfet nommé en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale (MDGL).

Le préfet est le dépositaire de l'autorité de l'Etat dans le département. Il est l'unique représentant du gouvernement et de chacun des ministres pris individuellement. Il est créé, autour du préfet, une Conférence Administrative composée de directeurs et chefs des services déconcentrés de l'Etat dans le département. Il est institué au niveau du département un conseil dénommé Conseil Départemental de Concertation et de Coordination composé : du préfet du département ; des maires de communes et leurs adjoints ; d'un représentant de l'Union Départementale des Producteurs d'un représentant de la Chambre Consulaire Départementale ; d'un représentant de la Fédération Départementale des Associations des Parents d'Elèves.

La Préfecture est organisée en services, dont les activités sont coordonnées par un Secrétaire Général du Département nommé par Décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du MDGL et exerçant ses fonctions sous l'autorité du Préfet.

Il s'agit :

1. Le service des affaires générales qui s'occupe des questions relatives :
à l'administration générale ;
au domaine ;
à la gestion et à la formation du personnel.
2. Le service des affaires financières est chargé des questions relatives :
à la prévision des crédits budgétaires tant pour la préfecture que pour les services déconcentrés ;
à la mise en consommation des crédits budgétaires ;
à la tenue des comptes ;
3. Le service de la planification et de l'aménagement du territoire s'occupe des questions relatives
à la statistique et à l'économie ;
à l'élaboration et à l'exécution du plan de développement départemental ;
à la coordination des propositions de plans communaux d'aménagement du territoire du département, ainsi qu'au suivi de leur mise en œuvre
à la coordination du développement local ;
à l'exercice des compétences des communes ;
au contrôle de légalité ;
à l'assistance conseil aux communes ;
au contentieux ;
aux relations avec les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les acteurs de la coopération décentralisée;
4. Le service des transmissions est chargé des questions relatives
aux communications radiophonique, téléphonique, électronique et autres;
l'animation et la coordination du développement régional.

à la maintenance des installations ;

à la formation du personnel de transmission.

5. Le service des chiffres est chargé de la réception, du décodage et de la transmission des messages codés.

6. Le service de la communication, des archives et de la documentation est chargé des relations publiques, de l'information, de la communication, de l'archivage des dossiers et de la documentation.

7. Le secrétariat administratif est chargé de l'enregistrement, de la dactylographie ou de la saisie et de l'expédition du courrier administratif.

Dans le cadre de l'exercice de la tutelle, le Préfet est assisté de collaborateurs appelés Chargés de Mission nommés par Décret pris en Conseil des Ministres.

L'administration préfectorale assume des missions essentielles ci-après :

la coordination des tâches de sécurité : le Préfet, premier responsable du maintien de l'ordre ;

l'application des lois et règlements ;

la coordination des activités des services déconcentrés ;

l'exercice de la tutelle sur les communes ;

la gestion des crédits

délégués (Préfecture et Services déconcentrés) ;

l'animation et la coordination du développement régional.

RÔLE DU MAIRE

■ EN MATIÈRE ADMINISTRATIVE

Est officier d'état civil, et à ce titre, reçoit des déclarations de naissance et de décès et procède ou fait procéder à leur enregistrement ainsi que tous actes ou jugements affectant l'état civil des personnes concernées ;

Célébre les mariages ;

Délivre les extraits des actes d'état civil ;

Représente la commune devant les autorités centrales et départementales et dans le cadre de la coopération décentralisée, sous réserve des attributions propres du secrétaire exécutif ;

■ EN MATIÈRE FINANCIÈRE

Veille à la préparation du budget de la commune par le secrétaire exécutif, sur la base des orientations du conseil de supervision et des documents de planification de la commune.

Veille à la bonne gestion de l'administration de la commune par le secrétaire exécutif ;

■ AUTRES MATIÈRES

Accomplit, sous le contrôle de l'autorité judiciaire, les actes de police judiciaire qui lui sont autorisés

RÔLE DU SECRÉTAIRE EXECUTIF

■ EN MATIÈRE ADMINISTRATIVE

Est le premier responsable de l'administration communale et, au titre de ses attributions propres :

Assure l'organisation des services communaux et l'exécution du service ;

Organise la gestion des services de voirie, d'assainissement et d'hygiène ;

Assure la gestion des ressources humaines de la commune ;

Assure la délivrance des permis et autres autorisations que prévoient les lois et règlements dans les domaines de compétence de la commune ;

■ RAPPORTS INSTITUTIONNELS ENTRE LE MAIRE ET LE SECRÉTAIRE EXECUTIF

Relations hiérarchiques

Dans le cadre de l'exercice des pouvoirs propres du maire, le secrétaire exécutif l'assiste par le biais des services de la mairie. Le maire peut donc l'instruire dans ce cadre.

Le maire peut réquisitionner pour suppléer au dysfonctionnement du service public.

Relations fonctionnelles

Dans le domaine de ses pouvoirs propres, le secrétaire entretient avec le maire, une relation fonctionnelle. Le maire ne peut pas l'instruire dans ces domaines ;

Le secrétaire exécutif est toutefois soumis au comité de supervision dont fait partie le maire.



LE BÉNIN

12 Départements

77 communes

- Les communes à statut particulier
- Les communes intermédiaires
- Les communes de droit commun

MIROIR DES COMMUNES

A la découverte
des
Communes

PRESENTATION DE L'ANCB

L'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) est créée le 7 novembre 2003 à l'issue d'un congrès constitutif à Cotonou, dont le but principal est de constituer un cadre commun de défense des intérêts et de promotion du développement des communes du Bénin. Il est un interlocuteur dans les relations qui lient les communes aux acteurs de la décentralisation au Bénin, dans la promotion du développement local et la démocratie à la base.

MISSION DE L'ASSOCIATION

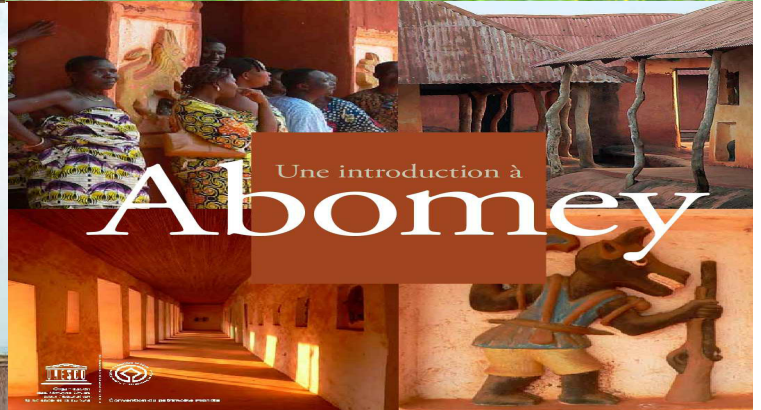
- contribuer au renforcement de la décentralisation;*
- accompagner les communes dans l'animation de la vie locale;*
- favoriser la participation de tous les acteurs locaux au développement des communes ;*
- développer, capitaliser et fructifier les expériences de gestion communale pour renforcer les capacités des communes membres*
- promouvoir l'administration communale ;*
- servir d'interface entre communes et pouvoirs publics, communes et partenaires pour représenter et défendre les intérêts des communes ;*
- promouvoir la solidarité, le partenariat et la coopération entre les communes du Bénin d'une part et entre celles-ci et les communes d'autres pays d'autre part.*





MINISTRE DE LA DECENTRALISATION
ET DE LA GOVERNANCE LOCALE

Bienvenue dans les communes du Bénin

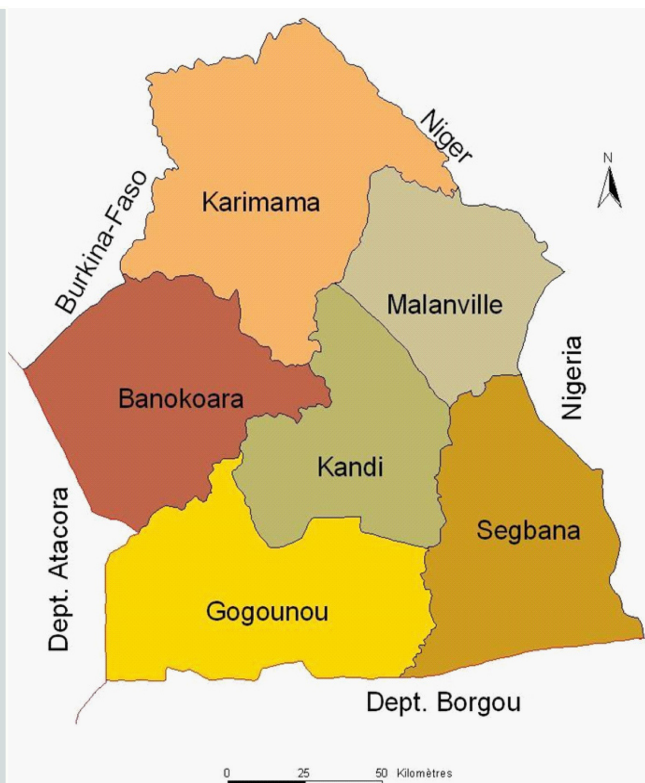




REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE
DEPARTEMENT DE L'ALIBORI



Ahmed Bello KY KAMAH
Préfet



PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT

1. Situation géographique

Situé entre 11°19' de latitude Nord et 2°55' de longitude Est, l'Alibori est un département situé au Nord-Est Bénin. Il est limité au Nord par la République du Niger, au Nord-Ouest par la République du Burkina Faso, à l'Est par la République Fédérale du Nigeria,

et à l'Ouest par l'Atacora et au Sud par le département du Borgou .

D'une superficie de 26 242 km² (23% du territoire national), l'Alibori est subdivisé en six (6) communes que sont Malanville, Karimama, Ségbana, Gogounou, Banikoara et Kandi, avec 41 arrondissements et 229 villages et quartiers de villes.

2. Milieu naturel

De par son étendue, l'Alibori s'étend sur deux zones agro-écologiques :

- la zone de l'Extrême – Nord ; - la zone cotonnière du Nord Bénin.

Le climat dans la zone évolue du type soudanien dans sa partie Sud vers le type soudano sahélien dans sa partie Nord, communes de Karimama et de Malanville. Elle ne connaît qu'une seule saison de pluie qui dure entre 5 à 6 mois avec une pluviosité oscillant entre 700 mm et 1 200 mm.

Cette pluviométrie donne naissance à deux types de végétation :

- Une savane arbustive clairsemée, dominée par des épineux dont l'Acacia seyal et l'Acacia siebenona au Nord ; et une savane arborée herbeuse fortement dégradée au Sud. On y trouve des arbres d'intérêt socio-économique comme le (néré) le (karité) et le (baobab) qui sont des essences protégées.

- Les galeries forestières longent les cours d'eau, les vallons. Ces forêts sont peuplées d'essences telles que le caïllédrat , le faux acajou et le lingué.

- Le relief est dans son ensemble formé de plateaux parfois modelés dans une série sédimentaire du crétacé ou de plateaux couronnés de buttes cuirassées qui descendent vers le fleuve Niger et de collines de grès ferrugineux.

PRESENTATION DU DEPARTEMENT DE L'ALIBORI

Les cours d'eau qu'on y trouve sont principalement les affluents du côté Béninois du fleuve Niger, il s'agit de l'Alibori, du Mékrou et de la Sota.

On y rencontre trois types dominants de sols :

- les sols ferrugineux sur socle cristallin ;
- les sols alluviaux très fertiles de la vallée du Niger ;
- les sols argileux, limoneux noirs de bas-fonds, marécages et forêts-galeries très fertiles et où se font la riziculture, le maraîchage et la culture de l'igname.

Les atouts touristiques sont fournis par le parc W du Niger et doublés de la zone cynégétique de la Djona où l'on peut chasser et photographier une faune variée pendant la saison touristique.

3. Caractéristiques démographiques

La population du département de l'Alibori dénombrée au RGPH4 de mai 2013 est de 867 463 habitants contre 521 093 habitants au RGPH4 de février 2002. Au cours des deux premiers recensements de 1979 et 1992, la population de ce département était respectivement de 213 078 habitants et de 355 950 habitants. Avec des taux d'accroissement de 4,03 entre 1979 et 1992 ; 3,88 entre 1992 et 2002 et 4,61 entre 2002 et 2013, on se rend aisément compte que c'est un département à fort taux de croissance, les taux au niveau national étant respectivement de 3,04 ; 3,25 et 3,52. Au RGPH4, on compte dans l'Alibori 98,9 hommes pour 100 femmes alors qu'on en comptait 99,3 pour 100 femmes au RGPH3. Fort de ses 867 463 habitants, l'Alibori a un poids démographique de 8,7% (contre 7,7% au recensement de 2002). Avec une superficie de 26 242 km², il affiche une densité de 33 habitants au km², ce qui fait de ce département l'un des moins peuplés, la densité au niveau national étant de 87 habitants au km². Le nombre de communes de plus de 100 000 habitants est passé de deux (2) en 2002 à quatre (4) en 2013 ; il s'agit de : Banikoara (246 575), Gogounou (117 523), Kandi (179 290) et Malanville (168 641).

Environ 14% de la population agricole béninoise s'occupent de l'agriculture dans ce département avec 74 693 ménages agricoles sur 108 351 ménages, ce qui lui confère le caractère de grenier du Bénin. Les ethnies couramment rencontrées sont : les Bariba et apparentés 37,1%, les Peulh ou Peul dans une proportion de 26,5% ; les Dendi et apparentés 20,1%. Du point de vue de la pratique religieuse, l'Islam vient en tête avec 81,3% de population, suivi du Catholicisme (8,6%).

4. Infrastructures socio communautaires

Avec ses 6 communes composées par 41 arrondissements, le département de l'Alibori dispose de 3 zones sanitaires, 49 centres de santé, 37 dispensaires et 2 maternités.

L'accès à l'eau potable semble poser encore d'énormes difficultés aux populations. A peine 40% de ménages ont accès à l'eau potable selon le RGPH4.

Sur le plan des infrastructures scolaires, on note un effort important. Presque tous les villages et quartiers de ville disposent d'une école primaire et des collèges à 1er cycle et à 2ème cycle sont présents dans beaucoup d'arrondissements.

5. Activités économiques du département

La distribution en pourcentage de la population active par commune selon les branches d'activités dans le département de l'Alibori. Il ressort des statistiques que les branches d'activités les plus dominantes dans ces différentes communes sont d'abord l'Agriculture, Pêche et Chasses, ensuite le commerce, restauration et hébergement et enfin, les autres services. Dans chacune des communes, la branche d'activité Agriculture, Pêche et Chasses est pratiquée à plus de 75%. La commune de Sègbana est celle dans laquelle elle est plus pratiquée avec une proportion de 92%. Quant à la branche d'activité commerce, restauration et hébergement, les communes de Malanville (10,8%) et de Kandi (8,3%) sont celles dans lesquelles elle est plus dominante.

Dans les communes de Kandi, Banikoara, et de Malanville, la branche « autres services » occupe les 3% environ de la population active de ces communes.

3. Activités agricoles, Ménages agricoles par commune

L'effectif des ménages agricoles par commune et par sexe du chef de ménage dans le département de l'Alibori.

Il ressort des statistiques que ce département compte, 74 693 ménages agricoles dont seulement 4 070 sont dirigés par des femmes. Il en découle que près de 95% des ménages agricoles sont dirigés par des hommes. La commune de Banikoara détient le plus grand effectif de ménages agricoles (18 443), tandis que Karimama se classe en dernière position avec 7 768 ménages agricoles.

o Principaux domaines d'activités agricoles par commune

Il ressort des statistiques que de façon générale, 92,8% des ménages agricoles exercent dans le domaine végétal. La production animale est le deuxième domaine agricole dans le département avec la commune de Sègbana qui enregistre la forte proportion du département (9,4%). Dans le domaine halieutique, seulement 0,3% des ménages agricoles y sont enregistrés

o Les 10 premières cultures

Selon les statistiques, la distribution en pourcentage des ménages agricoles par commune selon les produits les plus cultivés durant la campagne 2012-2013.

- le maïs et le sorgho/mil/fonio sont les deux produits les plus cultivés par les ménages agricoles dans presque toutes les communes du département de l'Alibori.
- Le riz (31,1%) et le sorgho/mil/fonio (22,9%) sont beaucoup plus cultivés par les ménages agricoles de la commune de Malanville.



DIVERSITES TOURISTIQUES ET CULTURELLES DE L'ALIBORI



COMMUNE DE BANIKOARA

E-mail : mairie_banikoara@yahoo.fr



Bio Sarako TAMOU
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Bio Ali SABI GORÉ

DAM : ALOU TOKO N'DOURO

10 ARRONDISSEMENTS

1- CA Banikoara : Suzanne Elise TAMA

2- CA Founougou : Naga yô SABI GONI

3- CA Gomparou : Bassirou IBRAHIMA

4- CA Goumori : Sanni TAMA N'GOYE

5- CA Kokey : Moussa ADAM BAKARI

6- CA Kokiborou : Sabi Fara OROU GUENE

7- CA Ounet : Amadou Tidjani MOHAMED

8- CA Sompérékou : Karim GAROU

9- CA Soroko : Bio Kandé MONKIRIGUI

10- CA Toura : Séro GUERA

Superficie: 438 300 ha = 4 383 km² - Population: 246 575 habitants - Densité: 56 hab. /km² - 112 villages et quartiers de ville.

Limites géographiques: Banikoara est limitée au nord par la commune de Karimama, au sud par les communes de Kèrou et de Gogounou, à l'est par la commune de Kandi et à l'ouest par le Burkina Faso.

Ressources agricoles: Manioc, igname, maïs, arachide, sorgho, riz, anarcade... aussi la transformation du manioc en gari sohoui, tapioca...

Ressource en élevage: Bovins, porcins, volailles, caprins, ovins...

Ressources halieutiques: pêche artisanale et pisciculture.

Ressources naturelles: Forêts, carrière de sable, de graviers, bas-fonds, cours d'eau...

Autres domaines porteurs: commerce, industrie, transport...

Première productrice de coton au Bénin, Banikoara compte 10 arrondissements et 53 villages .

Nonobstant la forte performance de la production cotonnière sur laquelle repose l'essentielle de l'économie de cette commune, il faut noter aussi les productions céréalières, l'élevage...

Pôle d'attraction touristique et culturelle, Banikoara est l'un des fiefs de l'ère culturelle Baatonou, Boo.

VOUS pouvez visiter le palais royal, les cavaliers, les cases rondes...

Site touristique: Chutes de Koudou à l'intérieur du parc W



COMMUNE DE GOGOUNOU

Tél: +229 95 66 88 26 - 96 118 68 06
E-mail : mairiegog@yahoo.fr



M. B. Seydou Bary TIDJANI
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM : Gounou Y. DABA DEOULE

DAM : Thomas BAGUIRI

06 ARRONDISSEMENTS

1- CA Bagou : Bètè N'Goye OROU ZIME

2- CA Gogounou : Lafia GOUNOU

3- CA Gounarou : Adam ASSAN

4- CA Sori : Nourou-Dine M. MOUSSA

5- CA Sougou-Kpanrossi : Djibril YERO SOUMANE

6- CA Wara : Issiako YADISSOUNON

Superficie : 491 000 ha = 4 910 km² - Population : 117 523 habitants. RGPH4 - (2013) Densité : 24 hab. /km² - 66 villages et quartier de ville

Gogounou est située entre 10°33' et 10°57' de latitude Nord et 2°15' et 3°15' de longitude Est. Elle est limitée: au Nord-Est par la commune de Kandi ; au Nord-Ouest par la commune de Banikoara; à l'Est par la commune de Ségbana à l'Ouest par la commune de Kérou; au Sud par la commune de Bembéréké ; au Sud-est par la commune de Kalalé et au Sud-ouest par la commune de Sinendé.

Ressources agricoles : Maïs, igname, coton, sorgho, maraîchère.

Ressources en élevage : Bovins, ovins, caprins, Porcins, Équins, Asines, volailles.

Ressources halieutiques : La pêche est actuellement peu valorisée

Cultures de rente : coton, riz et arachide

Ressources minières : carrières de sable et graviers.

Ressources touristiques : forêts classées de Pigourou, de Dougoulayé, de Ouèssènè, de Diadia et de Lougou.

Autres domaines porteurs : Artisanat (soudeurs, couturiers menuisiers, mécaniciens, tisserands, forgerons, restaurateurs), commerce.

Gogounou commune porte d'entrée dans le département de l'Alibori par le sud et située à 615km de Cotonou est très attachée à sa tradition et son héritage culturel ou il est aussi célébré la fête de la gaani à Sougou-Kpan-Trossi qui abrite également la forêt sacrée de Affuossi.



COMMUNE DE KANDI

Tél: +229 97 50 61 90 / 94 33 24 57

E-mail : mairiekandi@gmail.com



ALAZI OSSENI SAKA Zinatou
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Abdouwahabe SEYDOU

DAM: Yaya BOUKO

10 CHEFS D'ARRONDISSEMENTS

1- CA Angaradébou : Raoufou SALIFOU

2- CA Bensékou : Sams-Dine A. ASSOUMA

3- CA Donwari : Gounou Charles TAMOU BAGRI

4- CA Kandi1 : Sabirou IDRISOU ABOUBACARI

5- CA Kandi2 : Mohamed KOURA SEGO

6- CA Kandi3 : Moustapha IMOROU FOUSSENI

7- CA Kassakou : Bio Guéra SACCA KINA

8- CA Saah : Orou Bahi BIO DOBI

9- CA Sam : Idrissou KORA GOUNOU

10- CA Sonsoro : Hammi SANNI BAROU

Superficie : 342 100 ha = 3 421 km² - Population...179 290 hab. RGPH4 Densité...52 hab. / km² - 82 villages et quartiers de ville

Limites géographiques : Nord : Commune de Malanville, sud : Commune de Gogounou, Est : Commune de Ségbana, Ouest : Commune de Banikoara

Principales ethnies : Baatombu, Peuhls, Dendis, Mokollé, Yom, Lokpa, Otamari, Yoruba, Adja et Fon.

Religions : Musulmane (72, 5%) ; Catholicisme (12,2%) ; Traditionnelle (4,6%) ; Protestantisme (1,3%), Autres (9, 4%)

Ressources agricoles : Coton, karité, anacarde, mil, maïs, sorgho

Ressources en élevage : Gros bétail (Bovins, ovins, caprins,...)

Ressources halieutiques : La pêche est actuellement peu valorisée.

Cultures de rente : Coton et céréales

Ressources minières : indice d'uranium, carrières de graviers et de sables.

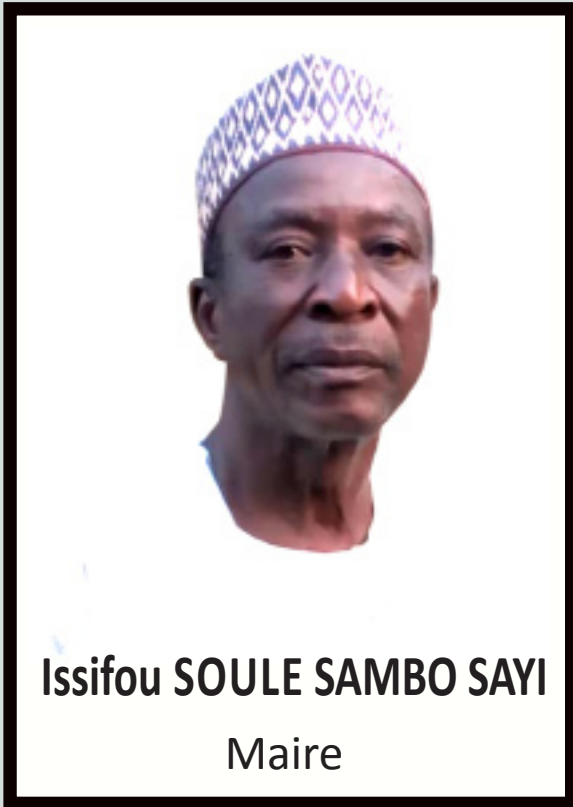
Sites touristiques: Parc national du W - Site des éléphants d'Alfakoara, les cascades de Sosso.



COMMUNE DE KARIMAMA

Tél: +229 95 45 88 47 / 97 16 49 36

E-mail : mairie.karimama@yahoo.fr



Issifou SOULE SAMBO SAYI

Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM : Oumarou MEDAWA

DAM : Amadou BONKANON

05 ARRONDISSEMENTS

1- CA Birni - Lafia : Ousseni DOUASSOU

2- CA Bogo-Bogo : Zibo HIMA

3- CA Kompa : Amadou SIBO

4- CA Karimama : Alassane MOUSSA

5- CA Monsey : Abdoulaye GUIWA IBRAHIM

Superficie : 604.100 ha = 6041 km² - Population : 66 353 habitants (RGPH4-2013) Densité : 6,49 ha./km² - 37 villages et quartiers de ville

Limites géographiques : Nord : Fleuve Niger, Sud : Malanville, Sud-ouest : Banikoara, Ouest : République du Burkina Faso, Est : Fleuve Niger

Principales ethnies : Dendi, peulh, gourmantché, Haoussa, Yorouba, Fon, Bariba.

Religions : Musulmane (91,3%) ; Traditionnelle ; Catholicisme (1,5%) ;

Protestantisme (0,1%), autres (3,5%).

Ressources agricoles : Sorgho, mil, maïs, riz, manioc, gombo, piment oignon, tomate, pomme de terrain, coton, arachide.

Ressources en élevage : Bovins, ovins, caprins, asins, équins, volaille.

Ressources halieutiques : Poissons d'eau douce avec les espèces comme le chrysichthys, le plecterus palmas, le synodontis schall, le distichodus rostratus, le labeo parvu, le clarias, le tilapia Zillü, le lates niloticus...

Cultures de rente : Coton, arachide, niébé.

Ressources minières : Gisement de fer à Loumbou Loumbou, gisements de Nickel, de Zinc, de Plomb, de Cobalt, de sable et de graviers.

Unique commune du Bénin à unique entrée et unique sortie, visitez le majestueux parc w, une réserve de biosphère à forte audience, classé patrimoine mondial de l'Unesco, dressé entre le Bénin, le Niger et le Burkina-Faso.



COMMUNE DE MALANVILLE

Tél: +229 97 09 28 58
E-mail : malanville@yahoo.fr



Guidami GADO
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Djamila SABI

DAM: Nouhoun MOUSSA SAMBO

05 ARRONDISSEMENTS

1- CA Garou : Ganiou SABI GABOU

2- CA Guéné : Youssooupha SALIFOU

3- CA Madécali : Danlansso DOBI MASSOU

4- CA Malanville : Moussa SEIDOU

5- CA Toumboutou : Alassane ISSIAKA

Superficie : 3016Km² - Population : 210.000 habitants (RGPH4-2013) Densité : 67 habitants /km² - 58 villages et quartiers de ville

Limites géographiques : Nord : République du Niger, Sud : commune de Kanti et commune de Ségbana, Ouest : commune de Karimama, Est : République du Nigéria

Principales ethnies : Dendi, Peulh, Mokollé, Djerma, Haoussa, Nagot, Yoruba, Bariba, Mina, Adja, Goun, Fon et Kotokoli.

Religions : Musulmane (91,9%) ; catholicisme (3,1%), traditionnelle (1,4%), Protestantisme (0,6%), Autres (3,1%).

Cultures de rente : Coton, arachide, oignon

Ressources agricoles: Manioc, igname, maïs, arachide, sorgho, riz, anarcade... aussi la transformation du manioc en gari sohoui, tapioca...

Ressource en élevage: Bovins, porcins, volailles, caprins, ovins...

Ressources halieutiques:pêche artisanale et pisciculture.

Ressources minières : Carrières de sable et de graviers, or et fer à Madécali (indices minéralogiques), 01 source d'eau thermale.

Située à 732,4 km de Cotonou et reliée à la République du Niger par le pont sur la sota, Malanville dispose d'un marché international central de vivres et bétail.

Valeurs touristiques : La rizière de Malanville - Le pont sur le Niger.

Malanville dispose d'un marché international où l'on trouve divers produits tels que des tubercules d'igname, du maïs, le riz, des oignons...

Autres domaines porteurs: commerce, industrie,transport...



COMMUNE DE SEGBANA



Tél: +229 95 72 23 00 / 97 55 67 31
E-mail:mairiecommunesegbana@yahoo.fr



Bio Tian OROU ZIME
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM : Garba AMADOU

DAM: Idrissou ISSA

05 ARRONDISSEMENTS

1- CA Libantè : Iliassou SIA KANKPE

2- CA Liboussou : Adam BACHABI

3- CA Lougou : Bio CHABI MISSI

4- CA Ségbana : A. Razack KORA

5- CA Sokotindji : Moudachirou OROU GBEA

Superficie: 470 000 ha = 4700 km² - Population: 89 081 habitants (RGPH4 - 2013) Densité: 20 hab. /km² - 40 villages et quartiers de ville

Limites Géographiques : Nord : Commune de Malanville ; Sud : commune de Kalalé ; Est : République fédérale du Nigéria ; Ouest : Communes de Gogounou et de Kandi ;

Principales ethnies : Boo, Peulh, Dendi, Yoruba, Haoussa, Baatombou, Fon.

Religions : Musulmane (81,8%), traditionnelle (5,7%), Catholicisme (2,2%), Protestantisme (2,2%), autres (8,1%).

Ressources agricoles : maïs, Sorgho, mil, igname, niébé, manioc, arachide.

Ressources en élevage : Bovins, ovins, caprins, porcins, assins, équins, volaille.

Cultures de rente : Coton, arachide

Ressources minières : Carrières de graviers de Liboussou, indices miniers d'uranium, de tourbe et de cuivre, source d'eau thermale (Maïmouna) dans l'arrondissement de Libantè, non exploitée.

Ressources touristiques : Forêts classées, muraille de pierre, hauts fourneaux de kambara, murailles de pierre de Lougou, Mêmouna : source thermale, fête de l'igname dans le mois d'août et fête de Koso'ndo après la tabaski.

Autres domaines porteurs : Artisanat, Commerce.

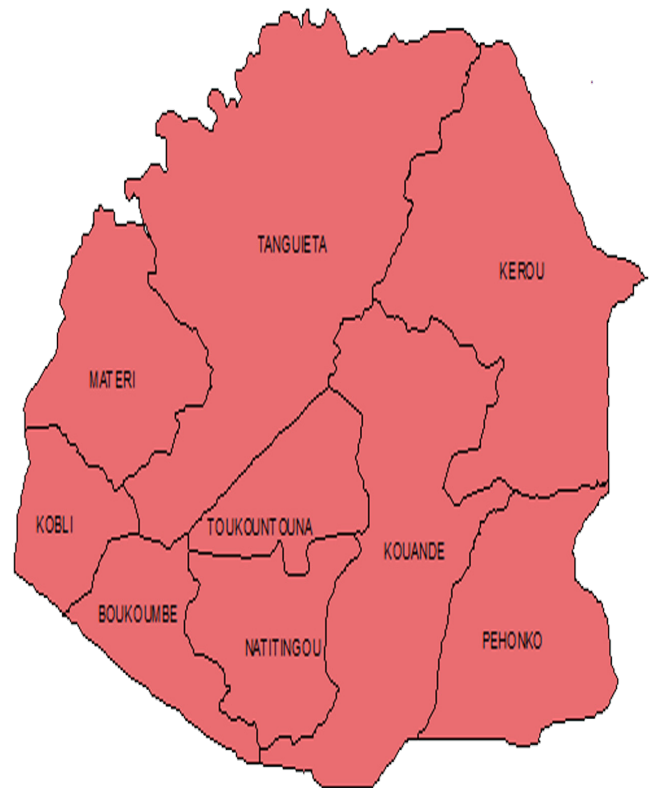
Située à 500 km de Cotonou, la commune de Ségbana a connu une triste célébrité parce qu'elle abritait une prison réservée pour les détenus politiques.



REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE
DEPARTEMENT DE L'ATACORA



L.M. Déré CHABI NAH
Préfet



PRESENTATION DU DEPARTEMENT DE L'ATACORA

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES DU DEPARTEMENT

Situé dans la partie septentrionale à l'extrême Ouest du Bénin, le département de l'Atacora compte neuf communes que sont: Natitingou (Chef-lieu du Département), Kérou, Kouandé, Péhunco, Cobly, Boukoumbé, Matéri, Toucountouna, Tanguiéta et regroupe 384 villages. Il est limité au Nord par la République du Burkina-Faso, au Sud par le département de la Donga, à l'Est par les départements de l'Alibori et du Borgou et enfin à l'Ouest par la République du Togo. Avec une superficie totale de 20 499 km², l'Atacora est le troisième département par son étendue, après l'Alibori (26 242 km²) et le Borgou (25 856 km²).

Outre le Burkina-Faso et le Togo, l'Atacora offre au Bénin l'ouverture sur d'autres pays de la sous-région ouest-africaine tel que le Mali. Ce facteur influence beaucoup les systèmes d'offres et de demandes des produits alimentaires dans le département.

Milieu naturel

La chaîne de l'Atacora avec 700 mètres d'altitude en moyenne, dont le sommet se situe à Boukoumbé (835m), représente le château d'eau d'où coulent les grands fleuves du Bénin et du Togo (Ouémé, Mono, Mékrou, Pendjari et Oti, Kérou ou Kouamongou...). Ce trait physique explique non seulement le caractère très accidenté du relief, mais aussi l'insuffisance des terres cultivables qui de surcroît, dégradées par l'érosion, les rendent infertiles et inaptes aux cultures.

PRESENTATION DU DEPARTEMENT DE L'ATACORA

Le réseau hydrographique est dominé par deux principaux fleuves : la Pendjari (135 km) et le Mékrou (410 km) avec leurs affluents qui baignent la plupart des communes à l'exception de Cobly et Toucountouna. Dans l'ensemble du département, 36 retenues d'eau ont été aménagées pour favoriser la maîtrise de l'eau et le développement des cultures irriguées.

Le climat du département de l'Atacora est en général du type soudanien à deux saisons : la saison pluvieuse de juin à octobre et la saison sèche de novembre à mai. De remarquables décalages saisonniers s'observent selon qu'on évolue de Cobly vers Péhunco ; il s'agit de la précocité des pluies dans la partie Est du département par rapport à l'Ouest. Jusqu'à présent, la régularité de l'harmattan s'observe (novembre à février) en se faisant plus remarquer en décembre. Dans les localités de l'Est (Kérou, Kouandé et Péhunco), on rencontre une savane parsemée de quelques arbres de karité et de néré. Elle devient plus claire lorsqu'on évolue vers l'Ouest excepté la réserve de la Pendjari, les forêts classées de l'Alibori supérieur dans Kérou et celles de Kouandé qui apportent une nuance à ce constat.

On rencontre trois types de sol dans le département de l'Atacora : des sols ferrugineux du type tropical par endroits avec une couche arable assez suffisante pour les cultures annuelles ; des sols de type ferralitique surtout dans les régions montagneuses de Matéri et Tanguiéta ; des sols hydromorphes légers, localisés surtout dans les pénéplaines ou dans les bas-fonds. Cette variation des sols permet de l'Est vers l'Ouest, la culture des tubercules et des plantes à racine (igname, manioc et patate douce), des céréales (mil, maïs, fonio, sorgho) et des légumineuses (haricot et voandzou).

Caractéristiques démographiques

Le troisième Recensement de la Population et de l'Habitat de février 2002, a dénombré dans le département de l'Atacora 549 417 habitants avec une densité de 26,8 habitants au km². Les femmes représentent 50,76% de la population totale du département. On compte 97,0 hommes pour 100 femmes. La population rurale est de 342 413 habitants soit 62,3% contre 207 004 habitants en milieu urbain.

Les ethnies dominantes sont les Batonu (19,1%) suivis des Berba (14,2%) à partir du Centre jusqu'à l'Ouest et les Waama (11,2%). Quant aux Peulhs (9,8 %), ils se rencontrent dans l'ensemble du département, mais de façon moins remarquable dans les communes de Boukoumbé, Cobly et Matéri. Les populations de l'Atacora pratiquent la religion traditionnelle (47,6%), l'islam (7,9%), le catholicisme (5,9%) et pour (17,5%) ne pratiquent aucune religion.

Les infrastructures sociocommunautaires

La couverture sanitaire des villages en termes de présence d'infrastructures sanitaires est mal assurée. En effet, pour 384 villages que compte le département, on a dénombré 21 dispensaires, 27 maternités et 40 complexes de santé de l'Arrondissement.

L'accès à l'eau potable semble poser encore d'énormes difficultés aux populations. A peine un arrondissement sur deux du département dispose d'adduction et forages publics.

Sur le plan des infrastructures scolaires, on note 369 écoles primaires, 10 collèges à 1er cycle et 2 à 2ème cycle.

Activités économiques

Le département de l'Atacora consacre ses efforts surtout dans les activités agricoles (74% des actifs du département y sont employés). Grâce à la ténacité et au courage répétés des populations rurales, le département est considéré comme le grenier du pays en sorgho et riz ; ce qui permet à Kouandé, Natitingou et autres centres, de servir de lieu de rencontres intertribales et d'échange de produits agricoles et artisanaux très variés. Le commerce constitue ainsi 16 % des activités économiques du département.

Les attraits touristiques de l'Atacora sont célèbres dans la sous-région. Le panorama et l'habitat («Tata somba», villages Tanéka, site panoramique de Koussoucingou), le paysage montagneux (grotte sacrée des Tanéka, plaine de Boukoumbé, les cascades de Tanongou et de Kota...) et les zones cynégétiques de Porga et de l'Atacora, le parc national de la Pendjari offrent de pittoresques tableaux aux touristes. L'activité industrielle est inexistante dans le département.



DIVERSITES TOURISTIQUES ET CULTURELLES DE L'ATACORA





COMMUNE DE BOUKOMBE

Tél: +229 91 09 90 90

E-mail : mairieboukombe@yahoo.fr



ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Bernard KOIN'TATCHA

DAM: Emmanuel N'TOUAMÈ

07 ARRONDISSEMENTS

1- CA Boukombé : Koupéta KOUAGOU N'TCHA

2- CA Dipoli : Jean N'tcha DOUTE

3- CA Korontiere : Janvier T. KARIKA

4- CA Koussoucoingou : Natta N'DA

5- CA Manta : Bampina D. Calixte KOUAGOU

6- CA Natta : M'po Koubacoua N'TCHA

7- CA Tabota : Manta G. KOMBETI



Aldo Calixte Denyz N'DAH KOUAGOU
Maire

Superficie : 103 600 ha = 1 036 km² – Population : 82 450 habitants (RGPH4 - 2013) - Densité: 80 hab. /km² - 93 villages et quartiers de ville

Elle est limitée par Tanguiéta au Nord-Est, Cobly au Nord-Ouest, Natitingou au Sud-Est, à l'Est par Toucountouna et à l'Ouest par la République du Togo.

La commune de Boukombé est située dans le département de l'Atacora, au Nord-ouest du Bénin. Porte d'entrée sur le Togo, par Nadoba (04 km) et Lama Kara (84 km) d'une part, et Takpapiéni (4km) d'autre part, Boukombé est située à cinquante-quatre (54) km de Natitingou, chef-lieu du département et à environ six cents (600) km de Cotonou.

Ressources agricoles : Sorgho, mil, fonio, riz, maïs, igname, patate douce, taro, manioc, niébé, voandzou, arachide, sésame, coton, tabac local

Ressources en élevage : Bovins, caprins, porcins, volaille.

Boukombé est une des destinations touristique du Nord Bénin, avec une diversité touristique et culturelle immenses qui ne peut laisser indifférent touristes et visiteurs.

Vous avez la possibilité de visiter les tatas somba, le site panoramique de koussoucoingou, les failles de la chaîne de l'Atacora.



COMMUNE DE COBLY

Tél: + 229 94 83 38 33 / 65 35 70 33
Email : mairiedecobly@yahoo.fr



Seraphin Périmou NAMBIMA
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM : Cédric A. Timbédjè DOUTÉ

DAM : Toussaint M. SINWONKO

04 ARRONDISSEMENTS

1- CA Cobly : Théophile NEKOUA

2- CA Datori : Iloko Pascal KOLANI

3- CA Kountori : N'tcha Martin KOMBETTO

4- CA Tapoga :T. Adolphe SAMBIENI N'OUENI

Superficie: 82 500 ha = 852 km² - Population: 67 603 habitants. (RGPH4-2013) Densité: 82 hab. / km²- 36 villages et quartiers de ville

Limites Géographiques: Nord: Matéri, Sud : commune de Boukoumbé, Est: commune de Tanguiéta

Ouest: République du Togo

Ressources agricoles : Sorgho, petit mil, maïs, riz, arachide, haricot, voandzou, igname, Coton.

Ressources en élevage : Bovins, caprins, porcins et volailles

Ressources halieutiques : La pêche est peu développée

Produits d'exportation : Coton, arachide

Ressources minières : Carrières de sable, moellons et latérite

Sites et attraits touristiques : Tata Somba, etc.

Autres domaines porteurs : Artisanat, commerce.

Vous avez la possibilité de découvrir à Cobly, les forêts sacrées de Yonnakpiti et de Datori, la mare aux poissons à cauris, la montagne Yimpognanmou un lieu souvenir des tirs d'entre populations et le colon.

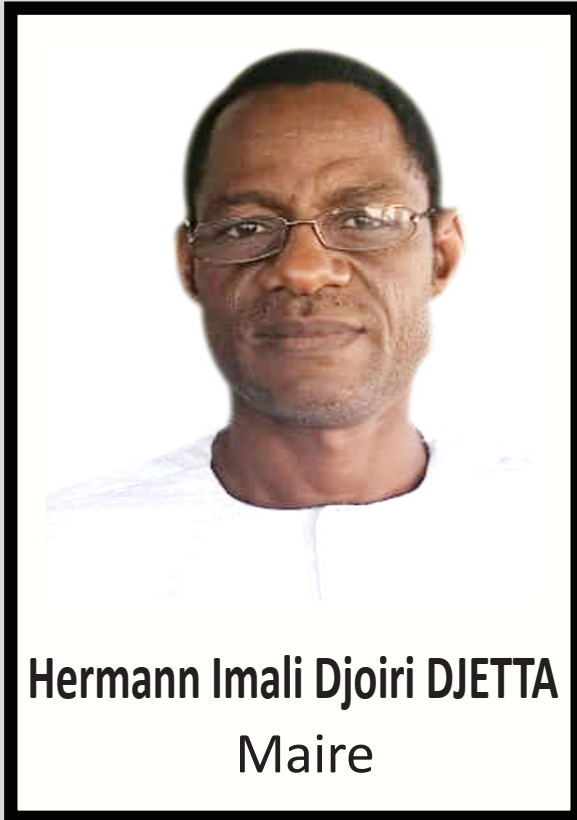
Une ballade touristique vous permettra de visiter les forêts classées de Yonnakpi et de Datori, la montagne yimpognanmou, aussi la marre aux poissons à cauris.



COMMUNE DE KEROU

Tél: : (229) 97 34 35 75 - 95 96 28 18 - 95 77 02 68

E-mail : mairiedekerou@yahoo.fr



Hermann Imali Djoiri DJETTA
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Hubert Bani GOUNOU

DAM: Bio TOGUI YACOUBOU

04 ARRONDISSEMENTS

1- CA Brignamaro : Méré KONIGUI BAIRA

2- CA Firou : Orou Daouda DJABONI

3- CA Kaobagou : Marcelin Y. D. OUINTENI

4- CA Kerou : Mémounatou BONI IMOROU

Superficie: 378 100 ha = 3 781 km² - Population: 100 197 habitants. (RGPH4-2013) Densité: 27 habitants./km² 43 villages et quartiers de ville.

Limites géographiques : Nord : République du Burkina Faso, Sud : Commune de Kouandé et Commune de Péhunco, Est : Commune de Banikoara et Commune de Gogounou, Ouest : Commune de Tanguiéta et commune de Kouandé

Principales ethnies : Bariba, Peulh, Gourmantché

Religions : Traditionnelle (44 ,6%), musulmane (30 ,3%), catholicisme (7 ,3%), Protestantisme (0 ,3%), autres (17 ,5%)

Ressources agricoles : Maïs, mil, sorgho, igname, manioc, niébé, coton, arachide, noix d'anacarde, tabac

Ressources en élevage : Bovins, ovins et volailles Cultures de rente : Coton, arachide, noix d'anacarde, tabac

Ressources naturelles : Forêts classées, carrières de sable,

Ressources touristiques : Parc Pendjari, danses traditionnelles bariba et gourmantché

Autres domaines porteurs : Artisanat, transformation de produits agricoles.

Kèrou jouit d'un climat de type soudano-guinéen avec une saison unique de pluie entre mi-avril et mi-octobre.

L'économie de la commune est alimentée par des activités diverses, notamment l'agriculture, l'élevage, le commerce; les transports...



COMMUNE DE KOUANDE



Tél: + 229 95 20 95 57 / 96 50 57 37

Email: mairie_kouande@yahoo.fr - web: www.mairiekouande.org

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Bienvenu SABI DAN

DAM: Ibrahim BAPARAPÉ TAIROU

06 ARRONDISSEMENTS

1- CA Birni : Ganihou MAMA KORA

2- CA Chabicouma : M. BATAMOSSI HERMAN

3- CA Fo-Tancé : Gahoué GUERRA

4- CA Guilmaro : Victorin DAWLI TORI

5- CA Kouandé : Chabi GARBA

6- CA Oroukayo : Marius SABI KPERA



KOUANDE-SOUNON Sanni Didier
Maire

Superficie : 450 000 ha = 4 500 km² - Population : 111 540 habitants (RGPH4 - 2013) Densité : 25 hab. /km² - 72 villages et quartiers de ville

Limites géographiques : Nord : Commune de Tanguiéta et commune de Kérou,
Sud : commune de Copargo et commune de Djougou, Est : commune de Kérou et commune de Péhunco, Ouest : commune de Toukountouna, commune de Boukoumbé et commune de Natitingou

Principales ethnies : Bariba, Naténi, Kabiè et peulh

Religions : Musulmane (38,5%), traditionnelle (30,2%), catholicisme (14,8%), Protestantisme (1,0%), autres (15,5%)

Relief : Dominé par la chaîne de l'atacora

Hydrographie : Cours d'eau comme Mékrou, Tikoumarou, Daro, Wokagou, Findarou

Climat : Soudano guinéen avec 01 saison de pluie (mi-avril à mi-octobre) et 01 saison sèche (mi-octobre à mi-avril) et l'harmattan (novembre à mi-mars)

Végétation : Savane arborée et arbustive saxicole, forêts classées

Unités administratives : 06 arrondissements et 72 villages et quartiers de ville

Différents arrondissements : Kouandé, Birni, Chabicouma, Fotance, Guilmaro, Oroukayo.

3. Potentialités de la commune

Ressources agricoles : Maïs, coton, manioc, igname, sorgho, arachide

Ressources en élevage : Bovins, caprins, ovins...



COMMUNE DE MATÉRI



Tél: +229 97 53 18 04 / 97 53 22 42

Email : materimairie@yahoo.fr



Wimbo Robert KASSA
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Elie GNAMMI

DAM: Péri DAHORI DERI

06 ARRONDISSEMENTS

1- CA Dassari : Malahoun NAGASSI

2- CA Gouandé : Kambien GNAMMI

3- CA Matéri : Janvier DATCHOSSA

4- CA Nodi : Nestor MOUTOUAMA SANHONGOU

5- CA Tantéga : Tango DOURIKA

6- CA Tchanhoun-Cossi : Labarou KASSA

Superficie : 1 740 km² - Population : 119 958 habitants (RGPH4 - 2013) Densité : 65 habitants /km² - 77 villages et quartiers de ville

Limites géographiques : Nord: République du Burkina-Faso, sud : commune de Cobly, Est : Commune de Tanguiéta, Ouest : République du Togo

Principales ethnies : Bialbe, peulhs, Moba, Kountimba et les Mossi.

Religions : Traditionnelle (60,8%), catholicisme (25,4%), Protestantisme (2,5%), musulmane (7,1%), autres (4,2%)

Ressources agricoles : Maïs, sorgho, mil, riz, niébé, voandzou, arachide, igname, coton, néré, karité

Ressources en élevage : Bovins, caprins, ovins, porcins, volaille, canins, équins et asins.

Ressources halieutiques : La pêche se pratique principalement sur la rivière

Pendjari et ses affluents. Ces cours d'eau sont assez poissonneux et riches en

Hippopotames, crocodiles et autres ressources halieutiques. La pêche est pratiquée surtout par les burkinabé.

Matéri est aussi une destination d'attraction touristique. Elle abrite partiellement le parc national de la pendjari, un des plus célèbres parcs animaliers de l'Afrique de l'ouest et belle réserve touristique du Bénin, étendu sur 275 000 ha une belle réserve à forte audience.



COMMUNE DE NATITINGOU



Tél: +229 64 47 37 28

Email: mairie_natitingou@yahoo.fr



Taté OUINDEYAMA

Maire

ADJOINTS AU MAI

PAM: Clément Oyékou AYEMONA

DAM: Nata Emile OKAMMATI

09 ARRONDISSEMENTS

1- CA Kotopounga : Claude TANTOUKOUTE

2- CA Kouaba : Barthélemy N. N'DAH

3- CA Kouandata : Roméo L. NATA

4- CA Natitingou1 : Achille TEPA

5- CA Natitingou2 : Midou SAMBO SOUMANOU

6- CA Natitingou3 : Abdou Kadri ADAMOU

7- CA Péporyakou : Basile MANE

8- CA Perma : Cyrille KOUAGOU

9- CA Tchoumitchoumi : Dénis ADJATO

Superficie : 304 500 ha = 3 045 km² - Population : 103 843 habitants. (RGPH4-2013) Densité : 34 hab./km² - 76 villages et quartiers de ville répartis dans les neuf arrondissements dont 3 urbains et 6 ruraux.

Limites géographiques: au nord par la commune de Toucountouna à l'est et au sud-est par la commune de Kouandé, au sud-ouest par Copargo, et à l'ouest par la commune de Boukoumbé.

Principales ethnies : Ditamari, Waama et Dendi

Religions : Traditionnelle (59,2%), catholicisme (17,8), Protestantisme (2,3),

Musulmane (14,5%), Autres (6,2%)

Ressources agricoles : Igname, sorgho, maïs, arachide, mil, manioc Ressources en élevage : Bovins, caprins, ovins, porcins, volaille (poulet, pintade, canard), chiens

Ressources halieutiques : La pêche est quasi inexistante

Cultures de rente : Arachide, manioc

Ressources naturelles : L'or de perma, carrières de sable, carrières de gravier, pierres ornementales.

Natitingou habitée par diverses ethnies jouit d'un climat de type soudano-Guinéen caractérisé par deux saisons: une pluvieuse de durée de 6 mois (mai à octobre) et une sèche de (novembre à avril)

Elle tire sa célébrité de ses potentialités et attraits touristiques, assorti d'un relief accidenté couronné, impressionnant et merveilleux, composé surtout de l'impressionnante chaîne montagneuse de l'Atacora, de vallées et de collines.

Vous pouvez visiter la stèle de Kaba, les tatas somba, les chutes de kota les cascades...



COMMUNE DE PEHUNCO



Tél: +229 97 11 32 42
Email: mairiepc@yahoo.fr



Koto OROU MARE
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Séké GOUNOU

DAM: Mora Benoît KODA N'GOBI

03 ARRONDISSEMENTS

1- CA Gnémasson : Saka SEKE

2- CA Péhunco :Issiaka OROUSSOUROU

3- CA Tobré: Alidou ZIME ENDEMI

Superficie : 190 000 ha = 1 900 km² - Population : 78 217 habitants - Densité...41 hab./km² - 35 villages et quartiers de ville

Limites géographiques :Nord : commune de Kérou ; sud : commune de Djougou (Département de la Donga)
Est : commune de Sinendé, (Département du Borgou) ouest : commune de Kouandé

Ressources agricoles : Igname, sorgho, mil, maïs, arachide, niébé, pomme de terre, l'oignon, les carottes, choux, canne à sucre, pastèque, sésame, soja, manioc, tabac, patate douce, piment, tomate, souchet, taro, coton, gombo.

Ressources en élevage : Bovins, caprins, ovins, porcins, volailles chiens, équins (poulets, pintades, canards), etc.

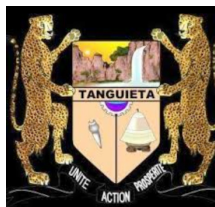
Ressources halieutiques : La pêche est peu développée. Les seuls pêcheurs professionnels rencontrés (maliens) se retrouvent au niveau de la Pendjari .

Cultures d'exportation : coton, soja, pomme de terre

Ressources minières et naturelles : Carrières d'argile pour la poterie, carrières de sable, de graviers, l'or et le diamant.

Ressources touristiques : Parc Pendjari (266.040 ha), paysage montagneux, zone cynégétique du parc Pendjari, chutes et cascades de tanongou, grottes et mares non aménagées, piste de randonnée pédestre, campements de chasse à la Pendjari, à Bori et à Tanongou, plusieurs cérémonies et rites initiatiques, manifestations et fêtes traditionnelles, danses traditionnelles et folkloriques, rites de passage et revitalisation chez les natimba, etc.

Autres domaines porteurs : Artisanat, transport, transformation de produits agricoles, syviculture, chasse.



COMMUNE DE TANGUIETA

Tél : (229) 23 83 02 05
E-mail : mairietanguieta@yahoo.fr



Boukari ZAKARI
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Serge K. B. SIMBA

DAM: Tchanssi Bio SASSA

05 ARRONDISSEMENTS

1- CA Cotiacou : Saguifa WAKOUTE

2- CA N'Daonta :Jean MOUTANGOU

3- CA Taiacou : Hilaire SIANKOU

4- CA Tanguiéta : Daniel K. N'WOUENI

5- CA Tanougou :Francois K. BOTTO

Superficie: 5647.500 ha = 5465 Km² - Population: 74.675 habitants - Densité: 14 habitants / km² - 59 villages et quartiers de ville

Limites géographiques : Nord : République du Burkina-Faso, Sud : Commune de Boukoumbé, Est : Commune de Kérou, commune de Kouandé et commune de Tounkountouna, Ouest : Commune de Matéri et de Cobly

Principales ethnies : Natimba, Yorouban Zerma, Haousatché, Peulhs, Dendis, Batombou, Fon, Waaba, Bèbèlibè, Bètammariè, Kountimba, Mossi, Berba et Gourmatchéba

Religions : Traditionnelle (69,0%), Catholicisme (12 ,0), Protestantisme (0,2%), musulmane (11 ,0%), autres (7 ,8%).

Le réseau hydrographique est composé de la rivière Pendjari et de ses affluents.

Découvrez les chutes de Tanougou et le parc de la pendjari, une des prestigieuses destinations touristiques du Bénin.

Tanguiéta abrite l'un des reliefs les plus spectaculaires et attractifs de la destination Bénin.

Chaque année, à l'instar de la commune de savalou, il est célébré tout les 15 du mois d'aout, par les administés de l'arrondissement de Cotiakou, la traditinnelle fête de l'igname.

la Commune abrite un brassage de groupes socioculturels tels que: les Boulbas, les Natimba, les Gourmantchés, les Tankamba, les Bylbas, les Betammariè, les Mossi, les Peulhs, les Zermas, les Haoussas, les Dendis, les Yoroubas...



COMMUNE DE TOUCOUNTOUNA



Tél : (229) 23 82 14 55/ 97 59 59 82

E-mail : mairietoucountouna@yahoo.fr



Blaise T. BEKAKOUA
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Michel N. PONTY

DAM :Victor K. SAGUI

03 ARRONDISSEMENTS

1- CA Kouarfa : Boni KOUAGRE

2- CA Tampégré : Benoît T. KOUTRE

3- CA Toucountouna : Gaston PEBI

Superficie: 160.000ha - Population: 39.779 habitants RGPH4 - 2013 Densité: 25habitants /km²- 30 villages et quartiers de ville

Limites géographiques : Nord : Commune de Tanguiéta, Sud : Commune de Natitingou, Est: Commune de Kouandé, Ouest : Commune de Boukoubé

Population : Population: 39.779hab RGPH4 - 2013 Densité:25hab/km²

Principales ethnies : Waaba, Natimba, Bètamaribè et Peulh.

Religions : Traditionnelle (86 ,9%), catholicisme (7,0%), Musulmane (2,7%)

Protestantisme (0,6%), autres (2, 8%)

Ressources agricoles : Maïs, mil, sorgho, riz, tubercules, racines, légumineuses, coton, etc.

Ressources en élevage : Bovins, Ovins, caprins, porcins, volailles

Ressources halieutiques : La pêche est peu développée

Cultures de rente : Coton

Ressources naturelles : Carrières de sable, pierres ornementales, etc.

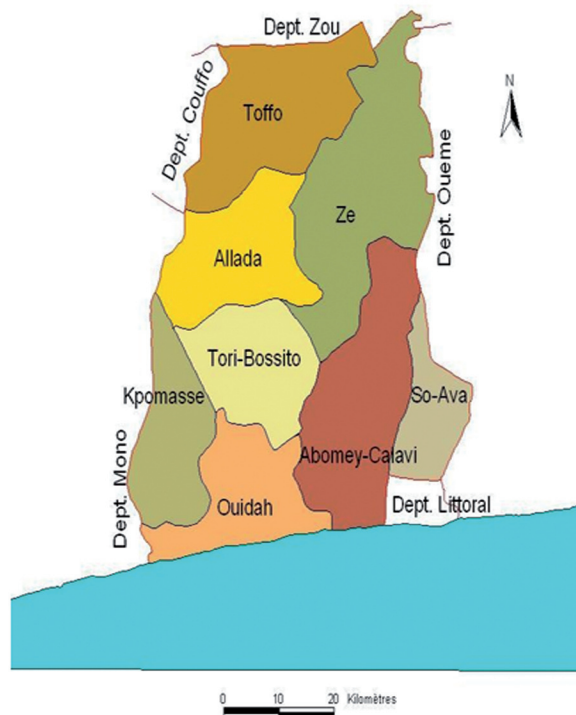
Ressources touristiques : Grotte de Data Wori, Belvédère de Thanhorta, Tanonrè, confluent de Fatya, point de mire du dixième, tatas somba à Dikokoré, ancien site de travail de fer par les anciens, parc Pendjari, Groupes Folkloriques...



REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE
DEPARTEMENT DE L'ATLANTIQUE



Jean Claude CODJIA
Préfet



PRÉSENTATION

1. Situation géographique

Le département de l'Atlantique est limité au Sud par l'Océan Atlantique et le département du Littoral, à l'Ouest par les départements du Mono et du Couffo, à l'Est par celui de l'Ouémé et au Nord par le département du Zou. Avec une superficie totale de 3 233 km², le département de l'Atlantique est l'un des plus petits des douze (12) départements que compte le Bénin et s'étend sur près de 100 km de la côte vers l'intérieur du pays. Il est subdivisé en huit (8) communes avec Allada comme Chef-lieu, ces autres communes sont Abomey-Calavi, Kpomassè, Ouidah, So-Ava, Toffo, Tori-Bossito, et Zè. Ces communes sont subdivisées en 74 arrondissements et 501 villages et quartiers de ville.

2. Milieu naturel

Un cordon littoral sableux, d'une largeur de 2 à 5 km et découpé par des lagunes et des marais, s'étend le long de la côte. Le complexe lagunaire est de plus en plus salé en l'occurrence le lac Ahémé et le lac Nokoué. Par contre le lac Toho renferme de l'eau douce.

Le département de l'Atlantique est essentiellement marqué par un climat subéquatorial caractérisé par deux saisons sèches et deux saisons des pluies. La campagne agricole débute avec la grande saison des pluies au mois de mars et prend fin en juillet. Ensuite, vient la petite saison sèche qui s'étend d'août jusqu'à la mi-septembre. Elle est suivie de la petite saison pluvieuse de mi-septembre jusqu'au début décembre. Enfin, la grande saison sèche s'étend du début décembre jusqu'au mois de mars.

La partie centrale du département est formée par un plateau de terre de barre qui descend vers les vallées de l'Ouémé, du Couffo et de la dépression de la Lama. Avec deux saisons de pluie par an, cette région offre d'immenses possibilités agricoles. On y pratique les cultures vivrières, les fruitiers, le palmier à huile. La forte densité de la population qui caractérise cette sous-région et la pression exercée par la proximité des grands centres urbains de la côte constituent des débouchés certains pour l'écoulement des produits agricoles.

La pluviométrie moyenne annuelle est voisine de 1 200 mm, dont 700 à 800 mm pour la première saison pluvieuse et 400 à 500 mm pour la seconde saison des pluies. On note une diminution du niveau des précipitations du Nord vers le Sud et de l'Est vers l'Ouest.

Les températures moyennes mensuelles varient entre 27 et 31 degrés centigrades. Les écarts entre le mois le plus chaud et le mois le moins chaud ne dépassent pas 3,2 degrés dans la zone sud, alors que cette variation se situe à 3,8 degrés pour le nord du département.

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES DU DEPARTEMENT

Les mois de février à avril sont les mois les plus chauds et les mois de juillet à septembre sont les mois les plus frais.

Le département de l'Atlantique dispose d'un réseau hydrographique assez important. Parmi les fleuves on peut citer notamment le Couffo, qui parcourt le département sur près de 50 km et qui se jette dans le lac Ahémé. Le Couffo est sujet à de fortes crues qui atteignent leur point culminant pendant la deuxième saison pluvieuse.

Sur le plan des formations géologiques, on en distingue deux groupes dans le département de l'Atlantique : les formations récentes et le continental terminal.

Dans le groupe des formations récentes, on note :

- la formation littorale : en bordure de la mer, un cordon littoral s'étend d'Est à l'Ouest avec une largeur allant de 1 à 10 km ;
- les alluvions : en bande de largeur variable le long des cours d'eau, elles sont très développées le long de l'Ouémé.

Au Nord du département de l'Atlantique on trouve la dépression de la Lama qui est constituée essentiellement par les sols noirs tropicaux. Ce sont des sols ayant une capacité d'échange élevée, mais une teneur en matière organique moyenne. Les propriétés physiques des horizons de surface sont correctes, mais la situation de ces sols dans une dépression à exutoire bouchée rend leur drainage impossible, ce qui entraîne une stagnation des eaux pendant la saison des pluies.

Le département de l'Atlantique comporte 22 500 ha de lacs et lagunes et 240 000 ha de terre cultivable dont moins de 100 000 ha cultivés, 22 000 ha de forêts classées, 6 082 ha de plantations.

Le département de l'Atlantique est largement défriché et la forêt équatoriale originelle n'existe plus qu'en petits îlots d'extension négligeable. Actuellement, la végétation est caractérisée par un bush arbustif, associé à des peuplements plus ou moins denses de palmiers à huile, que l'on retrouve sur les plateaux soit à l'état naturel, soit en plantations industrielles.

Cependant, on peut distinguer un certain nombre de formations végétales bien tranchées :

- en bordure de la côte, les sables du cordon littoral sont couverts de plantations de cocotiers ;
- une zone à végétation rare et clairsemée formée essentiellement d'halophytes sur le cordon littoral - un bush pré-littoral constitué par des touffes de rhizophora sur le cordon actuel qui se termine à la lagune côtière ;
- la savane plus ou moins marécageuse formée de loudétra et de diverses cypéracées dans les zones basses ;
- le fourré arbustif à prédominance de palmiers à huile ; - les plantations et les forêts classées.

3. Caractéristiques démographiques

La population du département de l'Atlantique en 2002 était de 801 683 habitants dont 412 561 femmes et 389 122 hommes. Elle est passée à 1 398 229 habitants selon le dernier recensement de 2013. La densité de population de cette entité territoriale est passée de 248 habitants au km² en 2002 à 432 habitants au km² en 2013. Cette densité varie considérablement à l'intérieur du département entre 164 habitants au km² dans la commune de Zè à 1218 habitants au km² dans celle d'Abomey-Calavi. Le rapport de masculinité y est passé de 94,3 hommes pour 100 femmes en 2002 à 96,5 hommes pour 100 femmes en 2013. Six communes sur les huit (8) que compte le département ont franchi la barre des 100 000 habitants au recensement de 2013, il s'agit de : Abomey-Calavi (656 358 habitants), Allada

(127 512 habitants), Ouidah (162 034 habitants), So-Ava (118 547 habitants), Toffo (101 585 habitants) et Zè (106 913 habitants). Les ethnies rencontrées essentiellement sur le plan du peuplement sont les Fon et apparentés 76,3%, les Adja apparentés 15,6%. Les populations de l'Atlantique sont essentiellement catholiques (39,3%), adeptes des religions traditionnelles (12,9%) et pratiquent aussi le Christianisme Céleste (11,0%).

4. Infrastructures sociocommunitaires

Avec ses 8 communes et (74) arrondissements, le département de l'Atlantique dispose de (3) zones sanitaires, (64) centres de santé, (11) dispensaires et (14) maternités.

L'accès à l'eau potable semble poser encore d'énormes difficultés aux populations. Un peu plus de la moitié des ménages (54,2%) ont accès à l'eau potable selon le RGPH4.

Sur le plan des infrastructures scolaires, on note un effort important car presque tous les villages et quartiers de ville disposent d'une école primaire, et des collèges à 1er cycle et à 2nd cycle sont présents dans beaucoup d'arrondissements.

Le département de l'Atlantique de par sa population est le plus peuplé, mais il convient de retenir que les infrastructures sociocommunitaires ne répondent pas toujours aux demandes des populations. Il faut noter que le département abrite l'Université d'Abomey-Calavi, de nombreux centres de formation tant privés que publics.

5. Activités économiques du département

La distribution en pourcentage de la population active par commune selon les branches d'activités dans le département de l'Atlantique. On constate que la branche «agriculture, pêche et chasse» domine dans les communes de Toffo (53,4%), Tori-Bossito (51,9%) et Zè (51,5%). Le commerce, restauration et hébergement est prépondérant dans SoAva (40%), Ouidah (32,5%) et Abomey-Calavi (30%). La branche «transport et communication» n'y est pas très développée.





COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI

Tél : (229) 21 36 08 85/97 88 55 57 / 95 56 89 60

Email : mairie_abomey-calavi@yahoo.fr



Angelo Evariste AHOUANDJINOU
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM : Francoise Thèrèse KORA

DAM : Christelle DAN

09 ARRONDISSEMENTS

- 1- CA Calavi : Bernard HOUNSOU
- 2- CA Akassato : Appolinaire HOUNGUE
- 3- CA Golo Djigbé : Sètondji BOKO
- 4- CA Godomey : Léon KPOBLI
- 5- CA Hevié : Patrice HOUYEVA
- 6- CA Kpanroun : Etienne KPOSSOU
- 7- CA Ouèdo : Liamidi de DRAVO
- 8- CA Togba : Pierre GBEGNON
- 9- CA Zinvié : Christophe AISSI

Superficie: 65 000 ha = 650 km² - Population: 656 358 habitants - Densité: 1 010 habitants. /km²- 146 villages et quartiers de ville

Limites géographiques : Nord Commune de Zè, Sud : Océan atlantique, Est : Commune de Cotonou et commune de So-Ava, Ouest : Commune de Ouidah et Commune de Tori-Bos-sito.

Principales ethnies : Aïzo, fon, toffin, yorouba, Nagot, goun.

Régions : Traditionnelle (72,9%), Catholicisme (5,0%), Protestantisme (0,2%), musulmane (18,3%), Autres (3,6%).

Située à 18 kilomètres de Cotonou, Abomey-Calavi abrite le premier campus universitaire du Bénin, représente le symbole d'un riche brassage culturel de béninois venant d'horizons divers.

Qualifié de la cité dortoir, elle s'apprête à inaugurer un centre hospitalier universitaire de référence aux normes internationales dont les travaux ont été lancés en septembre 2020, et aussi un aéroport aux normes internationales à Glo-Djigbé.

Site touristique : Parc naturel de la vallée du Sitatunga (Zinvié).



COMMUNE D'ALLADA

Tél: +229 96 37 37 37

Email :allaben@yahoo.fr



Joseph CAKPO
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM : Pierre AGO

DAM : Paul GBÉDJI

12 ARRONDISSEMENTS

1- CA Agbanou :

2- CA Ahouannonzoun : Wilfried GBETCHEDJI

3- CA Allada : Edmond ZINSOU

4- CA Attogon : Georges ANATO

5- CA Avakpa : Jean Baptiste KPOHOUN

6- CA Ayou : Léon AZONGNITIDE

7- CA Hinvi : Hypolite TOSSOU

8- CA Lissè Gzoun: Sèdjro Fidé MONTCHO

9- CA Lon-Agonmey : Jean-Claude DOSSOU

10- CA Sékou : Léon AGANON

11- CA Togoudo : Mathyas DJIGLA

12- CA Tokpa : Koffi AFFO

Superficie: 38.100 ha - Population: 127 512 hab. -Densité: 240,9hbts / km²- 113 villages et quartiers de ville

Limites géographiques : Nord : Commune de Toffo ; Sud:Commune de Tori-Bossito ; Est : Commune de Zè ; Ouest : Commune de Kpomassè et commune de Bopa

Principales ethnies : Aïzo, Fo, ; Wémè, Tori

Religions : traditionnelle (63,9%), catholicisme (21,5%), Protestantisme (0,5%), Musulmane (1,6%), autres (12,5%)

Ressources agricoles : Maïs, manioc, ananas, arachide, tomate, piment

Ressources en élevage : Aulacode, escargots, volailles, caprins

Ressources halieutiques : La pêche n'est timidement pratiquée que dans le lac Ahémé dans la rivière du Couffo.

Cultures de rente : Ananas, arachide.

Du point de vue touristique, découvrez le monument de Toussaint Louverture, les palais royaux, le centre marial d'Allada, un centre de production d'œuvres d'arts sculptées, Palais Royal de Togoudo -Temple de Adjahouto (le fondateur) de Togoudo.



COMMUNE DE KPOMASSE

Tél: +229 97 01 16 23 - 98 74 12 02
Email :mairiekpomasse@hotmail.fr



Kénam MENSAH

Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Désiré C. EZIN

DAM: Alphonse C. KODO

09 ARRONDISSEMENTS

1- CA Aganmalomè : Adrien H. KPOGNON

2- CA Agbanto : Jean-Placide AGBOGBA

3- CA Agonkanmè :Sylvanus S. AKIBO

4- CA Dèdomè : Innocent SEVI

5- CA Dékanmè : Roger FANOU

6- CA Kpomassè centre : Robert k; NOUDEHOU

7- CA Sègbèya : Paulin K. ANATO

8- CA Sègbohoulè : André K. TOSSOU

9- CA Tokpa domè : Pascal GOVI AYEBOUA

Superficie...30 500 ha = 305 km² - Population...67 648 habitants (RGPH4 - 2013) Densité...22 habitants / km² - 76 villages et quartiers de ville

Une commune très discrète, mais qui participe au développement et au rayonnement du Benin à tout point de vue (économique, politique, culturel, cultural, touristique...) avec l'atout du lac Ahémé qui favorise l'activité de la pêche dans cette commune.

Nonobstant l'activité de la pêche, kpomassè produit également des produits vivriers (maïs, manioc, arachides...) maraichers (tomate, piment...) fruitiers (ananas, mangue, Kpomassè dépendait de Ouidah jusqu'en 1978 où il a été créé le district rural de Kpomassè, puis sous-préfecture, pour finalement prendre la forme juridique et administrative de commune de Kpomassè à l'avènement de la décentralisation.

Elle est limitée au nord par la commune d'Allada, au sud par la commune de Ouidah, à l'est par Tori Bossito et Ouidah, puis à l'ouest elle se limite par la commune de Comè et celle de Bopa, assortie d'une frontière naturelle matérialisée par le lac Ahémé et l'affluent du fleuve Couffo.



COMMUNE DE OUIDAH



Tél: +229 21 34 13 65 - 21 34 14 01
Email :coudah@yahoo.fr



Mawugnon Christian HOUETCHENOU
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM : Cakpovi René GNIDA

DAM : Jocelyne Sabine FOURN

10 ARRONDISSEMENTS

1-CA Avlékété : Alphonse YEHOUENOU

2- CA Djègbadji : Awoulou FASSINOU

3- CA Gakpé : René ADJAMAN

4- CA Houakpè-Daho : Antoine AGUIDISSOU

5- CA Ouidah1 : Michel Cyrille FADEGNON

6- CA Ouidah2 : Pierre A. Lihamidi ALAPINI

7- CA Ouidah3 : Fructueux PRUDENCION

8- CA Ouidah4 : A. A. Anne Cica ADJAI

9- CA Pahou : Ghislain FIDEGNON

10- CA Savi : Cohomlan Brice ERIOLA

Superficie: 364 km² Population:162 034 habitants (RGPH4-2013) Densité: 382 habitants / km² - 77 villages et quartiers de ville

Limites géographiques : Nord : commune de Tori-Bossito, Sud : Océan Atlantique, Est : commune d'Abomey-calavi, Ouest : Oued : Commune de Grand-Popo

Sites touristiques: Musée d'histoire de Ouidah-La route de l'esclave (places et différentes sculptures marquent l'ancien chemin pris par les esclaves) -Monument pour le jubilé de l'an 2000 -Porte du non-retour -Temple des Pythons -Basilique de l'Immaculée Conception - Le Musée d'art contemporain de la Fondation Zinsou Forêt Sacrée de Kpassè -Plage de Ouidah Djègbadji et le complexe lagunaire

Ressources agricoles : Maïs, Manioc, Niébé, Arachide, Patate douce, Tomate, Piment, Gombo, Oignon, Légumes feuilles, légumes fruits

Ressources en élevage : Poisson, crustacés, moules, huîtres (aquatique). La pêche constitue la principale activité des populations des arrondissements de Djègbadji, Avlékété, une grande partie de pahou et de Houakpé.

Cultures de rente : arachide.

Située à proximité de l'océan atlantique, sur le golf du Bénin, Ouidah, était l'un des ports les plus actifs, à l'exemple de Lagos, pendant la période esclavagiste entre XVIIIe et XIXe siècles.



Mairie de SÔ-AVA

COMMUNE DE SÔ-AVA

Tél: +229 97 17 70 83

Email: mairiesoava@yahoo.f



ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Aboudou Fataou AMOUSSA

DAM: Ismaél James ZOSSOU

07 ARRONDISSEMENTS

1- CA Ahomey - Lokpo: T. Y. Honoré GOHOUGO

2- CA Dékanmey : Raymond KOUKPANOU

3- CA Ganvié1: Dossou Janvier AVOCETIEN

4- CA Ganvié2: Djihofè Paul LOKOSSOU

5- CA Houèdo-Aguékou: Fimsrilè C. LOKO

6- CA Sô-Ava: Blaise GOMENOU

7- CA Vekky: Cyprien S. GONWENOU



Méjor Jean Viwagnon ZANNOU
Maire

Superficie : 218 Km² - Population : 118 547 habitants - Densité : 544 habitants./km² - 69 villages et quartiers de ville

Limites géographiques : Nord : Commune de Adjohoun, Dangbo et Zè, Sud : Commune de Cotonou, Est : Commune des Aguégoués et de Dangbo, Ouest : Commune d'Abomey-Calavi
Principales ethnies : Toffin, Fon, Aïzo, et Yoruba

Religions : Traditionnelle 51,7% Catholicisme (26,5%), protestantisme (8,3%), Musulmane (5,3%), Autres (37,8%)

Ressources agricoles : Maïs, légumes-feuilles, arachide, tomate, gombo, manioc, niébé, patate douce et piment, arachide.

Ressources en élevage : Volaille, caprins, bovins et porcins

Ressources halieutiques : les espèces dominantes dans les plans d'eau de So-Ava sont : Tilapia, parachana...

So Ava est l'une des cités touristiques à forte audience de la destination Bénin.

La fête identitaire appelée toffinxwé réunit les ressortissants de So Ava chaque année pour des manifestations festives culturelles et culturelles.

Site touristique: -Village lacustre de Ganvié (Venise de l'Afrique) -Le trône de Tè-Agbanlin - Les vestiges de la colonisation à Gbéssou les palmiers et plage de Dekanmey - Les bungalows pour l'observation des oiseaux migrants - La forêt sacrée d'Ahomey-Lokpo.



COMMUNE DE TOFFO

Tél: +229 66 65 75 39



Bibiane ADAMAZE SOGLO

Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Evariste SINKPOTA

DAM: Valentin GNANSOUNNOU

10 ARRONDISSEMENTS

1- CA Agué : Marc BEBIYI

2- CA Colli : Gérald KOUGNITODE

3- CA Coussi : Séraphin KOULE

4- CA Damè : Antoine LOHOU

5- CA Djanglamè : Lazare DANDJINOU

6- CA Houègbo : Basile ALLAGO

7- CA Kpomè : Doha VINAI

8- CA Sèhouè : Yves TOGBO

9- CA Sey : Françoise ASSOGBA

10- CA Toffo-Centre : Nicolas SESSOU

Superficie : 492 km² - Population : 124 034 habitants (RGPH4). Densité : 197 habitants. / km² - 76 villages et quartiers de ville

Limites géographiques : Nord : commune de Zogbodomey, Sud : commune d'Allada, Est : commune de Zè et le lac Hlan, Ouest : commune de Lalo

Principales ethnies : Aïzo, fon, adja, holli

Religions : Catholicisme (26,5%), traditionnelle (22,1%), protestantisme (8,3%), Musulmane (5,3%), autres (37,8%)

Ressources agricoles : Maïs, arachide, niébé, manioc, patate douce, ananas, tomates, gombo, légume feuille, palmier à huile, banane, agrumes

Ressources en élevage : Ovins, caprins, bovins, porcins, aulacodes, volailles ...

Riche de son patrimoine touristique et culturel Adja -Tado, la commune de Toffo constitue un pôle d'attraction touristique, à travers le festival des arts, cultures et tourisme qui se tient à proximité du palais royal. Elle abrite aussi l'école nationale où sont formés les officiers de l'armée Béninoise, et qui accueille aussi d'autres exercices militaires et paramilitaire.

Toffo se trouve être la terre qui a vu naître le regretté Cardinal Bernadin GANTIN.4



COMMUNE DE TORI-BOSSITO

Tél: +229 67 33 10 53



Rogatien AKOUAKOU
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Cosme ACONDÉ

DAM: Romain LANTÉFAN

06 ARRONDISSEMENTS

1- CA Avamè : Bernard HOUTONDI

2- CA Azohouè Aliho : Gérard AGBOZO

3- CA Azohouè Cada : Moussa-Cala TOMOUSSOSSI

4- CA Tori Bossito : Constant ACCLOMBESSI

5- CA Tori Cada : Alain FADEKON

6- CA Tori Gare : Moïse GOUTCHOEDOU

Superficie: 51 500 ha = 515 km² - Population: 57 632 habitants Densité: 219 habitants / km² - 58 villages et quartiers de ville

Limites géographiques : Nord : Commune d'Allada, Sud : Commune de Ouidah, Est : Commune d'Abomey-Calavi et commune de Zè, Ouest : commune de Kpomassè.

Principales ethnies : Fon, Aïzo, Adja, Yorouba

Religions : Traditionnelle (61%), Catholicisme (21%), Protestantisme (4%), musulmane (1%), autres (13%)

Ressources agricoles : Maïs, manioc, patate douce, arachide, niébé, ananas,

Ressources en élevage : Volaille, petits ruminants, bovins

Ressources halieutiques : La pêche est peu développée

Culture de rente : Arachide, ananas.

Réputé pour sa source thermale du quelle il est tiré de l'eau minérale, la commune de Tori - Bossito riche de sa superficie de terre cultivable consacre la majorité pour la culture de rente, notamment et principalement pour la production de l'ananas, ce qui la classe deuxième producteur après Allada.



COMMUNE DE ZÈ

Tél: +229 62 00 68 68
Email: excslencemouss@gmail.com



ADJOINTS AU MAIRE

PAM : Antoine HOUESSOU

DAM : Philippe Bernard HOUEDENOU

11 ARRONDISSEMENTS

1- CA Adjan : Félix HANGBE C.

2- CA Dawé : Raymond ZOUNGBENOU

3- CA Djigbé : Emanuel Ganiou AVADE

4- CA Dodji-Bata : Marcellin GBETO

5- CA Hèkanmè : Théodore K. SOUNNAN

6- CA Koundokpoé : A. Paolo GBANDE

7- CA Sèdjè Dénou : Michel Z. LOKONON

8- CA Sèdjè Houégoudo :

9- CA Tangbo : Didier K. B. ANAGONOU

10- CA Yokpo : Pierre BOUTOKPO

11- CA Zè : Séraphin D. LONDJI



Moussa AMADE
Maire

Superficie: 65 300 ha = 653 km² - Population: 106 913 habitants - (RGPH4 - 2013) Densité: 164 habitants / km² - 101 villages et quartiers de ville

Limites géographiques: La commune de Zè est limitée au Nord par les communes de Zogbodomey et de Toffo, au Sud par les communes d'Abomey-Calavi et de Tori - Bossito, à l'Est par les communes d'Adjohoun et de Bonou et à l'Ouest par la commune d'Allada.

Elle est principalement composée des groupes socolingustiques Aizos, Fons, Adjias et en minorité les Gouns, peulhs, Otamaris...

Les pratiques religieuses sont entre autres le christianisme, les Religions endogènes ou l'islam.

Les activités qui participent au développement de la commune sont: l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat, le transport, l'exploitation de bois de feu, le commerce...

Nonobstant la culture des produits vivriers, nous avons les cultures de rente comme l'ananas, l'arachide...

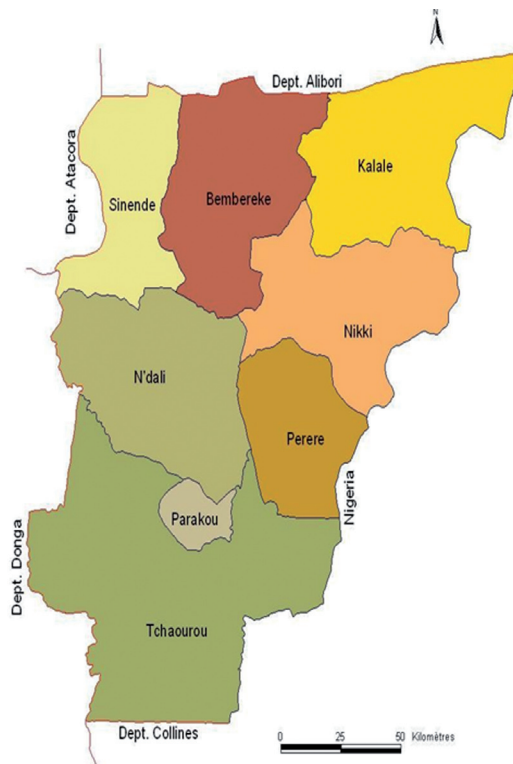
Le forêt sacré de Zannoudji qui a vu naître l'ancêtre de tous les Aizo est le berceau de la civilisation Aizo du Sud Bénin. On y trouve une flore riche d'une diversité de plantes, d'arbres et une végétation très riche, une faune composée des espèces comme les biches, les antilopes...



REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE
DEPARTEMENT DU BORGOU



Moussa Djibril MAMA CISSE
Préfet



PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT

1. Situation géographique

Le département du Borgou est limité au Nord par le département de l'Alibori, au Sud par les départements des collines et de la Donga, à l'Est par la République Fédérale du Nigéria, et à l'Ouest par le département de l'Atacora. Il s'étend sur une superficie de 25 856 km² (23% du territoire national) dont 13 962 km² de terres cultivables (54% de la superficie totale du département). Il est subdivisé en huit (8) communes. Il s'agit de Kalalè, N'dali, Pèrèrè, Nikki, Sinendé, Bembèrèkè, Parakou et Tchaourou. Ces communes sont subdivisées en 43 arrondissements et 310 villages et quartiers de ville.

2. Milieu naturel

Le département du Borgou bénéficie du climat du type soudanien avec une saison sèche et une saison des pluies. La pluviométrie annuelle varie entre 900 et 1 300 mm par an. La saison des pluies commence en avril et dure sept (7) mois environ. La température moyenne annuelle s'établit autour de 26°C avec un maximum de 35°C en mars et redescend aux environs de 23°C en décembre-janvier. L'humidité relative varie entre 30 et 70%.

Les principaux types de sols rencontrés dans ce département sont surtout les sols ferrugineux tropicaux, des sols ferralitiques, des sols sablonneux argileux ou argilo sableux et les sols granito gneissiques à caractère très varié selon les séquences topographiques :

¼ Les sols ferrugineux tropicaux sont dominants dans la commune de N'Dali où ils sont profonds, non concrétionnés et soumis au lessivage.

¼ Les sols ferralitiques se rencontrent dans les communes de Sinendé, de Nikki, de Pèrèrè.

¼ Les sols sablo-argileux et granito-gneissiques de ce même groupe couvrent les communes de Bembèrèkè, de Kalalé où se rencontrent aussi des sols sableux.

¼ Les sols hydromorphes se retrouvent dans les vallées le long de l'Okpara et de l'Ouémé dans la commune de Tchaourou.

La végétation du Borgou est une savane à physionomie diversifiée où la densité des arbres diminue vers le Nord. On y distingue quatre (4) types de végétation qui se rencontrent dans toutes ses communes :

PRESENTATION DU DEPARTEMENT DU BORGOU

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES DU DEPARTEMENT

¼ La savane herbeuse où les bois se font rares à cause des feux de brousse rencontrés dans les communes de Kalalé, de Bembèrèkè et de Sinendé, et dans les dépressions dominées par les Hyparhénia, les Loudetia, les Andropogon, les Pennisetum et de nombreuses Papilionacées, Rubiacées etc...;

¼ La savane arborée et arbustive se rencontre dans les communes de Nikki, de N'Dali, de Pérèrè où la densité des arbres est plus élevée.

¼ La savane boisée dominée par des espèces comme Parkiabiglobosa B. faréii, Isoberliniaeunaceus et des herbes Andropogon, Hyparhenia, Panicum, Schizachyrium.

¼ La forêt galerie longe les fleuves et rivières et renferme les espèces comme Anogéissusleiocarpus, Bombax costatum, Adansoniadigitata avec des herbes plus ou moins sciaphyles et des discorea.

Le Borgou comporte la ligne de séparation des deux principaux bassins qui arrosent le Bénin. Le bassin du nord (les affluents du Niger : Alibori, Sota), qui arrose le nord du département et celui du sud (l'Ouémé et ses affluents) qui arrose le sud du département.

3. Caractéristiques démographiques

La population du département du Borgou est passée de 724 171 habitants au RGPH3 de 2002 à de Au dernier 1 214 249 habitants dont 607 013 hommes contre 607 236 femmes au RGPH4 de 2013. Le rapport de masculinité est passé de 99,6 hommes pour 100 femmes en 2002 à 100 hommes pour 100 femmes. C'est un département à fort taux de croissance 4,68 contre 3,52 pour le niveau national et un poids démographique de 14% selon le RGPH4. La densité moyenne est passée de 28 habitants au km² en 2002 à 47 habitants au km² en 2013. Cette densité présente des disparités à l'intérieur du département passant de 31 habitants au km² dans la commune de Tchaourou à 579 habitants au km² dans celle de Parakou.

En plus de Parakou, ville à statut particulier et capitale du département (255 478 habitants), on y compte 5 autres communes qui ont franchi la barre des 100 000 habitants. Il s'agit de : Tchaourou (223 138 habitants), Kalalé (168 882 habitants), Nikki (151 232 habitants) et Bembèrèkè (131 255 habitants). Le Borgou est un département fortement agricole car environ 66% de sa population s'occupe de l'agriculture répartie 83 275 ménages de type agricole.

Les groupes sociolinguistiques les plus rencontrés sont : les Bariba et apparentés 37,6%, les Peulh ou Peul dans une proportion de 33,0% et dans une moindre mesure les Gua ou Otamari et apparentés 7,6%. Du point de vue de la pratique religieuse, l'islam est plus pratiqué (69,8%), suivi de la religion catholique (15%).

4. Infrastructures sociocommunautaires

Avec ses 8 communes, 43 arrondissements, le département du Borgou dispose de 4 zones sanitaires, de 78 centres de santé, 21 dispensaires et 11 maternités.

L'accès à l'eau potable semble poser encore d'énormes difficultés aux populations. A peine 59% de ménages seulement ont accès à l'eau potable selon le RGPH-4.

Sur le plan des infrastructures scolaires, on note un effort important. Presque tous les villages et quartiers de ville disposent d'une école primaire, et des collèges à 1er cycle et à 2nd cycle sont présents dans beaucoup d'arrondissements.

5. Activités économiques du département

La distribution en pourcentage de la population active par commune selon les branches d'activités dans le département du Borgou. On remarque que la branche «agriculture, pêche et chasse» occupe plus des deux tiers de la population active de toutes les communes sauf celle de Parakou (11,8%). Le commerce, restauration et hébergement est prépondérant dans les communes de Parakou (32,1%), N'Dali (10,1%) et Bembèrèkè (9,5%). Les branches «autres services» et «transports et communication» sont surtout développées dans la commune de Parakou : respectivement 20,3% et 11,1%.

6. Activités agricoles

Ménages agricoles par communes

Selon les statistiques, l'effectif des ménages agricoles par commune et par sexe du chef de ménage dans le département du Borgou. Il ressort de ce tableau que le département compte, 83 275 ménages agricoles dont 79 303 dirigés par des hommes et 3 972 dirigés par des femmes. Dans chacune des communes, les ménages agricoles dirigés par les hommes sont supérieurs à ceux dirigés par les femmes. Cependant, le nombre de ménages agricoles dirigés par les femmes est plus important dans la commune de Tchaourou (952) et plus faible dans la commune de Parakou (221).

7. Principaux domaines d'activités agricoles par commune

La distribution en pourcentage des ménages agricoles par commune selon les principaux domaines d'activités. Il en ressort que plus de neuf ménages agricoles sur dix exercent dans le domaine végétal dans toutes les communes du département. La production animale est le deuxième domaine agricole dans le département avec les communes de Tchaourou et de Kalalé qui enregistrent les fortes proportions du département, (respectivement 6,2% et 6,1%). Le domaine halieutique n'occupe pas les ménages du département.

o Les 10 premières cultures

- L'igname, le maïs et le soja sont les trois produits les plus cultivés par les ménages agricoles dans presque toutes les communes du département du Borgou.

- Le Sorgho/mil/fonio est aussi cultivés dans beaucoup de commune.



DIVERSITES TOURISTIQUES ET CULTURELLES DE BORGOU



COMMUNE DE BEMBEREKE



Tél : (229) 97529259

E-mail : mairiebembrk@yahoo.fr / yaya.garba59@gmail.com



Yaya GARBA

Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Masso Roger SOUROGOU

DAM: Ousmane SANNI GAMIA

05 ARRONDISSEMENTS

1- CA Bembèrèkè : Chabi T. CHABI DAMA

2- CA Béroubouay : Dadi MAMA

3- CA Bouanri : Orou N. Pascal DAFIA

4- CA Gamia : Mansa OROU BOUN

5- CA Ina : Wahabou CHABI YERIMA MERE

Superficie : 334 800 ha = 3 348 km² - Population : 131 255 habitants (RGPH 2013 INSAE)

Densité : 39,20 hab /km² - 61 villages et quartiers de ville

Limites géographiques : Nord : commune de Gogounou, Sud : communes de N'Dali, Est : Commune de Kalalé,

Ouest : Commune de Sinendé

Principales ethnies : Baatombu, Fulbé ou peulh, Yoruba, Fon, Adja, Natimba, Berba, Waama et Ditamari

Religions : Musulmane (69%), Traditionnelle (3,5%) catholicisme (11,6%), Protestantisme (2,5%), Autres (18,3%).

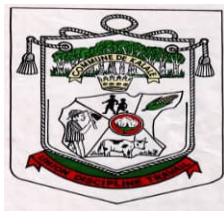
Ressources agricoles : maïs, Soja , sorgho, Coton igname, manioc, mil.

Ressources en élevage : Bovins, caprins, ovins, volailles

Ressources halieutiques : La pêche est peu valorisé

Culture de rente : Coton

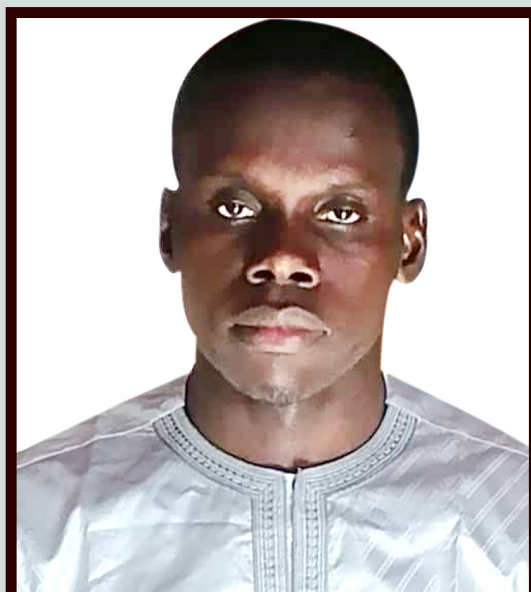
Tourisme : découvrez Baroua II et le Doumangnonrou, deux vestiges phares de Guerrier Bariba Bio Guerra, la forêt sacrée de Wèwèrè, un attrait touristique en raison de sa mystérieuse source d'eau intarissable...



COMMUNE DE KALALE

Tél : +(229) 96 79 28 56

E-mail : mairiekal14@gmail.com



Tidjani BANI CHABI

Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Foussénatou TAMBA ZIME

DAM: Issiaka SIDI

06 ARRONDISSEMENTS

1- CA Basso : Torou CHABI BOGO CREZI

2- CA Bouca : Oumarou SUANOU

3- CA Dérassi : Guinnin SOUMANOU

4- CA Dunkassa : Démon SOUMANOU

5- CA Kalalé : Latifou ISSIFOU SALAMI

6- CA Péonga : Ousmane CHABI SIKA DJOBO

Superficie : 3586 km² -Population : 168.882 habitants (RGPH4 - 2013) - Densité...47,09 habitants / km² - 76 villages et quartiers de ville

Ressources agricoles : Coton, maïs, sorgho, igname, niébé, riz, arachide, manioc

Ressources en élevage : Bovins, caprins, ovins, volailles

Ressources halieutiques : La pêche est peu valorisé

Culture de rente : Coton, arachide

Ressources touristiques : Rivière gorgée de crocodile à Bessassi, Sources d'eau intarissable à péonga, Forêt classée des 3 rivières

Autres domaines porteurs : Commerce, transformation de produits agricoles, artisanat...

La commune de Kalalé est comptée parmi les communes meilleures productrices de l'or blanc au Bénin.

Kalalé a vu naître le Guerrier Bariba Bio Guerra, de son nom originel, Gbaasi N'Guerra, prince Wasangari de la lignée Mako-Gbaasi, de père boo Wasangari Sabi Yérima du village Gbaasi et de mère Gando Yongnon, originaire du village Ggèkou dans la commune de Bembèrèkè, une figure emblématique de la résistance coloniale, tombé les armes dans la main en 1916.



COMMUNE DE N'DALI

Tél: +229 95 13 82 83

E-mail : mairiendali@gmail.com



Daouda SAKA MERE
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Sabi Abel SOUROKOU

DAM: Orou Sidi DOUAROU

05 ARRONDISSEMENTS

1- CA Bori : Boko MONRA KORA

2- CA Gbégourou : Wourè Orou BIO

3- CA N'Dali : Abdoul Rahib SUANON

4- CA Ouénou : Dramane SALIFOU IMOROU

5- CA Sirarou : Marguérite SINAGNISSIRE

Superficie : 374 800 ha = 3 748 km² - Population : 156 682 habitants (RGPH4-2013)

Densité...41,80 habitants / km² - 64 villages et quartiers de ville

Limites géographiques : Nord : Commune de Bembèrèkè et commune de Sinendé, Sud : commune de Parakou et commune de Tchaourou, Est : Commune de Nikki et commune de Pèrèrè, Ouest : Commune de Djougou et commune de Pehunco.

Principales ethnies : Baatonou, Dendi, Otamari, Fon, Adja, Yom, Lokpa, Nagot, Haoussa, Djerma

Religions : Musulmane (49,5%), Traditionnelle (14,6%) catholicisme (13,7%), Protestantisme (3%), Autres (19,2%)

N'dali centre est située à 60 kilomètre de Parakou (chef-lieu du département du Borgou) sur les Routes Inter-États N°2 et N°6 et fait de la commune un grand carrefour reliant Nikki, Djougou, Parakou et Bembèrèkè.

Les autochtones de la commune de N'dali sont très attachés aux traditions de Nikki, d'où est choisi le roi de N'dali.

En dépit de la fête de Donkonru, à Gbégourou qui marque le nouvel an du calendrier lunaire dans l'ère culturelle baatonu et boo, Ils célèbrent la fête identitaire de la Gaani.



COMMUNE DE NIKKI

E-mail : mairie_nikki@yahoo.fr



Roland Joseph LAFIA
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Boni GBEBOUSSA

DAM: Mouibath ADAM SOUNON

07 ARRONDISSEMENTS

1- CA Biro : ^Souley Malam MOUCOURE

2- CA Gnonkourakali :Gnonkourokali Issa LAFIA

3- CA Nikki : Moussa BAH SERO KESSE

4- CA Ouémou : Saliou MAMADOU

5- CA Sérékalé : Lati DEMBO

6- CA Suya :Nafissatou YAROU KORA

7- CA Tasso : Dramane ZAKARI

Superficie : 3171 Km² - Population : 151 232 habitants (RGPH4 (2013)). -91 villages et quartiers de ville

Limites géographiques : Nord : Commune de Kalalé, Sud : Commune de Pèrèrè, Ouest : Commune de Bembèrèkè et commune de N'dali, Est : République fédérale du Nigéria

Principales ethnies : Baatonou, Dendi, Otamari, Fon, Adja, Yom, Lokpa, peuhl,

Religions : Musulmane (81%), christianisme: (10,8%), Traditionnelles (1,1%)

Ressources agricoles : Igname, manioc, maïs, Sorgho, coton, patate douce, arachide, mil.

Ressources en élevage : Bovins, caprins, ovins, volailles, porcins.

Ressources halieutiques : La pêche est actuellement peu valorisé

Culture de rente : Coton, arachide, manioc

Ressources touristiques : Musée à la frontière bénino-nigérienne, forêt classées, fête traditionnelle annuelle de la Gaani, Organisation d'un festival à l'occasion de la Gaani.



COMMUNE DE PARAKOU

Tél: +229 97 48 05 49 23 61 07 37
E-mail : mairieparakou@yahoo.fr



Inoussa ZIME CHABI
Maire

ADJOINTS STATUAIRES

PAM: Charles TOKO

DAM : Moustapha O. GANKOU

TAM : Alimatou A. ABDOULAYE

03 ARRONDISSEMENTS

1- CA 1er Arrd : Idrissou BOUKARY

2- CA 2ème Arrd : Idrissou SYLLA ADAMOU

3- CA 3ème Arrd : Ibrahim CHABI MAMA

Superficie: 441 Km² - Population:255.478 habitants (RGPH4 (2013) Densité: 579,478 habitants / km² - 58 villages et quartiers de ville

Divers Langue(s) : français, bariba (baatɔnum), yoruba, fon, otammari, dendi, haoussa, aja-gbe... Parakou est une grande ville du nord du Bénin et le chef-lieu du département du Borgou. Elle est située sur la Route nationale inter-états 2 (RNIE 2) qui traverse le Bénin du nord au sud et relie notamment la ville à Cotonou. Elle se trouvait également sur la ligne de chemin de fer Bénin-Niger, aujourd'hui non-fonctionnelle.

Le climat est de type tropical humide (sud-soudanien), avec une saison des pluies (mai à octobre) et une saison sèche (novembre à avril). Les précipitations sont d'environ 1 200 mm par an, particulièrement abondantes en juillet, août et septembre.

Parakou encore appelée la Cité des kobourous est une ville cosmopolite, un carrefour incontournable pour la visite du Nord Bénin?

Autrefois royaume Kobourou, fondé par AKPAKI Kobourou, fils d'un prince Bariba de Nikki et d'une Nagot ou Yoruba de Savè.

Sites Touristiques: Visitez le marché international Arzèkè, le musée ethnographique de la monastère Notre-Dame, le centre Songhai, les Palais Royaux de Sinangourou et de Kpébié, le musée plein air, la place Bio Guerra, la place Tabéra, la place H. K. Maga, la carrière, le Marché kilombo, la forêt de Kpébié...



COMMUNE DE PERERE

Tél: +229 97 49 51 14 / 95 64 14 69 / 61 44 20 80

E-mail : pereremairie@yahoo.fr



Abdoulaye ALASSANE NOUHOUN
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Zakari YAROU KPINRO

DAM: Aziz KPERA

06 ARRONDISSEMENTS

1- CA Gninsy : Djamiou BAH KODA ABDOULAYE

2- CA Guinagourou : Saka Gado LAFIA KORA

3- CA Kpébié : Nazaire BIO BATA

4- CA Kpané : Dramani MAMA ADAM

5- CA Pèrèrè : Yacoubou KOTO

6- CA Sontou : Amadou GOUNOU YERIMA TODI

Superficie : 2150 Km² - Population : 78 988 habitants (RGPH4 - 2013) Densité: 37 hbts / km² - 61 villages et quartiers de ville

Limitée au Nord par la commune de Nikki, au Sud par la commune de Tchaourou, à l'Ouest par la commune de N'dali, et à l'Est par le Nigéria,

Divers Langue(s) : Baatonum, Peulh, et autres

Les six arrondissements de la commune sont Gninsy, Guinagourou, Kpané, Pébié, Pèrèrè et Sontou.

Située dans le département du Borgou à 513 kilomètre de Cotonou, la Commune de pèrèrè est réputée pour sa royauté et ses héros.

la commune de Pèrèrè est une terre de brassage ethnique.

Elle bénéficie d'un climat de type soudano-guinéen.

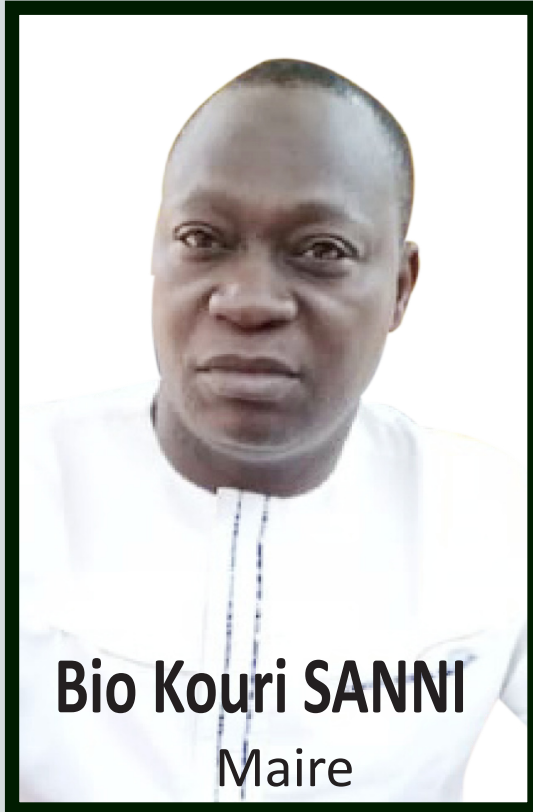
Du point de vue culturel, la commune de Pèrèrè célèbre la fête de la gaani comme les autres communes de culture Baatombou, mais aussi la fete de yassandirou, une fête traditionnelle annuelle qui annonce la consommation de la nouvelle igname, sous l'égide du roi, devant la cour royal.



COMMUNE DE SINDENDE



Tél: +229 95 85 79 80 / 96 25 33 71
Email :.mairiesinende@yahoo.fr



Bio Kouri SANNI
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Issiaka DANTARA

DAM: Toré Idrissou MERE NIMA

04 ARRONDISSEMENTS

1- CA Fo-Bourè : Issa Touré IDRISOU BOUKARI

2- CA Sékèrè : Issifou YACOUBOU

3- CA Sinendé : Zakari ASSOUMA

4- CA Sikki : Machoudou KOTO

Superficie : 228 900 ha = 2 289 km² - Population : 91 672 habitants - Densité...40 habitants / km² - 43 villages et quartiers de ville

Limites géographiques: au nord par la commune de Gogounou dans le département de l'Alibori, au sud par la commune de N'Dali, à l'est par celle de Bembéréké et à l'ouest par la commune de Péhunco dans le département de l'Atacora.

Située à l'extrême nord du département du Borgou, la commune de Sinendé couvre une superficie de 2 289 km², soit environ 8,85 % de la superficie du département et 1,99 % du territoire national. Comprise entre 10°20'41» et 10°34' latitude Nord et entre 2°22'45» et 2°38' de longitude Est, Divers Langue(s): Baatɔnum (Bariba); Peuhl; Français

Économie : Agriculture, Élevage, Pêche, Commerce, Transport, Service.

Une visite touristique vous permettra de découvrir entre autres sites, la tanière du lion à Fô-Bouko, les collines et grottes de Bouro-Kpérou, la marre sacrée de Dia-Dia et la marre des caïmans fétiches à Sékèrè, aussi des festivités culturelles et traditionnelles comme la célébration de la Gaani, fête identitaire Baatombou, à l'instar des autres régions partageant la même culture.



COMMUNE DE TCHAUROU



Tél: +229 97 19 78 82
Email :mairichaourou@yahoo.fr



Jonathan AWO DOMINIQUE
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Sidic IBRAHIM YAROU

DAM: Dimon Gilbert BIAOU

07 ARRONDISSEMENTS

1- CA Alafiarou : Agué Elias OLOWOLOBÀ

2- CA Bétérou : Yves CHABI ATTA

3- CA Goro : Bio Tchédé OLOUKOU

4- CA Kika : Amadou OROU BOURO

5- CA Sanson : Bio Dabo SABI GADO

6- CA Tchaourou : Ganiou S. AMOUSSA

7- CA Tchatchou : Joel DOMAGUI

Superficie : 725 600 ha = 7 256 km² - Population : 223 138 habitants (RGPH4 2013) Densité : 31 habitants /km² 90 villages et quartiers de ville

Tchaourou est la plus vaste commune du Bénin. Elle abrite des populations de diverses ethnies, principalement les Baribas (Baatombu), les Nagos et les Peuls

Divers Langue(s) : Français - Nagot - Bariba - Peulh - Yoruba -Tchabè - Ditammari - Yom Lokpa

Economie : Agriculture - Elevage - Pêche - Commerce - Transports - Services

La commune de Tchaourou est dotée d'un climat de savane de type Aw selon la Classification de Koppen, avec une température annuelle moyenne de 26,8 °C et des Précipitations d'environ 1 023,6 mm par an, beaucoup plus importantes en été qu'en hiver.

Végétation

Tchaourou se trouve dans une zone de savane arborée et arbustive, comportant quelques forêts semi-décidues et galeries forestières qui couvrent 25 % de la superficie totale de la commune. Plusieurs forêts classées se trouvent sur son territoire : la forêt de Nano, la forêt de Wari-Marou, la forêt de Tchatchou Gokana, la forêt de Tchaourou et la forêt d'Alafiarou-Bétérou

Tchaourou est la porte d'entrée dans le département du Borgou est limitée au Nord par la commune de Parakou, Pèrèrè et N'dali, à l'Est, elle jouxte la République Fédérale du Nigéria et à l'Ouest par les communes de Bassila et de Djougou.



REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE
DEPARTEMENT DES COLLINES



Saliou ODOUBOU
Préfet



PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT

1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

SITUÉ ENTRE LE TOGO À L'OUEST LE NIGÉRIA À L'EST, L'ACTUEL DÉPARTEMENT DES COLLINES A ÉTÉ DÉTACHÉ DE L'ANCIEN DÉPARTEMENT DU ZOU LORS DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE DE 1999 PAR LA LOI DU 15 JANVIER 1999. IL EST LIMITÉ AU NORD PAR LES DÉPARTEMENTS DE LA DONGA, DU BORGOU, AU SUD PAR CEUX DU ZOU ET DU PLATEAU.

IL COUVRE UNE SUPERFICIE DE 13 931 KM² ET EST CONSTITUÉ DE SIX (6) COMMUNES QUE SONT BANTÈ, DASSA-ZOUMÈ, GLAZOUÉ, OUÈSSÈ, SAVALOU ET SAVÈ. CES COMMUNES SONT SUBDIVISÉES EN 60 ARRONDISSEMENTS ET 297 VILLAGES ET QUARTIERS DE VILLE.

2. MILIEU NATUREL

LE DÉPARTEMENT DES COLLINES APPARTIENT INTÉGRALEMENT À LA ZONE DE CLIMAT SOUDANO-GUINÉEN À 2 SAISONS PLUVIEUSES ET DEUX SAISONS SÈCHES AVEC DES ALÉAS. LE NOMBRE TOTAL NORMAL DE JOURS DE PLUIE DANS L'ANNÉE VARIE ENTRE 80 ET 110. IL EN RÉSULTE QUATRE SAISONS :

- UNE SAISON DES PLUIES PRINCIPALE : DE MARS À JUILLET ;
- UNE SAISON SÈCHE MINEURE: D'AOÛT À SEPTEMBRE ;
- UNE SAISON DES PLUIES MINEURE: D'OCTOBRE À NOVEMBRE ;
- UNE SAISON SÈCHE PRINCIPALE: DE DÉCEMBRE À MARS.

La zone est assez homogène et dominé par des collines de 300 m en moyenne d'altitude. La savane arborée à Daniella Oliveiri est la végétation dominante de la zone et est plus prononcée vers le nord. Les essences les plus répandues de nos jours sont le karité, le néré et le caïlcédrat. L'iroko a presque disparu.

Le département des Collines a un réseau hydrographique peu important. Néanmoins, quelques rivières permettent d'assurer partiellement la couverture des besoins en eau des populations. Mais, l'insalubrité de ces eaux expose les populations à de nombreuses maladies dont notamment le ver de guinée ou la dracunculose qui handicape les actifs agricoles sur une longue période de l'année.

PRESENTATION DU DEPARTEMENT DES COLLINES

La zone abrite quelques forêts classées, fortement menacées par les actions anthropiques: la recherche de terres fertiles ; l'exploitation de bois d'œuvre et de chauffage. L'État a contribué à la valorisation et à la sauvegarde du patrimoine forestier par des plantations de domaines de teck et d'anacardiens.

Les sols sont de type ferrugineux tropical sur socle cristallin aux caractéristiques très variables. Dans le département, on note encore une disponibilité des terres avec cependant une forte tendance à la réduction dans les localités de Dassa, Savalou et Savè à cause des collines.

On rencontre également des sols noirs et hydromorphes dans les vallées des fleuves et des rivières qui traversent la zone.

3. Caractéristiques démographiques

Selon les résultats du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation, la population de ce département s'élève à 717 477 habitants contre 535 923 habitants en 2002. La répartition par sexe de cette population reflète la tendance observée au niveau national. En effet, on enregistre 50,7% pour le sexe féminin contre 49,3% pour la population masculine. La densité de population de cette entité territoriale est passée de 38 habitants au km² en 2002 à 52 habitants au km² en 2013. Cette densité varie considérablement à l'intérieur du département entre 39 habitants au Km² dans la commune de Savè à 71 habitants au Km² dans la commune de Glazoué. Le rapport de masculinité y est passé de 95,1 hommes pour 100 femmes en 2002 à 97,2 hommes pour 100 femmes en 2013. Cinq communes sur les six (6) que compte le département ont franchi la barre des 100 000 habitants au recensement de 2013. Il s'agit de : Bantè (107 181 habitants), Dassa-Zoumè (112 122 habitants), Glazoué (124 431 habitants), Ouèssè (142 017 habitants) et Savalou (144 549 habitants). Le département regroupe essentiellement deux grands groupes ethniques : les Yoruba et apparentés (46,2%) et les Fon et apparentés (38,5%). On y retrouve également les Peulh ou Peul dans une proportion de 5,6%. Sur le plan religieux, les populations des Collines sont surtout des catholiques (37,2%), les musulmans pour 16,3% et Autres chrétiens (10,5%). On y a dénombré 7,1% de personnes sans aucune religion.

4. Infrastructures socio communautaires

Le département des Collines dispose du point de vue des infrastructures sanitaires, de 03 zones sanitaires, 53 centres de santé pour 60 arrondissements, 01 dispensaire et 146 maternités.

L'accès à l'eau potable semble poser encore d'énormes difficultés aux populations. Trois ménages sur quatre (75,1%) ont accès l'eau potable selon le RGPH-4. Sur le plan des infrastructures scolaires, on note un effort important car presque tous les villages et quartiers de ville disposent d'une école primaire et des collèges à 1er cycle et 2ème cycle sont présents dans beaucoup d'arrondissements.

5. Activités économiques du département

La distribution en pourcentage de la population active par commune selon les branches d'activités dans le département des Collines. Il ressort que les branches d'activités les plus dominantes dans ces différentes communes sont d'abord l'Agriculture, Pêche et Chasses, ensuite le commerce, restauration et hébergement et enfin, Industries manufacturières.

La commune de Glazoué (63,6%) et celle de Dassa-Zoumè (63,5%) sont pratiquement les premières dans le domaine de l'agriculture, pêche et chasses. Quant à la branche d'activité commerce, restauration et hébergement, les communes de Savè (22,4%) et de Ouèssè (16,2%) sont celles dans lesquelles elle est plus dominante. Il en est de même pour la commune de Savè qui occupe une place importante dans la branche « Industries manufacturières » avec (12,2%).

6. Activités agricoles

Ménages agricoles par commune

L'effectif des ménages agricoles par commune et par sexe du chef de ménage dans le département des Collines. Il ressort que ce département compte, 67 815 ménages agricoles dont 56 295 dirigés par des hommes et 11 520 dirigés par des femmes. Dans chacune des communes, les ménages agricoles dirigés par les hommes sont supérieurs à ceux dirigés par les femmes. Cependant, le nombre de ménages agricoles dirigé par les femmes est plus important dans la commune de Savalou (2 987). Il est plus faible dans la commune de Savè (639).

o Principaux domaines d'activités agricoles par commune

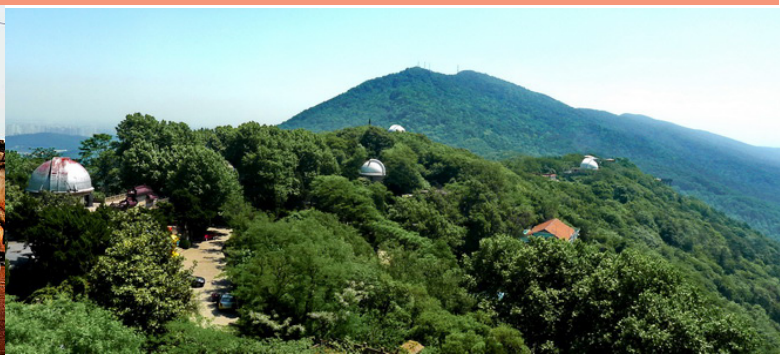
La distribution en pourcentage des ménages agricoles par commune selon les principaux domaines d'activités. Il ressort que plus de 95% des ménages agricoles exercent dans le domaine végétal. La commune de Bantè (99,0%) détient la plus forte proportion. Par contre, les domaines animal et halieutique sont pratiquement inexistantes dans toutes les communes.

o Les 10 premières cultures

- le manioc et l'igname sont les deux produits les plus cultivés par les ménages agricoles dans presque toutes les communes du département des Collines ;
- le soja et le maïs occupent également une place non négligeable parmi les produits les plus cultivés dans ce département.



DIVERSITES TOURISTIQUES ET CULTURELLES DES COLLINES





COMMUNE DE BANTE

Tél: +229 97 36 49 67 - 67 19 87 27

Email: mairiedebante@gmail.com



Comlan FAGBEMON

Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Cocou Bernadin KAKPO

DAM: Joël OYEDJI

09 ARRONDISSEMENTS

1- CA Agoua : Lucien WOROU

2- CA Akpassi : Iyacenth OGUISSO

3- CA Atokolibé : Emile KOUTA M.

4- CA Bantè : Moussa OGOU

5- CA Bobè : Seydou ODJOUONI

6- CA Gouka : Daniel MENSAHN

7- CA Koko : Paulin TCHALLA

8- Lougba : Thomas AYEYI C.

9- Pira: Jean-Pierre AININ

Superficie: 2695 Km² Population: 107 181 habitants (RGPH4 (2013) Densité: 49 villages et quartiers de ville

Principales ethnies : Isha, Ifè, Idasha, Mahi, Holli, Peulh.

Limites géographiques : Nord : Commune de Bassila, Sud : Commune de savalou ; Est : Communes de Glazoué et de Ouèssè ; Ouest : République du Togo

Religions : Musulmane (17%), Catholicisme (49,8%), Protestantisme (8,4%), Traditionnelle (12,5%), Autres (12,3%)

Relief : La commune fait partie de la plaine du Bénin, pénéplaine cristalline dont les altitudes varient entre 200m au Sud (Gouka) et 300m au Nord vers Pira avec les sommets de plus de 400m. Le socle y est dominé par des collines d'une altitude allant jusqu'à 400m dont les plus importants sont : Les monts Koubètè et Oladjè situés dans l'arrondissement urbain, mont Kagourè au nord de Pira, mont Tobé au sud de Koko, puis le mont Loya vers la frontière Togolaise.

L'économie de la commune de Bantè est alimentée par l'agriculture, l'apiculture, l'élevage, la chasse, le commerce, les transports.

Atouts touristiques et culturelles: la marre aux caimans; ; le festival international endogène du continent...



COMMUNE DE DASSA-ZOUME

Email : mairiedassa@yahoo.fr



Nicaise Kotchami FAGNON
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Oscar DJIGBENOUE

DAM: Christian GBEZENOU

10 ARRONDISSEMENTS

1- CA Akofodjoulé :

2- CA Dassa-Z 1 :Ossée AKPAKI

3- CA Dassa-Z 2 :Dorcas ARICHAN

4- CA Gbaffo :Marcel HOUNDOHOUN

5- CA Kéré : Brice IDJIWA

6- CA Kpingni : Casimir HOUNDEGNI

7- CA Léma : Justin VEGBA

8- CA Paouignan : Tamegnon AGBO

9- CA Soclogbo :Bernard KPOGNIN

10- CA Tré : Benjamin ADJINDA

Superficie. : 171 100 ha = 1 711 km² - Population...112 122 habitants. (RGPH4 - 2013)

Densité...66 habitants / km² - 93 villages et quartiers de ville.

Limites géographiques : Nord : Commune de Glazoué, Sud : Communes de Covè, de Zagnanado et de Djidja ; Est : Commune de Savalou ; Ouest : Communes de Savè et de Kétou

Principales ethnies : Idaatcha, Mahi, Adja

Religions : Musulmane (5,2%), Catholicisme (49%), Protestantisme (16,2%), Traditionnelle (20,5%), Autres (9,1%)

Ressources agricole:manioc, maïs, arachide, soja, coton, riz, igname, niébé, sorgho, gombo, tomate, anarcade, haricot, soja,vouandzou...

Ressources en élevage : Bovins, caprins, ovins, volailles, lapins...

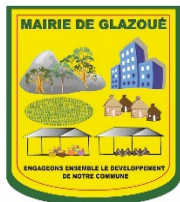
Ressources halieutiques : La pêche est peu pratiquée

Site touristique: Grotte mariale Notre Dame d'Arigbo

Chef-lieu du département des collines dont elle abrite la préfecture, Dassa-Zoumè est fondé au 14 ème siècle suite au déclin de l'empire d'Oyo.

Appelé autrefois igbo Idaasha, Dassa Zoumè est situé à209 km de Cotonou.

visitez différents sites touristiques et valeurs culturelles telsque: les 41 collines avec une belle vue sur la cité, le site religieux la grotte mariale d'Arigbo qui fait l'objet de pèlerinage chaque année pour les chrétiens catholiques.



COMMUNE DE GLAZOUE

Tél: +229 95 53 52 95 / 51 95 40 95

Email : mairieglazoue@yahoo.fr



Gilles A. B. C. HOUNDOLO

Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Dieudonné AGBARA

DAM: Elie TOKOU

10 ARRONDISSEMENTS

1- CA Aklampa : Martin AIFA

2- CA Assanté : Blaise GNITONNANDJEHOU

3- CA Glazoué : Bonaventure OGA

4- CA Gomè : Barnabé AGBANRIN

5- CA Kpakpaza : Lazare KASSIMOU

6- CA Magoumi : Mathias AYEKO

7- CA Ouèdèmè : Gabriel TOSSOU

8- CA Sokponta : Dieudonné OTTA

9- CA Thio : Florentin DAKEYE

10- CA Zaffé : Crespin DASSI

Superficie: 175 000 ha = 1 750 km² - Population: 124 431 habitants (RGPH4) Densité : 92 habi./km² 58 villages et quartiers de ville - 68 villages et quartiers de ville

Limites géographiques: au Nord par les Communes de Ouèssè et de Bassila, au Sud par Dassa, à l'Est par Savè et à l'Ouest par les commune de Bantè et de Savalou.

Divers Langue(s) : Français - Idasha - Mahi – Fongbé...

Économie : Agriculture - Élevage - Pêche - Commerce - Transports - Services

Glazoué est une ville du centre, réputé pour la culture de l'igname, notamment le laboco qui sert à faire la bonne igname pilée.

La commune de Glazoué est réputé par son grand marché.

L'agriculture à Glazoué est essentiellement axée sur la production des produits vivriers (ignames, riz, voandzou, arachide, maïs, manioc...) mais aussi des produits maraichers grâce au aux cours d'eaux.

Les cinq patrimoines culturelles de Glazoué: 1- les colline Oké Isho de Sokponta, espace touristique et culturelle abritant les festivités annuelles pascales, le festivazl de danse bolu... 2- La forêt sacrée de Bossikponzoun à Aklampa , abritant plusieurs divinités 3- La forêt sacrée de Molouzoun à Ouèdèmè , espace dédié aux ancêtres 4- Oké Kiingro à Zaffè, site à grande audience touristique 5- L'université ouest-africaine ilé ifa de Ekpa à Sokponta, lieu de découverte des merveilles de l'art divinatoire (le fâ)



COMMUNE DE OUESSE



Tél: +229-97 04 94 16 - 95 71 04 29

Email:mairieouesse@gmail.com



Ibidon Firmin AKPO
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

CAM: Jean DETONDE

DAM: Ganiou CHABI MONSIA

09 ARRONDISSEMENTS

1- CA Challa-Ogoi : I. Louis ASSOGBA

2- CA Djègbé : Bienvenu HOUEHANOU

3- CA Gbanlin : Yao Timothée EZINSOU

4- CA Ikémon : Babatoundé Yves TCHABI

5- CA Kilibo : A. Arèmou Isaac OGNITOLA

6- CA Laminou : Didas William TOSSOU

7- CA Odougba : Sèdodéha MAKPONSE

8- CA Ouèssè : Cica OTEKPO

9- CA Toui : Etienne Worou MAMA

Superficie : 3.200 km² - Population : 142.017habitants (RGPH4-2013) Densité : 44 hab./km² - 63 villages et quartiers de ville

Limites géographiques : Nord : Commune de Tchaourou ; Sud : Communes de Savè et Glazoué; Est : République du Nigéria Ouest : Communes de Bantè et de Bassila

Principales ethnies : Mahi, Nagot, Fon, Yorouba, Adja, Peulh, Berba, Ditamari et Yom

Religions : Catholicisme (31,8%), Musulmane (17,6%) Traditionnelle (15,2%), Protestantisme (8,3% Autres (27,1%)

Ressources agricoles : manioc, maïs, arachide, soja, coton, riz, igname, niébé, sorgho, gombo, tomate, anarcade, haricot, soja,vouandzou...

Ressources en élevage : Bovins, caprins, ovins, volailles, lapins...

Ressources halieutiques : La pêche est peu pratiquée

Cultures de rente : Coton.

Deuxième reserve du marbre bleu au plan mondial, la commune de Ouèssè est aussi riche de forêts sacrées, des monts.



COMMUNE DE SAVALOU



Tél: +229 97 27 64 59 - 96 12 47 97

Email :comsavalou@yahoo.fr



Délidji HOUINDO
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Dominique T. SOULIN

DAM : Sarawou LAWANI

14 ARRONDISSEMENTS

1- CA Djalloukou : Bertin NANOUKON

2- CA Doumè : Djoda Francois ATCHOU

3- CA Gobada : Venance G. YANWO

4 - CA Kpataba : Yao Marcel OGAH

5- CA Lahotan : Jacques A. HOUNGNONVI

6- CA Lèma : Paul Z. AGUESSI

7- CA Logozohè : Sylvain Gbéi DAMASSOH

8- CA Monkpa : Alex A. M. ALIA

9- CA Ottola : Osmane BOURAIMA

10- CA Savalou-Aga : Gratien T. GBAGUIDI

11- CA Savalou-Agbado : Raoul TOÏHIN

12- CA Savalou-Attakè: Comlan R. ALLAGBE

13- CA Savalou-Ouèssè : Eugène Y. TOIHIN

14- CA Tchetti : Coovi DJIGUI

Superficie : 267 400 ha = 2 674 km² - Population : 144 549 habitants (RGPH4 - 2013) - Densité : 54 habitants / km² - 111 villages et quartiers de ville

Limites géographiques : Nord : Commune de Bantè, Sud : Commune de Djidja ; Est : Commune de Glazoué et commune de Dassa-Zoumè ; Ouest : République du Togo

Principales ethnies : Fon, Mahi, Itcha, Idaatcha

Religions : Musulmane (3,8%), Catholicisme (17,9%), Protestantisme (11,2%), Traditionnelle (46,4%), Autres (20,7%)

Ressources agricoles: Manioc, igname, maïs, arachide, sorgho, riz, anarcade... aussi la transformation du manioc en gari sohoui, tapioca...

Ressource en élevage: Bovins, porcins, volailles, caprins, ovins...

Ressources halieutiques:pêche artisanale et pisciculture.

Ressources naturelles: Forêts, carrière de sable, de graviers, bas-fonds, cours d'eau...

Autres domaines porteurs: commerce, industrie,transport...

Sites touristiques: Palais Royal, Collines de la ville (Kpataba-savalou, mont Sègui de Logozohè), La marre aux Caïmans sacrés de Ouèssè-savalou... à 7 branches (Troncs) de Miniki-savalou - Le musée d'Histoire de Savalou Palais royal du royaume de Savalou situé aux pieds des collines de savalou.

Les 15 aout de chaque année, Savalou grouille de monde venu de partout pour assister à la célèbre fête de l'igname, coutume qui consacre la sortie de la nouvelle récolte de l'igname.

Visitez le palais royal de Savalou, les collines et monts, collines jumelles de Kpataba-Savalou, le mont Sègui de Logozohè, la chaine de Monkpa - Alokpasso..



COMMUNE DE SAVE



Tél: +229 95 50 80 90 / 95 54 48 47

Email :mairiesave@yahoo.fr



Denis OBA CHABI

Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Boni Joachin BIAOU

DAM: Cyriaque A. ADJIBODE

08 ARRONDISSEMENTS

1- CA Adido : Alexis A. DOSSOUMOU

2- CA Bèssè : Azaria OLADJIDE

3- CA Boni : Egouléty Charles ALABI

4- CA Kaboua : Herman OLOU

5- CA Offè : David DOSSOU

6- CA Okpara : Bernard GOBOU

7- CA Plateau : Samuel O. LAÏLO

8- CA Sakin : Eric A. ATCHADE

Superficie : 222 800 ha = 2 228 km² - Population...87 177 habitants (RGPH4 - 2013)

Densité : 39 habitants / km² - 60 villages et quartiers de ville.

Limites géographiques : Nord : Commune de Ouèssè, Sud : Commune de Kétou ;

Est : République du Nigeria ; Ouest : Commune de Dassa-Zoumè et commune de Glazoué

Principales ethnies : Shabè, fons, Idaasha, Bètamaribè, Peulhs, Adja

Religions : Musulmane (12,8%), Catholicisme (48%), Protestantisme (18,3%), Traditionnelle (10,3%), Autres (10,6%)

Ressources agricoles : Maïs, manioc, igname, sorgho, riz, patate douce, arachide

Ressources en élevage : Bovins, caprins, porcins, ovins, volaille, lapin...

Ressources halieutiques : Pêche artisanale et pisciculture. Poissons d'eau douce

Ressources naturelles : Forêts, carrières de sable, bas-fonds

Ressources touristiques : Mamelles de Savè, marre aux hippopotames

Autres domaines porteurs : Commerce, industrie, transport...

Une commune couronnée par les collines et remarquable par la forme de mamelles, d'où la célèbre appellation touristique les mamelles de Savè.

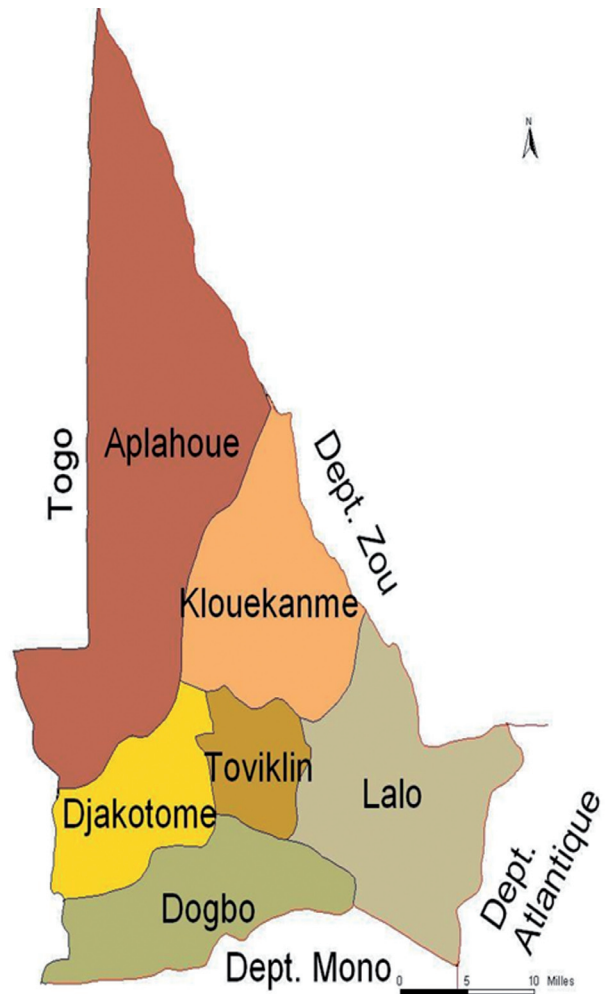


REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE
DEPARTEMENT DU COUFFO



CHRISTOPHE H. MEGBEDJI

Préfet



I. PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT

1. Situation géographique

Le département du Couffo est situé dans le sud-ouest de la République du Bénin. Il est limité au Nord par le département du Zou, au Sud celui du Mono, à l'Est par le département de l'Atlantique et à l'Ouest par la République du Togo. Il s'étend sur une superficie de 2 404 km² et est subdivisé en six (6) communes avec Aplahoué comme Chef-lieu. Ces autres communes sont Djakotomé, Dogbo, Klouékanmè, Lalo, et Toviklin. Ces communes quant à elles, sont subdivisées en 50 arrondissements et 367 villages et quartiers de ville

2. Milieu naturel

Le département du Couffo est marqué par le climat de type soudano guinéen à deux saisons plu-vieuses et à deux saisons sèches. La hauteur annuelle de pluie varie entre 800 mm et 1 200 mm. L'humidité relative est considérable et peut atteindre 85%. Le nombre de jours de pluies tourne autour de 100 jours par an et la période de croissance végétative varie entre 210 jours et 240 jours.

On y distingue trois zones agro-écologiques, à savoir:

- la savane (5^e zone agro-écologique) à Aplahoué, surtout dans sa partie Nord : Cette zone est assez homogène et dominée par la savane arborée et herbeuse. On y rencontre aussi des jachères à pal-miers. Les sols sont de types ferrugineux tropicaux sur socle cristallin aux caractéristiques très variables. On observe encore une disponibilité en terres inexploitées.

les terres de barre (6^e zone agro-écologique) à Klouékanmè, Djakotomé, Dogbo et Toviklin

PRESENTATION

PRESENTATION DU DEPARTEMENT DU COUFFO

- elle présente des sols de type ferrallitique argilo sableux fortement dégradés mais très bien drainés et à faible capacité De rétention. Profonds et faciles à travailler, ils conviennent à toutes les cultures annuelles et font l'objet d'une forte pression démographique. La culture intensive avec un minimum d'engrais y est prépondérante. La végétation est dominée par le palmier à huile et des graminées. On y trouve également quelques reliques de forêts galeries. La période de croissance végétative varie entre 80 jours et 100 jours.

- la dépression des Tchi, (7^e zone agro-écologique) à Lalo : on y rencontre des vertisols qui sont des sols noirs très argileux, profonds et très humifères. Ces sols sont fertiles, mais souvent hydromorphes et difficiles à travailler. L'usage de la culture attelée ou de motoculteur y est pratiquement impossible. Dans son ensemble, la zone dispose d'un potentiel assez satisfaisant dans le domaine de la production agricole.

3. Caractéristiques démographiques

La population du département du Couffo au dernier recensement de mai 2013 est estimée à 745 328 habitants dont 348 574 hommes contre 396 754 femmes, avec un rapport de masculinité de 88 hommes pour 100 femmes. En 2002, cette population était de 524 586 habitants dont 244 050 hommes contre 280 536 femmes soit un rapport de masculinité de 87 hommes pour 100 femmes. Ce département a un poids démographique de 7,4 % de la population du pays en 2013.

S'étendant sur une superficie de 2 404 km², le Couffo a une densité de 310 habitants au km² contre 218 habitants au km² en 2002. Cette densité varie à l'intérieur du département passant de 278 habitants au km² dans la commune de Lalo à 738 habitants au km² dans celle de Toviklin. A l'exception de Toviklin, 88 611 habitants toutes les autres communes du département (Aplahoué (171 109 habitants), Djakotomey (134 028 habitants), Dogbo (103 057 habitants), Klouékanmè (128 597 habitants) et Lalo (119 926 habitants)) ont franchi le cap de 100 000 habitants. Les principales ethnies rencontrées sont les Adja (90,7%) et les Fon (8,5%). Les populations du Couffo pratiquent en majorité les cultes traditionnels «vodoun» (56,5%), elles sont aussi «Autres chrétiens» (15,3%), «catholiques» (5,9%) et «autres protestant» (5,6%).

4. Infrastructures sociocommunitaires

Avec ses 6 communes, 50 arrondissements, le département du Couffo dispose de 2 zones sanitaires, de 64 centres de santé, 7 dispensaires et 7 maternités. L'accès à l'eau potable semble poser encore d'énormes difficultés aux populations. A peine 37,8% de ménages seulement ont accès à l'eau potable selon le RGPH-4.

Sur le plan des infrastructures scolaires, on note un effort important, presque tous les villages et quartiers de ville disposent d'une école primaire, et des collèges à 1^{er} cycle et à 2^{ème} cycle sont présents dans beaucoup d'arrondissements.

5. Activités économiques du département

La distribution en pourcentage de la population active par commune selon les branches d'activités dans le département du Couffo. Il en ressort que la branche «agriculture, pêche et chasse» domine dans toutes les communes où elle exercée par plus de six ménage sur dix sauf à Dogbo où elle est exercée par (49,6%) des ménages. La commune de Lalo (80,8%) est celle dans laquelle elle est plus pratiquée. La branche d'activité «commerce, restauration et hébergement» et la deuxième branché d'activité qui occupe les ménages dans les communes avec celle de Dogbo (18,5%) et Toviklin (13,5%) en tête. Enfin, la branche d'activité « Industries manufacturières » y est exercée dans une moindre mesure. La commune de Dogbo s'affiche particulièrement avec les fortes proportions de ménages exerçant dans la branche «commerce, restauration et hébergement» et «autres services» : respectivement (18,5% et 12,2%).

6. Activités agricoles

Ménages agricoles par commune

L'effectif des ménages agricoles par commune et par sexe du chef de ménage dans le département du Couffo.

Il en ressort que le département compte, 77 596 ménages agricoles dont 50 073 dirigés par des hommes et 27 523 dirigés par des femmes. Le nombre de ménages agricoles dirigés par les hommes est supérieur à ceux dirigés par les femmes, ceux dirigés par les femmes et plus élevé dans les communes de Klouékanmè (6 616) et Aplahoué (6 586) et plus faible dans celle de Lalo (2 283).

o Principaux domaines d'activités agricoles par commune

La distribution en pourcentage des ménages agricoles par commune selon les principaux domaines d'activités.

Il ressort que 99% des ménages agricoles exercent dans le domaine végétal. Dans les communes de Klouékanmè et de Toviklin le domaine animal est plus développé comparativement aux autres. Le domaine halieutique est quasiment inexistant dans toutes les communes.

o Les 10 premières cultures

- le manioc et le haricots/niébé sont les deux produits les plus cultivés par les ménages agricoles dans presque toutes les communes du département du Couffo.
- le maïs (19,0%) est beaucoup plus cultivé par les ménages agricoles de la commune de Aplahoué et la tomate (11,6%) par ceux de Klouékanmè

o Produits agricoles du PRSA par commune

- Sur les treize (13) produits du Programme de Relance du Secteur Agricole (PRSA), les cultures céréalières (63,9%) et les tubercules (31,7%) viennent en tête en termes de production des ménages agricoles du département.
- Les mêmes tendances s'observent dans les communes et les cultures de rentes sont réalisées en faible proportion par endroit surtout à Aplahoué (8,3%).

7. Pauvreté dans les communes

- L'indice de la pauvreté humaine (IPH) est plus élevé dans les communes de Klouékanmè (49,7%) et de Lalo (45,5%) et plus faible dans la commune de Dogbo (26,9%).

La commune de Toviklin est la plus touchée par la pauvreté non monétaire (45,4%) et celle de Lalo est la plus touchée par les autres formes de pauvreté



DIVERSITES TOURISTIQUES ET CULTURELLES DE COUFFO





COMMUNE D'APLAHOUE

Tél: +229 95 47 08 59
E-mail:mairieaplahouelight@gmail.com



Maxime ALLOSSOGBE
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Jacob DOUVI

DAM: Bernard GBESSO

07 ARRONDISSEMENTS

1- CA Aplahoué : Emile SODJI

2- CA Atomey :Pascal TCHIDIME

3- CA Azovè : Samuel MINTCHI

4- CA Dékpo : Jean-Marie N'DE

5- CA Godohou : Fambo HOWANOU

6- CA Kissamey : Mèhouè Julien AKOGBE

7- CA Lonkly :Florent T. FANNOU

Superficie : 915 Km² - Population : 117 109 habitants (RGPH4 - 2013) 92 villages et quartiers de ville

Economie : Agriculture - Elevage - Pêche - Commerce - Transports - Services

Aplahoué est une ville située au sud du Bénin, à la frontière avec le Togo, département du Couffo. On y retrouve un des plus grands marchés de la sous-région, le marché Azové qui vient en deuxième position après Dantokpa. La commune d'Aplahoué abrite de nombreuses institutions et services de l'État.

Limitée au Nord et au Nord-Est par la commune de Djidja, au Sud par la commune de Djakotomey, à l'Est par la commune de Klouékanmè et celle d'Abomey et enfin à l'Ouest par la République Togolaise, est composée de 66 villages et quartiers de ville.

Cette commune cosmopolite qui abrite le barrage d'adjarala jouit d'un riche patrimoine culturel, culinaire et touristique.

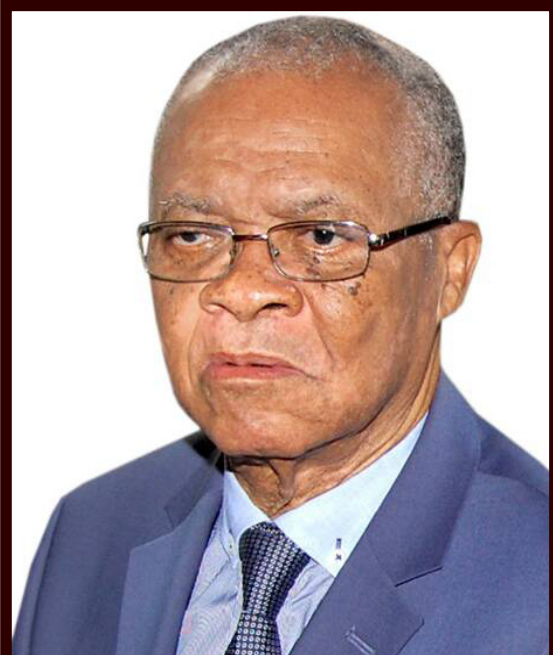
Elle est aussi caractérisée par le respect de la tradition et la pratique des religions endogènes qui occupent une place importante, nonobstant la présence d'autres pratiques religieuses comme: le christianisme, l'islam ...

Les activités économiques sont : l'agriculture, le commerce, les transports, l'artisanat, l'élevage. Les principales cultures sont entre autres, les produits vivriers et de rente.



COMMUNE DE DJAKOTOMEY

Tél: +229 94 64 07 06 / 96 63 87 86
E-mail: mairiedjak@yahoo.fr



Bruno FANGNIGBE
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Ulrich Janvier SOKEGBE

DAM: Antoine GNIKLE

10 ARRONDISSEMENTS

1- CA Adjintimey :Kocou DANDJI

2- CA Bétoumey : Lucien ZANKOU

3- CA Djakotomey 1 : Lédéwa DAHOUE

4- CA Djakotomey2 : Aimé Kohogbé AMOU

5- CA Gohomey :Gérard Kokou EKI

6- CA Houégamey : Marcelin SOBAKIN

7- CA Kinkinhoué : Celestin KPLABOU

8- CA Kokohoué : Charles Chilé AMOU

9- CA Kpoba : Koffi BAH

10- CA Soukouhoué : Jean AKPO

Superficie : 235 Km² - Population : 134 028 habitants (RGPH4 - 2013) - 83 villages et quartiers de ville.

Limites géographiques : Nord : Communes d'Aplahoué et de Klouékanmè, Sud : Commune de Dogbo ; Est : Commune de Toviklin et commune de Klouékanmè ; Ouest : République du Togo

Principales ethnies : Adja, fon

Religions : Musulmane (0,2%), Catholicisme (3,0%), Protestantisme (1,4%), Traditionnelle (87,1%), Autres (8,3%)

Ressources agricoles : Maïs, manioc, arachide, niébé, gombo, coton, tomate, piment, légumes feuilles, patate douce, etc.

Ressources en élevage : Bovins, caprins, porcins, ovins, volaille

Ressources halieutiques : La pêche est peu valorisée

Cultures de rente : Coton

Berceau du rythme Gogohoun, terre des Adja, elle est fortement ancrée dans la conservation des pratiques et cultes endogènes.



COMMUNE DE DOGBO

Tél: +229 95 27 77 79
E-mail: comdogbo@yahoo.fr



Magloire AGOSSOU
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Marcellin SOGNON

DAM: Calixte K. SOSSA

07 ARRONDISSEMENTS

1- CA Ayomi :

2- CA Dévé :

3- CA Honton :

4- CA Lokogohoué :

5- CA Madjrè :

6- CA Tota :

7- CA Totchangni :

Superficie : 47 500 ha = 475 km² - Population : 103 057 habitants. (RGPH4-2013)

Densité...217 habitants / km² - 65 villages et quartiers de ville

Site touristique: Demeure des hommes à queue

Limites géographiques : Nord : Communes de Djakotomey et de ToviklinSud ; Communes de Lokossa et de Bopa ; Est : Commune de Lalo ; Ouest : République du Togo

Principales ethnies : Adja, Sahouè, Kotafon, Fon et Mina

Religions : Musulmane (0,7%), Catholicisme (7,5%), Protestantisme (2,7%), Traditionnelle (65,4%), Autres (23,7%)

Ressources agricoles : Maïs, manioc, arachide, riz, patate douce, tomate, piment, gombo, légumes feuilles, etc.

Ressources en élevage : Caprins, porcins, ovins, volaille...

Ressources halieutiques : La pêche est devenue une activité marginale pour cause d'appauvrissement des plans d'eau

Cultures de rente : Arachide.

La commune de Dogbo se traduit littéralement comme «gros trou», elle est peuplée essentiellement des Adjans originaires de Tado, mais aussi des Sahouès, des Kotafons, des Fons, Nagots, Minas...



COMMUNE DE KLOUEKANME

Tél: +229 96 13 55 69
Email:comklouek@yahoo.fr



Coffi Dieudonné GBEDJEKAN
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Aimé AKANDO

DAM: Raymond OTODJI

08 ARRONDISSEMENTS

1- CA Adjahonmè : Séverin SODEDJI

2- CA Ahogbèya : Gaétan ALOUNKOUNTO

3- CA Ayahohoué : Mianikpo Rigobert AVE

4- CA Djotto : Godo Gaston HOUDJI

5- CA Hondjin : Tchihoundro Mathieu KOMAKLO DAGBEDJI

6- CA Klouékanmè : Séraphin SEHOUNKPO

7- CA Lanta : Vincent Fréjus EKPOUI

8- Tchikpé: Germain KLIKPEZO

Superficie : 394 Km² - Population : 128 597 habitants (RGPH4-2013) Densité : 326 habitants / Km² - 76 villages et quartiers de ville

Limites géographiques : Nord : Commune d'Abomey ; Sud : commune de Djakotomey, commune de Lalo et commune de Toviklin ; Est : Commune d'Agbangnizoun Ouest : Commune d'Aplahoué

Principales ethnies : Adja, Fon, Yoruba

Religions : Musulmane (0,8%), Catholicisme (7,1%), Protestantisme (1,4%), Traditionnelle (76,5%), Autres (14,1%)

Ressources agricoles : Maïs, manioc, arachide, palmier à huile, tomate, niébé, coton, piment, gombo, etc.

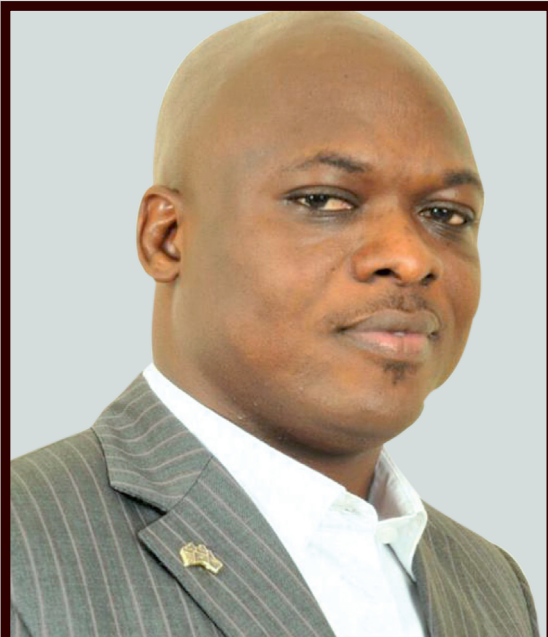
Ressources en élevage : Bovins, porcins, volaille, petits ruminants.

A Klouékanmè, vous l'autre originalité reste le bon «sodabi», une boisson alcoolisée tirée du palmier à huile et utilisé dans toutes les cérémonies funèbres, festives et culturelles.



COMMUNE DE LALO

Email :lcommunelalo2002@yahoo.fr
+229- 97 88 56 61 - 97 01 45 87



William T. FANGBEDJI
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Claude KATCHEDJI

DAM: Dieudonné AGOLINOU

11 ARRONDISSEMENTS

1- CA Adoukandji :Antoine TOHOUEGNON

2- CA Ahodjinnako : Julien HAGNON

3- CA Ahomadégbé :Gérard ADIWA

4- CA Banigbé : Kêler BOSSOU

5- CA Ginzounmè : Gérard Stéphane GOVE

6- CA Hlassamè: Bertin N'BOUKE

7- CA Lalo : Crépin ADEGOUTE

8- CA Lokogba : Claude KEKOU

9- CA Tchito : Yao GNONLONFOUN

10- CA Tohou : Périn DJEGBE

11- CA Zalli : Joseph HOLOU

Superficie : 432 Km² - Population : 119 926 Habitants (RGPH4 - 2013 - 278 hab /Km²)

Limites géographiques : Nord : Commune de Klouékanmè et commune d'Agbanhizoun

Sud : Commune de Bopa ; Est : Commune de Zogbodomè et commune de Toffo ;

Ouest : Communes de Dogbo et Toviklin.

Principales ethnies : Adja, Tchi, Fon, Yoruba (nagot) et Sahouè

Religions : Musulmane (0,6%), Catholicisme (4,5%), Protestantisme (0,5%), Traditionnelle (81,4%), Autres (13,0%)

Ressources agricoles : Maïs, niébé, manioc, riz, gombo, arachide, échalote, tomate, aubergine, piment, palmier à huile, coton, pomme sauvage, banane, orange, pois d'angole, patate douce, igname, taro, bois (calcédrat, teck, acacia),

Ressources en élevage : Porcins, caprins, volaille (poule, pintade, canard, dindon, pigeon), ovins, lapin, aulacode, cobaye, escargot, abeille pour production du miel.



COMMUNE DE TOVIKLIN

Tél: +229 97 85 88 08

Email : mairietoviklin@yahoo.fr



Rigobert TOZO
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Théophile SOTODJI

DAM: Cocouvi BOKOUE

07 ARRONDISSEMENTS

1- CA Adjido : Codjo Barthélémy DANDJESSO

2- CA Avédjin : Hubert GOUVI

3- CA Doko : Houénoumadji Gabriel DOGBALI

4- CA Houédogli : Togbédji SEHOUE

5- CA Missinko : Jean-Mari MEDJIKO

6- CA Tannou-Gola : Etienne HOLONOU

Superficie : 120 Km² - Population : 88 611 habitants (RGPH4 -2013) Densité: 738,425 habitants / km² - 68 villages et quartiers de ville

Limites géographiques : Nord : Commune de klouékanmè ; Sud : Commune de Dogbo ; Est : Commune de Lalo Ouest : Commune de Djakotomey

Principales ethnies : Adja, Fon

Religions: Traditionnelle (75,2%), Protestantisme (6,4%), Catholicisme (3,6%), Musulmane (1,4%), Autres (13,0%)

Ressources agricoles : Maïs, manioc, palmier à huile, haricot, tomate, gombo, soja, coton, patate douce, agrumes, etc.

Ressources en élevage : Bovins, caprins, porcins, ovins, volaille

Ressources halieutiques : La pêche est inexistante

Cultures de rente : Coton, huile de palme

Ressources naturelles : Nappe phréatique

Ressources touristiques : Le tourisme est peu valorisé

Autres domaines porteurs : Transport, commerce, artisanat, services.

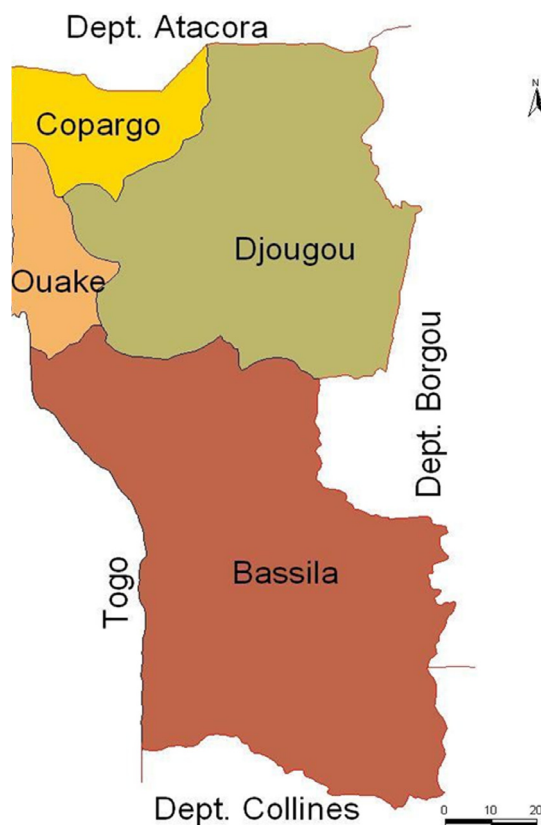


REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE
DEPARTEMENT DE LA DONGA



Eliassou Souleman BIAOU AININ

Préfet



PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT

1. Situation géographique

Le département de la Donga est issu de l'ancien département de l'Atacora dont il occupait la zone sud. Il est limité au Nord par le département de l'Atacora, au Sud par le département des Collines, à l'Est par le département du Borgou et à l'Ouest par la république du Togo. Il s'étend sur une superficie de 11 126 km². Il est subdivisé en quatre (4) communes à savoir : Djougou (Chef-lieu du département), Bassila, Copargo et Ouaké. Ces communes sont subdivisées en 26 arrondissements et 177 villages et quartiers de ville.

2. Milieu naturel

Le relief du département de la Donga est constitué des chaînons des Tanékas (654 m) et surtout de plaines mollement ondulées de 150 m à 200 m d'altitude.

Le climat est du type soudano-guinéen, caractérisé par une saison sèche qui couvre la période de mi-October à mi-Avril et une saison pluvieuse entre mi-Avril et mi-October. La normale des précipitations se situe entre 1200 mm et 1300 mm avec le mois d'Août comme le mois le plus pluvieux. C'est dans ce département que le fleuve Ouémé prend sa source (TanékaKoko) et coule vers l'Océan Atlantique. En saison pluvieuse, les cours d'eau entraînent des submersions favorables à la pratique de la riziculture dans les bas-fonds.

Les sols sont de type minéraux bruts, ferrugineux tropicaux indurés et hydromorphe. Ces sols ont besoin d'importants apports en matière organique pour la reconstruction de la couche humifère sur les parcelles mises en culture.

La végétation est dense le long des cours d'eau et constitue ainsi des forêts galeries. Les forêts classées occupent plus de la moitié de la superficie de la commune de Bassila et une partie de la commune de Djougou où l'on rencontre la savane arborée ou arbustive.

Le karité et le néré sont deux essences forestières protégées, que l'on rencontre partout dans le département. Quelques étangs en dérivation sont exploités dans la commune de Copargo (Tanéka-Koko et Karhum).

PRESENTATION DU DEPARTEMENT DE LA DONGA

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES DU DEPARTEMENT

3. Caractéristiques démographiques

La population du département de la Donga s'élève à 543 130 habitants selon le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH4). Cette population était de 350 062 habitants en 2002. Le rapport de masculinité affiche une quasi-égalité entre les sexes (99,4 hommes pour 100 femmes). Deux communes du département ont un effectif de plus de 100 000 habitants : Djougou (267 812 habitants) et Bassila (130 091 habitants). Avec une superficie de 11 126 km², la densité de population de ce département est de 49 habitants au km². Les ethnies les plus importantes du département sont les Yoa - Lokpa et apparentés (59,0%), les Peulh ou Peul (15,7%) et Les groupes Dendi et Yoruba et apparentés se retrouvent pour respectivement (7,5%) et (6,6%). L'islam (77,9%) et le catholicisme (11,9%) sont les religions les plus prépondérantes du département.

4. Infrastructures sociocommunautaires

Avec ses 4 communes et 26 arrondissements, le département de la Donga dispose de 2 zones sanitaires, 47 centres de santé, 8 dispensaires et 2 maternités. L'accès à l'eau potable constitue encore d'énormes difficultés aux populations. Seulement un tiers des ménages du département (33%) ont accès à l'eau potable.

En ce qui concerne les infrastructures scolaires, le département dispose de 438 écoles primaires publiques, de 26 collèges à 1er cycle et de 14 collèges à 2nd cycle.

5. Activités économiques du département

La distribution en pourcentage de la population active par commune selon les branches d'activités dans le département de la Donga. Il y ressort que les branches d'activités les plus dominantes dans le département sont « agriculture, pêche et chasses » (62,8%), « commerce, restauration et hébergement » (14,3%), « industries manufacturières » (8,5%) et les autres services (6,5%). Dans l'ensemble du département, plus de six personnes actives sur dix (62,8%) exercent leurs activités dans la branche « agriculture, pêche et chasse ». Le pourcentage de la population active exerçant dans la branche « commerce, restauration et hébergement » est plus élevé dans la commune de Bassila (18,3%) et plus faible dans celle de Copargo (7,6%).

6. Activités agricoles

Ménages agricoles par commune

L'effectif des ménages agricoles par commune et par sexe du chef de ménage dans le département de la Donga. Il y ressort que ce département compte 39 461 ménages agricoles dont 38 424 dirigés par des hommes et 1 037 dirigés par des femmes. Dans chacune des communes, les ménages agricoles dirigés par les hommes sont largement supérieurs à ceux dirigés par les femmes. Le nombre de ménages agricoles dirigés par les femmes est plus élevé dans la commune de Djougou (475) et plus faible dans celle de Copargo.

Principaux domaines d'activités agricoles par commune

La distribution en pourcentage des ménages agricoles par commune selon les principaux domaines d'activités. Il y ressort que dans ce département, 96,8% des ménages agricoles exercent dans le domaine végétal et 3% dans le domaine animal. Mais il convient de souligner que le domaine halieutique est quasi-inexistant dans le département.

Dans toutes les communes de la Donga, la proportion des ménages agricoles exerçant principalement dans le domaine agricole est toujours supérieure à 95%. La commune de Bassila est celle dans laquelle le domaine animal est plus développé (4%).

Les 10 premières cultures

- L'igname et le sorgho/mil/fonio sont les deux produits les plus cultivés par les ménages agricoles dans presque toutes les communes du département de la Donga.
 - C'est dans la commune de Copargo que le pourcentage de ménages agricoles qui cultivent l'igname est plus élevé (56%) alors qu'il est plus faible dans la commune de Ouaké (36,1%)
 - Le voandzou et le haricot/niébé sont beaucoup moins cultivés dans les communes de la Donga.
- Produits agricoles du PRSA par commune
- Sur les treize (13) produits du Programme de Relance du Secteur Agricole (PRSA), les tubercules (50,5%) et les cultures céréalières (41,9%) viennent en tête en termes de production des ménages agricoles du département.
 - Les mêmes tendances s'observent dans les communes à l'exception de Ouaké où les cultures céréalières viennent en tête avec 53% des ménages agricoles contre 43,4% pour les tubercules.

Types d'équipement

La distribution en pourcentage des ménages agricoles par commune du département de la Donga selon le type d'équipement. On constate que l'équipement traditionnel est plus utilisé par les ménages agricoles de ce département (98%). Certains ménages agricoles préfèrent associés le type d'équipement traditionnel et attelage (1,1%). Dans la commune de Djougou, 1,9% des ménages agricoles utilisent l'équipement

7. Pauvreté dans les communes

- Quelle que soit la forme de la pauvreté, la commune de Copargo s'affiche comme la plus pauvre du département.
- La pauvreté multidimensionnelle touche plus les individus du département de la Donga que toutes les autres formes de pauvreté (49,8% pour l'ensemble contre 71,3% pour la commune de Copargo).
- Pour l'Indice de la Pauvreté Humaine (IPH), c'est la commune de Ouaké qui présente la valeur la plus faible (39,7%). Alors que pour la pauvreté non monétaire, c'est la commune de Djougou qui est moins touchée (14,5%).
- En ce qui concerne la pauvreté d'existence, la commune de Ouaké est moins touchée (27,1%).



DIVERSITES TOURISTIQUES ET CULTURELLES DE LA DONGA



COMMUNE DE BASSILA



Tél: +229 97 29 02 50

E-mail : mairiebassila@gmail.com



Zakari F. TASSOU
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Abou bakari GOMINA

DAM: YAYA MAMAM KOUTA

04 ARRONDISSEMENTS

1- CA Alédjo : Moukaram ABOUBAKAR ALASSANI

2- CA Bassila :Kodje Claude OKA?BAWA

3- CA Manigri :Latifou AROUNA

4- CA Pénéssoulou : Kassoum FOUSSENI

Superficie: 5661 Km² - Population : 130. 091 habitants - Densité:23 hab / Km² - 52 villages et quartiers de ville

Limites géographiques : Nord : Commune de Ouaké et commune de Djougou

Sud : Commune de Bantè et commune de Glazoué ; Est : commune de Tchaourou et commune de Ouèssè ; Ouest : république du Togo

Principales ethnies : Nagot, Anii, Kotokoli et Koura, Kotokoli, Têm, Lokpa, Ditamari

Religions : Musulmane (82,4%), Catholicisme (8,3%), Protestantisme (4,4%), Traditionnelle (2,2%), Autres (2,7%)

Ressources agricoles : Manioc, igname, maïs, sorgho, niébé, patate douce, coton, riz, tabac, anacardier, teck, manguiers, etc.

Ressources en élevage : Volaille, petits ruminants, caprins, porcins

Ressources halieutiques : La pêche est peu développée

Cultures de rente : Anacarde, coton, riz, tabac.

Troisième plus grande commune du Bénin en termes de superficie, elle a vu naître d'éminentes personnalités comme Alphonse Alley: ancien Président de la République, Daouda Djaboutouboutou: ancien cadre du ministère du plan, Directeur de la coopération et des aides extérieures, Directeur Général du Ministère du Plan, expert de la banque mondiale, Ahmed Akobi: ancien Député, ministre des TP et Directeur de cabinet de la Présidence, Bintou Adam Taro: ancienne Ministre des affaires sociales...



COMMUNE DE COPARGO



Tél: + 229 97 65 15 65
E-mail: mairiecopargo@yahoo.fr



Ignace OUOROU
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Zacari WIODE

DAM: Imorou AMBANI

04 ARRONDISSEMENTS

1- CA Amandana : Méda OUSSINA

2- CA Copargo : Seidou GARBA

3- CA Pabégou : Alfa MAMAM

4- CA Singré : Imorou SAMOU

Superficie : 876 Km² - Population : 70 938 Habitants (GRPH 2013 - INSAE) Densité: 81 hab/Km²
46 villages et quartiers de ville

Limites géographiques : Nord : Commune de Natitingou et commune de Kouandé

Sud : Commune de Ouaké et commune de Djougou ; Est : Commune de Djougou ; Ouest : République du Togo

Principales ethnies : Yoa, Lokpa, Peuhl, Soruba, Boufalé, Lama, Otammari

Religions : Musulmane (18,3%), Catholicisme (5,0%), Protestantisme (0,2%),

Traditionnelle (72,9%), Autres (3,6%)

Ressources agricoles : Igname, maïs, sorgho, riz, voandzou, patate douce, mil, manioc, tomate.

Ressources en élevage : Bovins, ovins, caprins, volailles (pintades, poulets)

Ressources halieutiques : la pisciculture, la pêche artisanale

Cultures d'exportation : Coton, noix de karité, graine de néré

Ressources minières et naturelles : Carrière de sable, de graviers, indices d'or, pierres ornementales,
sources d'eau non exploitables : de l'Ouémé, de la piscine de Tanéka-Koko, de Démédjé

Valeur touristique: Tanéka – Koko



COMMUNE DE DJOUGOU

Tél: +229- 97 98 40 00
E-mail: mairiedjougou@yahoo.fr



Abdoul Malik SEIBOU GOMINA
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Djibril AMADOU

DAM: Karimou SEIBOU

12 ARRONDISSEMENTS

1- CA Baréi : Sabirou MOUSSA YAYA

2- CA Bariénoù : Idrissou AMADOU

3- CA Belléfoungou : Sidi Boni TAKPARA

4- CA Bougou : Moumouni YACOUBOU

5- CA Djougou 1 : Mohamed S. IDRISOU A.

6- CA Djougou 2 : Ismailou ISSA ALASSANE TRAORE

7- CA Djougou 3 : Issifou Touré MAMAN YAYA

8- CA Kolokondé : Sidi ISSA

9- CA Onklou : Alassane ZOUMAROU

10- CA Patargo : Emmanuel YAKA PAUL

11- CA Pélébina : Bayane ALASSANE

12- CA Sérrou : Tairou ZOUMAROU

Superficie : 3.966 Km² - Population : 267 812 habitants (RGPH4 - 2013) Densité : 45,56 habitants / Km² -

58 162 villages et quartiers de ville

Valeurs touristiques: cavaliers (gaanni) - Palais Royal de Djougou

Limites géographiques : Nord : Commune de Kouandé et commune de Péhunco ;

Sud : Commune de Bassila ; Est : Commune de Sinendé, Commune de N'dali et commune de Tchaourou ;

Ouest : Commune de Copargo et Commune de Ouaké

Principales ethnies : Yom-Lokpa, Dendi et Peuhl

Religions : Musulmane (72,3%), Catholicisme (8,1%), Protestantisme (2,8%), Traditionnelle (6,9%), Autres (9,9%)

Ressources agricoles : Igname, Sorgho, maïs, mil, niébé, coton, manioc, arachide

Ressources en élevage : Bovins, ovins, caprins, porcins, volaille

Ressources halieutiques : La pêche est peu valorisée

Cultures de rente : Coton, arachide

Ressources touristiques : Les quatre (4) auberges. La commune dispose des attraits touristiques limités

Autres domaines porteurs : Artisanat, commerce, transport, transformation de produits agricoles, hôtellerie.



COMMUNE DE OUAKE

Tél: +229 97 01 14 60 - 97 44 65 40 - 97 77 81 74

E-mail : mairieouak@yahoo.fr



Dramane OUOLOU

Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Moustapha A. ZACARI

DAM: Issa BINDA

06 ARRONDISSEMENTS

1- CA Badjoudè : Sakibou KOULAWELE ALIDOU

2- CA Komdè : Souleymane Gado TCHAO

3- CA Ouaké : Abdou Djalilou AKABOSSO

4- CA Sèmèrè1 : Ikililou MOUKAILA

5- CA Sèmèrè2 : Lalalac Yohan PILINGA

6- CA Tchalinga : Bernard TALE-ABALO

Superficie: 663 Km² - Population : 74 289 (RGPH 2013 - INSAE) Densité: 112 hab/Km² - 61 villages et quartiers de ville

Limites géographiques : Nord : commune de Copargo, Sud : Commune de Bassila Est : Commune de Djougou ; Ouest : République du Togo

Principales ethnies : Lokpa et Foodo

Religions : Musulmane (75%), Catholicisme (9,8%), Protestantisme (0,5%),

Traditionnelle (13,0%), Autres (1,7%)

Ressources agricoles : Igname, Sorgho, maïs, coton, manioc, patate douce, haricot, mil, soja, voand-zou, arachide, gombo, piment, tabac, tomate, sésame.

Ressources en élevage : Porcins, ovins, bovins, volailles (poulets, pintades, canards, dindons, pi-géons), chiens, lapins, cobayes et aulacodes.

Ressources halieutiques : La pêche est peu développée

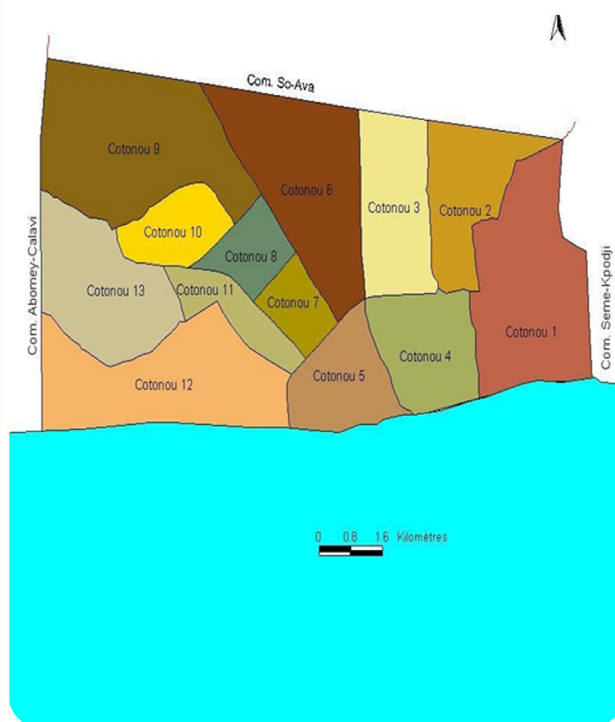
Cultures de rente : Coton, arachide...



REPUBLIQUE DU BENIN
 MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE
DEPARTEMENT DU LITTORAL



Alain OROUNLA
 Préfet



PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT

1. Situation géographique
 Le département de l'Atlantique est limité au Sud par l'Océan Atlantique et le département du Littoral, à l'Ouest par les départements du Mono et du Couffo, à l'Est par celui de l'Ouémé et au Nord par le département du Zou. Avec une superficie totale de 3 233 km², le département de l'Atlantique est l'un des plus petits des douze (12) départements que compte le Bénin

et s'étend sur près de 100 km de la côte vers l'intérieur du pays. Il est subdivisé en huit (8) com-munes avec Allada comme Chef-lieu, ces autres communes sont Abomey-Calavi, Kpomassè, Oui-dah, So-Ava, Toffo, Tori-Bossito, et Zè. Ces communes sont subdivisées en 74 arrondissements et 501 villages et quartiers de ville.

1. Milieu naturel

Un cordon littoral sableux, d'une largeur de 2 à 5 km et découpé par des lagunes et des marais, s'étend le long de la côte. Le complexe lagunaire est de plus en plus salé en l'occurrence le lac Ahémé et le lac Nokoué. Par contre le lac Toho renferme de l'eau douce.

Le département de l'Atlantique est essentiellement marqué par un climat subéquatorial caractérisé par deux saisons sèches et deux saisons des pluies. La campagne agricole débute avec la grande saison des pluies au mois de mars et prend fin en juillet. Ensuite, vient la petite saison sèche qui s'étend d'août jusqu'à la mi-septembre. Elle est suivie de la petite saison pluvieuse de mi-septembre jusqu'au début décembre. Enfin, la grande saison sèche s'étend du début décembre jusqu'au mois de mars.

La partie centrale du département est formée par un plateau de terre de barre qui descend vers les vallées de l'Ouémé, du Couffo et de la dépression de la Lama. Avec deux saisons de pluie par an, cette région offre d'immenses possibilités agricoles. On y pratique les cultures vivrières, les frui-tiers, le palmier à huile. La forte densité de la population qui caractérise cette sous-région et la pression exercée par la proximité des grands centres urbains de la côte constituent des débouchés certains pour l'écoulement des produits agricoles.

La pluviométrie moyenne annuelle est voisine de 1 200 mm, dont 700 à 800 mm pour la première saison pluvieuse et 400 à 500 mm pour la seconde saison des pluies. On note une diminution du niveau des précipitations du Nord vers le Sud et de l'Est vers l'Ouest.

Les températures moyennes mensuelles varient entre 27 et 31 degrés centigrades. Les écarts entre le mois le plus chaud et le mois le moins chaud ne dépassent pas 3,2 degrés dans la zone sud, alors que cette variation se situe à 3,8 degrés pour le nord du département. Les mois de février à avril sont les mois les plus chauds et les mois de juillet à septembre sont les mois les plus frais.

Le département de l'Atlantique dispose d'un réseau hydrographique assez important. Parmi les fleuves on peut citer notamment le Couffo, qui parcourt le département sur près de 50 km et qui se jette dans le lac Ahémé. Le Couffo est sujet à de fortes crues qui atteignent leur point culminant pendant la deuxième saison pluvieuse.

Sur le plan des formations géologiques, on en distingue deux groupes dans le département de l'Atlantique : les formations récentes et le continental terminal.

Dans le groupe des formations récentes, on note:

PRESENTATION DU DEPARTEMENT DU LITTORAL

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES DU DEPARTEMENT

- la formation littorale : en bordure de la mer, un cordon littoral s'étend d'Est à l'Ouest avec une largeur allant de 1 à 10 km ;
 - les alluvions : en bande de largeur variable le long des cours d'eau, elles sont très développées le long de l'Ouémé.
- Au Nord du département de l'Atlantique on trouve la dépression de la Lama qui est constituée essentiellement par les sols noirs tropicaux. Ce sont des sols ayant une capacité d'échange élevée, mais une teneur en matière organique moyenne. Les propriétés physiques des horizons de surface sont correctes, mais la situation de ces sols dans une dépression à exutoire bouchée rend leur drainage impossible, ce qui entraîne une stagnation des eaux pendant la saison des pluies.
- Le département de l'Atlantique comporte 22 500 ha de lacs et lagunes et 240 000 ha de terre cultivable dont moins de 100 000 ha cultivés, 22 000 ha de forêts classées, 6 082 ha de plantations.
- Le département de l'Atlantique est largement défriché et la forêt équatoriale originelle n'existe plus qu'en petits îlots d'extension négligeable. Actuellement, la végétation est caractérisée par un bush arbustif, associé à des peuplements plus ou moins denses de palmiers à huile, que l'on re-trouve sur les plateaux soit à l'état naturel, soit en plantations industrielles.
- Cependant, on peut distinguer un certain nombre de formations végétales bien tranchées :
- en bordure de la côte, les sables du cordon littoral sont couverts de plantations de cocotiers ;
 - une zone à végétation rare et clairsemée formée essentiellement d'halophytes sur le cordon littoral ;
 - un bush pré-littoral constitué par des touffes de rhyzophora sur le cordon actuel qui se termine à la lagune côtière ;
 - la savane plus ou moins marécageuse formée de loudétra et de diverses cypéracées dans les zones basses ;
 - le fourré arbustif à prédominance de palmiers à huile ; - les plantations et les forêts classées.

3. Caractéristiques démographiques

La population du département de l'Atlantique en 2002 était de 801 683 habitants dont 412 561 femmes et 389 122 hommes. Elle est passée à 1 398 229 habitants selon le dernier recensement de 2013. La densité de population de cette entité territoriale est passée de 248 habitants au km² en 2002 à 432 habitants au km² en 2013. Cette densité varie considérablement à l'intérieur du département entre 164 habitants au km² dans la commune de Zè à 1218 habitants au km² dans celle d'Abomey-Calavi. Le rapport de masculinité y est passé de 94,3 hommes pour 100 femmes en 2002 à 96,5 hommes pour 100 femmes en 2013. Six communes sur les huit (8) que compte le département ont franchi la barre des 100 000 habitants au recensement de 2013, il s'agit de : Abomey-Calavi (656 358 habitants), Allada (127 512 habitants), Ouidah (162 034 habitants), So-Ava (118 547 habitants), Toffo (101 585 habitants) et Zè (106 913 habitants). Les ethnies rencontrées essentiellement sur le plan du peuplement sont les Fon et apparentés 76,3%, les Adja apparentés 15,6%. Les populations de l'Atlantique sont essentiellement catholiques (39,3%), adeptes des religions traditionnelles (12,9%) et pratiquent aussi le Christianisme Céleste (11,0%).

4. Infrastructures sociocommunitaires

Avec ses 8 communes et (74) arrondissements, le département de l'Atlantique dispose de (3) zones sanitaires, (64) centres de santé, (11) dispensaires et (14) maternités.

L'accès à l'eau potable semble poser encore d'énormes difficultés aux populations. Un peu plus de la moitié des ménages (54,2%) ont accès à l'eau potable selon le RGPH4.

Sur le plan des infrastructures scolaires, on note un effort important car presque tous les villages et quartiers de ville disposent d'une école primaire, et des collèges à 1er cycle et à 2nd cycle sont présents dans beaucoup d'arrondissements.

Le département de l'Atlantique de par sa population est le plus peuplé, mais il convient de retenir que les infrastructures sociocommunitaires ne répondent pas toujours aux demandes des populations. Il faut noter que le département abrite l'Université d'Abomey-Calavi, de nombreux centres de formation tant privés que publics.

6. Activités économiques du département

La distribution en pourcentage de la population active par commune selon les branches d'activités dans le département de l'Atlantique. On constate que la branche « agriculture, pêche et chasse » domine dans les communes de Toffo (53,4%), Tori-Bossito (51,9%) et Zè (51,5%). Le commerce, restauration et hébergement est prépondérant dans SoAva (40%), Ouidah (32,5%) et Abomey-Calavi (30%). La branche « transport et communication » n'y est pas très développée.

7. Activités agricoles

Ménages agricoles par commune

L'effectif des ménages agricoles par commune et par sexe du chef de ménage dans le département de l'Atlantique. Le département compte, 54 885 ménages agricoles dont 47 711 dirigés par des hommes contre 7 174 dirigés par des femmes. Dans chacune des communes, les ménages agricoles dirigés par les hommes sont supérieurs à ceux dirigés par les femmes. Cependant, le nombre de ménages agricoles dirigés par les femmes est plus important dans la commune d'Allada (1 904). Il est plus faible dans la commune de So-Ava (124).

Principaux domaines d'activités agricoles par commune

La distribution en pourcentage des ménages agricoles par commune selon les principaux domaines d'activités. On retient que dans le département de l'Atlantique, 97,4% des ménages agricoles exercent dans le domaine végétal, (1,3%) dans le domaine animal, contre (1,0%) dans l'halieutique.

Les 10 premières cultures

- le manioc et le maïs sont les deux produits les plus cultivés par les ménages agricoles dans presque toutes les communes du département de l'Atlantique.
 - les légumes fraîches (47,6%) et les poivres, ails et épices (11,1%) sont beaucoup plus cultivés par les ménages agricoles de la commune de So-Ava (commune lacustre).
- Produits agricoles du PRSA par commune
- Sur les treize (13) produits du Programme de Relance du Secteur Agricole (PRSA), les cultures céréalières (51,9%) et les tubercules (35,7%) viennent en tête en termes de production des ménages agricoles du département.
 - Les mêmes tendances s'observent dans les communes.





COMMUNE DE COTONOU

Tél: +229 95 42 14 52

E-mail : sgmcot@yahoo.fr



Luc Sètondji ATROKPO
Maire

LES ADJOINTS STATUAIRES

PAM: R. R. Randyx AHOUCANDJINO

DAM: S. K. Gratien ADJAGBONI

TAM: Françoise Irène T. GBEHANZIN

13 ARRONDISSEMENTS

1er Arrond : A. Marie-Madeleine Rissicatou BELLO

2ème Arrond : Djidjoho A. Casmir SOHOU

3ème Arrond : Maurille Omer ADETONAH

4ème Arrond : Saliou A. ADEDJOUMA

5ème Arrond : Anselme Parfait DEKOUN

6ème Arrond : Denis Maximin GNONLONFOUN

7ème Arrond : Iris Muriel BOCO

8ème Arrond : Cossi Alain GBAGUIDI

9ème Arrond : Augustin HOUESSINON

10ème Arrond : Comlan y; c; GNIDOKPONOU

11ème Arrond : Georges Ayaovi RAYMOND

12ème Arrond : Fidèle S. Adékambi AKINDES

13ème Arrond : Adadé Messan FOLLY-BEBE

Superficie: 79 km² Population: 679 012 habitants (RGPH4 - 2013) Densité: 8,595 habitants/km² - 164 villages et quartiers de ville

Site touristique Fondation Zinsou - Nature Tropicale - Place des Martyrs - Etoile rouge - Place Bulgarie - Place Bernadin GANTIN, le Hall des arts et loisirs, le CPA - Centre de Promotion de l'Artisanat - Plage de Fidjrossè et la route des pêches...

Economie: Marché Dantokpa, Marché Ganhi, le port autonome de Cotonou, marché St Michel, marché Gbogbanou, marché missèbo, structures d'accueil touristique...Pêches - Réserve biologique de Togbin (Adouanko, Avlékété), ...

Commune phare du Bénin, capitale économique regroupant toutes les cultures et ethnies, elle a le privilège d'abriter la Présidence de la République, le palais de la marina qui a connu une rénovation extraordinaire par le gouvernement de la Rupture et du nouveau départ, avec à sa tête, le Prési-dent Patrice Talon.

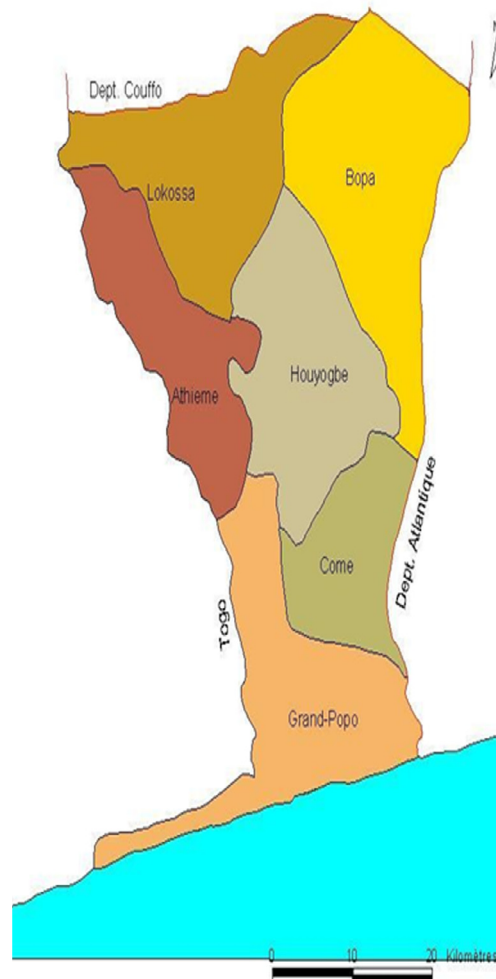


REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE
DEPARTEMENT DU MONO



Bienvenu Milohin DEDEGNON

Préfet



PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT

1. Situation géographique

Le département du Mono est situé au sud-ouest de la République du Bénin. Il est limité au Nord par le département du Couffo, au Sud par l'Océan Atlantique à l'Est par le département de l'Atlantique et à l'Ouest par la République du Togo. Il couvre une superficie de 1 605 km² et est composé de six (6) communes avec Lokossa comme Chef-lieu. Ces autres communes sont : Athié-mé, Bopa, Comè, Grand-Popo, Houéyogbé. Ses communes sont subdivisées en 35 arrondissements et 276 villages et quartiers de ville.

2. Milieu naturel

Le département du Mono bénéficie d'un climat de type subéquatorial avec une succession de quatre saisons, une pluviosité variant entre 850 mm et 1 160 mm, la température pouvant atteindre 27,9°C, une humidité relative variant entre 55% et 95% et une insolation annuelle moyenne de 2 024 h/an.

Le département est traversé par deux zones agro écologiques.

- la zone agro écologique constituée de terre de barre traversant la commune de Houéyogbé.
- La seconde zone, faite de basse vallée et de formations alluviales, couvre les communes de Athiémé, Bopa, Comè, Grand-Popo, Lokossa. Elle est couverte de savane herbeuse, des formations marécageuses et quelques mangroves. On y retrouve aussi la jachère à palmiers.

PRESENTATION DU DEPARTEMENT DU MONO

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES DU DEPARTEMENT

Au niveau de la basse vallée, les sols sont de type alluvial et colluvial des vallées des fleuves et lacs plus ou moins hydromorphes, très riches en matière organique, très fertiles mais inondés de façon saisonnière par les crues du fleuve Mono. On y remarque également des sols de type sableux, peu fertiles et aptes aux cocotiers et l'existence de nombreux bas-fonds inexploités dus à la présence de nombreux fleuves, lacs et lagunes contigus débouchant sur la mer. Toutefois, les ressources hydro agricoles (marais, bas-fonds et plan d'eau) peuvent assurer l'élevage du tilapia tout au long de l'année.

Au niveau de la terre de barre, les sols sont de type ferrallitique argilo-sableux fortement dégradés mais très bien drainés et à faible capacité de rétention. Profonds et faciles à travailler, ils conviennent à toutes les cultures annuelles et font l'objet d'une forte pression démographique.

3. Caractéristiques démographiques

La population du département du Mono est passée de 360 037 habitants (dont 174 977 hommes et 185 060 femmes) au RGPH-3 de 2002 à 497 243 habitants dont 241 554 hommes et 255 689 femmes au RGPH-4 de 2013. Soit un rapport de masculinité passant de 94,6 hommes pour 100 femmes à 94,5 hommes pour 100 femmes. La densité du département est passée de 224 habitants au km² à 310 habitants au km². Cette densité varie considérablement à l'intérieur du département entre 199 habitants au km² dans la commune de Grand-Popo à 491 habitants au km² dans celle de Comè. Deux communes sur les six du département ont franchi la barre de 10 000 habitants, il s'agit des : Houéyogbé 101 893 habitants et le chef-lieu du département qui est Lokossa 104 961 habitants. La population agricole est de 207 309 habitants répartis dans 37 639 ménages de type agricole.

En dehors des minorités Guen ou Mina venues du Ghana qui se sont installées dans les régions d'Agoué et de Grand-Popo, on retrouve en majorité les Adja et apparentés (69,0%), et les Fon et apparentés (27,8%).

La religion dominante est le vodoun (33,1%), on note aussi dans le département les catholiques (20,6%) et autres chrétiens (14,7%).

4. Infrastructures sociocommunautaires

Avec ses 6 communes, 35 arrondissements, le département du Mono dispose de 2 zones sani-taires, de 51 centres de santé, 8 dispensaires et 18 maternités.

L'accès à l'eau potable semble poser encore d'énormes difficultés aux populations. Des villages et quartiers de ville entiers restent sans adduction d'eau.

Sur le plan des infrastructures scolaires, on note un effort important, presque tous les villages et quartiers de ville disposent d'une école primaire, et des collèges à 1er cycle et à 2ème cycle sont présents dans beaucoup d'arrondissements.

5. Activités économiques du département

La distribution en pourcentage de la population active par commune selon les branches d'activités dans le département du Mono. On constate que les branches d'activités les plus dominantes dans les communes sont d'abord «Agriculture, Pêche et Chasses» (plus de 35% sauf dans la commune de Comè (21,5%)), ensuite «commerce, restauration et hébergement» et enfin, «Industries manu-facturières».

La commune de Bopa (73,8%), est celle dans laquelle la branche «Agriculture, Pêche et Chasses» est plus pratiquée. Quant à la branche d'activité commerce, restauration et hébergement, les communes de Comè (33,1%) et de Grand-Popo (25,6%) sont celles dans lesquelles elle est plus dominante.

La branche d'activité « Industries manufacturières » occupe plus de 10% des actifs dans toutes les communes sauf celle de Bopa qui a une proportion de 6,2%.

6. Activités agricoles

Ménages agricoles par commune

L'effectif des ménages agricoles par commune et par sexe du chef de ménage dans le département du Mono. Il en ressort que le département compte, 37 639 ménages agricoles dont 28 204 dirigés par des hommes et 9 435 dirigés par des femmes.

Dans chacune des communes, les ménages agricoles dirigés par les hommes sont supérieurs à ceux dirigés par les femmes. Cependant, le nombre de ménages agricoles dirigés par les femmes est plus élevé dans les communes de Houéyogbé (3 047) et de Bopa (2 883).

Principaux domaines d'activités agricoles par commune

La distribution en pourcentage des ménages agricoles par commune selon les principaux domaines d'activités. On constate que dans toutes les communes, plus de 97% des ménages agricoles exercent dans le domaine végétal. Dans la commune de Comè (1,5%) le domaine animal est un peu développé et dans le domaine halieutique c'est la commune de Grand-Popo (1,2%) qui vient en tête.

Les 10 premières cultures

- le manioc et le maïs sont les deux produits les plus cultivés par les ménages agricoles dans toutes les communes du département du Mono.
- le Haricot/niébé est beaucoup plus cultivés par les ménages agricoles des communes de Bopa (13,7%), Lokossa (6,7%) et Athiémé (6,6%) alors que les légumes fraîches (12,7%) et la tomate (12,2%) sont un peu plus produites dans la commune de Grand-Popo.

Produits agricoles du PRSA par commune

- Sur les treize (13) produits du Programme de Relance du Secteur Agricole (PRSA), les cultures céréalières (56,3%) et les tubercules (35,5%) viennent en tête en termes de production des ménages agricoles du département. Viennent ensuite les cultures de rente dans une moindre mesure (7,4%).
- Les mêmes tendances s'observent dans les communes.

Types d'équipement

La distribution en pourcentage des ménages agricoles par commune du département du Mono selon le type d'équipement. Ce tableau montre que l'équipement traditionnel est utilisé par les ménages à 98,4%. L'utilisation des autres types d'équipement sont pratiquement négligeable dans toutes les communes.

.Pauvreté dans les communes

- Quelle que soit la forme de pauvreté, la commune de Bopa est la plus touchée du département alors que la commune de Comè s'affiche comme la moins pauvre.



DIVERSITES TOURISTIQUES ET CULTURELLES DU MONO





COMMUNE D'ATHIEME

E-mail:mairieathieme@yahoo.fr



Kocou Saturnin DANSOU
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: C. Gérard Francois AGOUTCHON

DAM: M. Cyrille ADANKANHOUNDÉ

05 ARRONDISSEMENTS

- 1- CA Adohoun : Sèhouénu HONNON
- 2- CA Atchannou : Agossou Julien KOUHAGNI
- 3- CA Athiémé : Maturin Coffi AKOUETE
- 4- CA Dédékpôé : Messan Rigobert AHOUSI
- 5- CA Kpinnou : Codjovi Alfred GAGLOZOUN

Superficie : 238 km² - Population : 56.483 habitants (GPRH4-2013) - Densité: 257 hab / Km²

61 villages et quartiers de ville

Limites géographiques : Nord : Commune de Lokossa ; Sud : Commune de Grand Popo (Sud) ; Est : Commune de Houéyogbé ; Ouest : République du Togo

Principales ethnies : Kotafon, Adja, Mahi, Yoruba

Religions : Traditionnelle (67,9 %) ; Musulmane (1,7 %), Catholicisme (16,7%), Protestantisme (1,1 %), Autres (12,6%)

Ressources agricoles : Maïs, Manioc, Niébé, Tomate, Canne à sucre, Riz, Banane, Plantain, Palmier à huile, ananas

Ressources en élevage : Volailles, porcins, aulacode

Ressources halieutiques : Poissons d'eau douces

Cultures de rente : Palmier à huile, ananas, banane, plantain

Ressources minières : Carrières de sable, de graviers

Ressources touristiques : Forêts galeries, forêts fétiches, berges du fleuve Mono et du lac Toho, manifestations culturelles de Vodoun, danses, cérémonies rituelles, fêtes communales annuelles



COMMUNE DE BOPA

Tél. : 22 43 91 14/ 97 72 30 42



Abel DJOSSOU
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Marcel AGONZAN

DAM: Désiré GBESSO

07 ARRONDISSEMENTS

1- CA Agbodji : René SOSSOU

2- CA Badazouin : Toussaint HOUNSOUNNOUVI

3- CA Bopa : Germain NAGO

4- CA Gbakpodji : Francois TOSSAVI

5- CA Lobogo : Ossoué DIALLO

6- CA Possotomè : Marcel SOSSOU

7- CA Yegodoé : Francois GBOGBOTA

Superficie : 365 km² - Population: 70268 hab. (RGPH4 -2013) - Densité: 264 hab / Km²
83 villages et quartiers de ville

Limites géographiques : Nord : Commune de Dogbo et commune de Lalo ; Sud : Commune de Comè ; Est : Commune d'Allada et commune de Kpomassè ; Ouest : Commune de Lokossa et commune de Houéyogbé

Principales ethnies : Sahouè, Xwéla, Aïzo, Kotafon, Adja

Religions : Traditionnelle (83,1 %) ; Musulmane (0,3 %), Catholicisme (11,2 %), Protestantisme (0,6 %), Autres (4,8 %).

En dehors des principales ethnies de Bopa sont: les Sahouè, les Aizo, les Pédah, les Kotafon, il y a aussi d'autres ethnies comme les Mina, les fon, les Adja et plusieurs autres qui participent à son animation et développement.

La pêche et l'agriculture sont les principales activités, nonobstant le commerce, les transports

A travers la source thermale de Possotomè, Bopa est la commune qui offre à la population Béninoise de l'eau minérale appelée possotomè. Site touristique Sources thermales de Possotomè et de Bopa sur la rive ouest du Lac Ahémé



COMMUNE DE COME

Tél: +229 64 36 55 29 - 22 43 01 18
Email : secretariat@mairiecome.bj



Bernard C. ADANHOKPE
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Innocent K. DOSSOU

DAM: Bessan DOSSOU

05 ARRONDISSEMENTS

1- CA Agatogbo : Aurel Vincent SOWANOU

2- CA Akodéha : Mathieu AYI

3- CA Comè: Eustache HOUNSOUKIN

4- CA Ouèdèmè - Pédah : Codjo Nestor SOSSA

5- CA Oumako : Agbegninou Robert ANANI

Superficie: 163 km² - Population: 79 989 habitants (RGPH4 - 2013) Densité: 391 habitants/km² - 51 villages et quartiers de ville

Limites géographiques: Nord : Commune de Bopa et commune de Houéyogbé ;

Sud : Commune de Grand-Popo ; Est : Commune de Kpomassè ; Ouest : Commune de Grand-Popo

Principales ethnies : Xwéla, Waci, Sawxè, Xwla, Gen, Kotafons, Fon

Religions : Traditionnelle (65,4 %) ; Musulmane (1,4 %), Catholicisme (23,3 %), Protestantisme (0,5 %)

Ressources agricoles : Mais, manioc, arachide, niébé, piment, tomate, patate douce

Ressources en élevage : Bovins, caprins, ovins, porcins, aulacode, volaille et lapin

Ressources halieutiques : La pêche artisanale constitue la seconde activité économique des populations. Cultures de rente : arachide, riz

Ressources minières : Importantes réserves de sable et de graviers

Ressources touristiques : Villages semi lacustres de guézin, lieu sacré « Mitogbodji » à la hauteur de Kpétou, les plages sablonneuses du lac Ahémé le long d'Akodéha

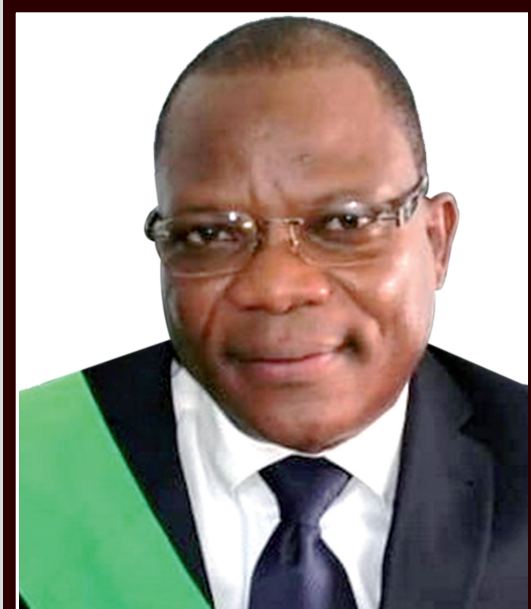
Autres domaines porteurs : Commerce, Artisanat, Transport, Transformation de produits agricoles, Tourisme et Hôtellerie.



COMMUNE DE GRAND-POPO

Email : mairie.grandpopo@yahoo.fr

Tél: +229- 22 43 03 40



Jocelyn AYI

Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Dodji C. R. KOUMAGBEAFIDÉ

DAM: Didier KOUNAKE

07 ARRONDISSEMENTS

1- CA Adjaha :

2- CA Agoué :

3- CA Avlo :

4- CA Djanglanmey :

5- CA Gbéhoué :

6- CA Grand-Popo :

7- CA Sazué :

Superficie : 290,1 Km² - Population: 57 636 habitants (RGPH4 - 2013) - Densité: 199 hab / Km² - 60 villages et quartiers de ville

Limites géographiques: Grand-Popo est limitée au nord par les communes d'Athiémè, de Comè et de Houéyogbé, au sud par l'Océan Atlantique, au sud-ouest par les communes de Ouidah et de Kpomassè et à l'ouest par le Togo

Culture et touristique

Nonvitcha - Les anciens comptoirs coloniaux de Gbécon

Réserve naturelle du delta du fleuve Mono - Village semi-lacustre de Guézin.

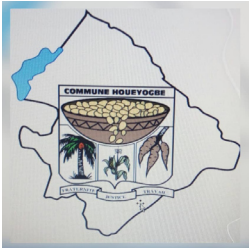
Une commune située entre le fleuve Mono et l'océan Atlantique, elle est intimement liée à l'eau avec une population majoritairement Xwla.

Destination de choix des friands de la nature, la commune de Grand Popo se trouve être le point de départ de belles excursions en pirogue pour le fleuve Mono, ou en barque motorisée en direction de la Bouche Roy.

La commune de Grand Popo à aussi connu de fort moments de la colonisation, ou l'on peut encore visiter les vestiges des anciens comptoirs coloniaux de Gbécon.

Dans cette région, vous pouvez assister à de nombreuses cérémonies du culte vaudou très populaire et pratiqué.

Impossible de parler de Grand-Popo sans faire cas de la célèbre manifestation «Nonvitcha», une fête identitaire, culturelle et touristique qui rassemble annuellement les peuples Xwla et Xwéda



COMMUNE DE HOUEYOGBE



Tél: +229 22 41 10 91
Email :communehoueyogbe@yahoo.fr



Cyriaque DOMINGO
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Casimir SOSSA

DAM : Cirille Comlan. FAINOU

06 ARRONDISSEMENTS

1- CA Dahè : Moise M. DOTOU

2- CA Doutou :Pascal TAVI

3- CA Honhoué :Comlan Roger BESSANH

4- CA Houéyogbé : Idée Benoit TOSSAVI

5- CA Sè: Albert D. KOUDOUMI

6- CA Zoungbonou : Kouami DOSSOU

Superficie : 320 km² - Population : 101.893 habitants (RGPH4 - 2013) - 80 villages et quartiers de ville.

Limites géographiques : Nord : Commune de Lokossa et commune de Bopa ;
Sud : Commune de Comé et commune de Grand-Popo ; Est : Commune de Comè, Ouest : Commune d'Athiémé

Principales ethnies : Sahouè, Fon, Kotafon, Mina

Religions : Traditionnelle (65,0%) ; Musulmane (0,5%), Catholicisme (20,6%), Protestantisme (0,4%), Autres (13,5%)

Ressources agricoles : maïs, arachide, haricot, piment, tomate, gombo, légumes, canne à sucre, manioc, patate douce, riz

Ressources en élevage : Caprins, volaille, bovins, porcins

Ressources halieutiques : La présence de plans d'eau favorise les activités de pêche dans les arrondissements de Doutou, de Sè et de Zoungbonou.

Cultures de rente : arachide, manioc

Au nombre des merveilles qui participent à son rayonnement touristique, il y a l'artisanat, notamment, la poterie propre à l'arrondissement de Sè, réputé pour la fabrication des jarres et canaris sous toutes les formes possibles en terre cuite.



COMMUNE DE LOKOSSA



Tél: +(229) 97 60 60 03
Email : Mairielokossa @yahoo.fr



Amavi Gervais HOUNKPE H.
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Norbert GANBGEDJI

DAM: Rodéo MÉGNIKPA

05 ARRONDISSEMENTS

1- CA Agamè : Irené SEGLA

2- CA Houin : Raphaél SOZANGBE

3- CA Kondo : Wilfried HESSOU

4- CA Lokossa : Chrysocème DOSSOU

5- CA Ouèdèmè : Comlan DOVI

Superficie : 260 km² Population : 104 961 habitants - 65 villages et quartiers de ville.

Limites géographiques: Nord : Commune de Dogbo ; Sud : Commune d'Athiémé et commune de Houéyogbé ; Est : Commune de Bopa ; Ouest : République du Togo

Principales ethnies : Kotafon, Adja, Yorouba

Religions : Traditionnelle (59,3%) ; Musulmane (2,0%), Catholicisme (23,9%), Protestantisme (0,7 %), Autres (14,1 %)

Ressources agricoles : Mais, manioc, arachide, niébé, tomate, légumes feuilles, Canne à sucre, patate douce, riz, piment, gombo, coton

Ressources en élevage : Volaille, petits ruminants (ovins, caprins)...

Ressources naturelles: l'exploitation des carrières de graviers

Autres secteurs économiques: l'artisanat, le commerce, les transports, la pêche...

Tourisme et culture: Lokossa jouit d'un patrimoine culturel et touristique non négligeable. «Lokossa Xwé» et le «Yè» une cérémonie traditionnelle de purification, le musée Gnonas Pédro, les hypopotames du lac doukon, la forêt sacrée de Ionvodoh...

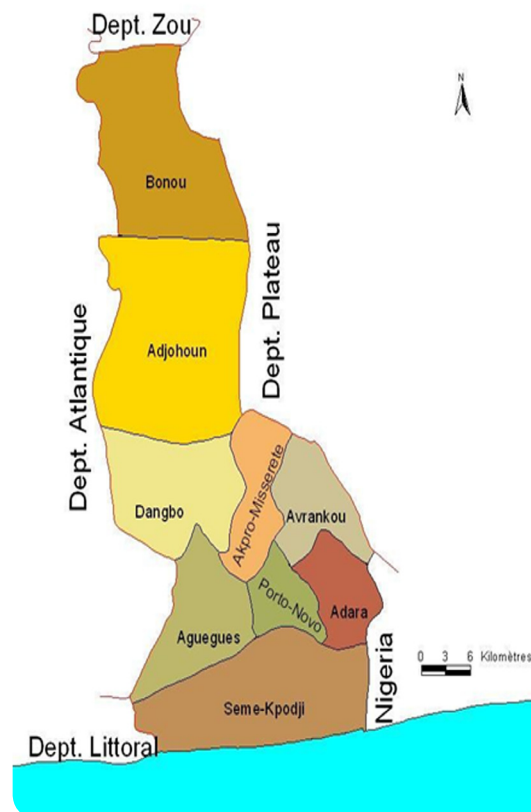


REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE
DEPARTEMENT DE L'OUEME



Marie AKPOTROSSOU

Préfet



PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT

Situation géographique

Limité au Sud par l'océan Atlantique et le département du Littoral, au Nord par le département du Plateau, à l'Ouest par le département de l'Atlantique et à l'Est par la République Fédérale du Nigéria, le département de l'Ouémé est situé au Sud-Est du Bénin. D'une superficie de 1 281 km², le département de l'Ouémé compte neuf (9) communes à savoir: Adjara, Akpro-Misséréta, Avrankou, Adjohoun, Bonou, Dangbo, Sèmè- Kpodji, les Aguégues et Porto-Novo la capitale administrative du Bénin. Ces communes sont subdivisées en 52 Arrondissements, et 405 villages et quartiers de ville.

2. Milieu naturel

Le département de l'Ouémé jouit d'un climat de type subéquatorial à quatre saisons caractérisées par l'alternance de deux saisons des pluies et deux saisons sèches. Les deux saisons de pluies s'étendent d'avril à juillet (grande) et d'octobre à novembre. Quant aux saisons sèches, elles s'étendent d'août à septembre (petite) et de décembre à mars (grande).

Les températures varient de (25 à 30°) avec une pluviométrie se situant entre l'isohypse 900 mm et 1500 mm.

Le département de l'Ouémé est irrigué par le fleuve Ouémé, le lac Nokoué et la lagune de Porto-Novo. Il en résulte une végétation variée (caractéristique des zones agro écologiques de terre de barre et des pêcheries qui le composent). On y trouve ainsi:

- une végétation essentiellement anthropique: fourrée, arbustive, dense avec la présence de palmier à huile et les graminées avec quelques reliques forestières par endroits,
- une savane herbeuse, des prairies, des formations marécageuses à raphia et quelques mangroves.

Du point de vue pédologique, on y rencontre :

- des sols ferrallitiques, argileux-sableux fortement dégradés mais faciles à travailler, profonds avec une faible capacité de rétention et une nappe phréatique profonde,
- des sols alluviaux et colluviaux, hydromorphes, fertiles mais inondables par les crues des fleuves, sableux et peu fertiles essentiellement aptes au cocotier et au filao.

PRESENTATION DU DEPARTEMENT DE L'OUEME

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES DU DEPARTEMENT

La disponibilité en terre dans le Nord du département varie d'une localité à l'autre. Dans les régions suburbaines, on observe une forte pression démographique qui laisse peu de place à l'agriculture, les terres étant très émiettées et ayant une forte valeur marchande. Dans le Sud, la disponibilité en terre pour les activités agricoles est très faible. Toutefois, l'utilisation de certaines terres marécageuses pour le maraîchage est possible.

3. Caractéristiques démographiques

La population du département de l'Ouémé est passée de 730 772 habitants dont 349 251 hommes et 381 521 femmes au RGPH-3 de 2002 à 1 100 404 habitants dont 534 814 hommes et 565 590 femmes au RGPH-4 de 2013. Soit un rapport de masculinité passant de 91,5 hommes pour 100 femmes en 2002 à 94,6 hommes pour 100 femmes en 2013. D'un poids démographique de 11,0%, il est le second département après l'Atlantique. Le département de l'Ouémé a une densité de 859 habitants au km² contre 570 habitants au km² en 2002. Cette densité présente des disparités à l'intérieur du département passant de 177 habitants au km² dans la commune de Bonou à 5 286 habitants au km² dans celle de Porto-Novo. Il compte quatre (4) communes de plus de 100 000 habitants, il s'agit des communes de Porto-Novo 264 320 habitants, de Sèmè-Kpodji 222 701 habitants, Avrankou 128 050 habitants et Akpro-Missérété 127 249 habitants. La population agricole est de 185 147 habitants répartis dans 30 784 ménages de type agricole. La population de l'Ouémé est composée essentiellement de trois grands groupes ethniques à savoir: les Fon et apparentés (78,7%), les Yoruba et apparentés (10,1%) et les Adja et apparentés (8,1%). Les populations de l'Ouémé sont des fidèles de la religion catholique (34,6%), de l'islam (12,1%), et du christianisme céleste (17,4%).

5. Activités économiques du département

La répartition en pourcentage de la population active par commune selon les branches d'activités dans le département de l'Ouémé. Il en ressort que les branches d'activités les plus dominantes dans ces différentes communes sont d'abord le commerce, la restauration et l'hébergement (41,1%) ensuite les autres services (15,7%) et enfin les industries manufacturières (13,5%).

Dans la plupart des communes, la branche d'activité commerce, restauration et l'hébergement est dominante surtout dans la commune des Aguégus ou près de la moitié (49,5%) de la population active exerce dans cette branche suivie de la commune de Porto-Novo (43,3%). Par contre, dans la commune de Dangbo, l'agriculture, la pêche et la chasses occupe la première place avec 44,1% suivi du commerce, de la restauration et l'hébergement (31,6%). La deuxième principale branche d'activité dans ce département qu'est Autres services est plus pratiquée dans la commune de Porto-Novo (23,1%) que dans les autres alors que la commune d'Akpro-Missérété (18,8%) vient en tête dans la branche des industries manufacturières.

.Activités agricoles

Ménages agricoles par commune

L'effectif des ménages agricoles par commune et par sexe du chef de ménage dans le département de l'Ouémé. Il ressort de ce tableau que ce département compte, 30 784 ménages agricoles dont 28 432 dirigés par des hommes et 2 352 dirigés par des femmes. Dans chacune des communes, les ménages agricoles dirigés par les hommes sont supérieurs à ceux dirigés par les femmes. Néanmoins, le nombre de ménages agricoles dirigés par les femmes plus élevé dans la commune de Dangbo (1 150).

Principaux domaines d'activités agricoles par commune

La distribution en pourcentage des ménages agricoles par commune selon les principaux domaines d'activités dans le département de l'Ouémé.

- On constate que 95% des ménages agricoles exercent dans le domaine végétal. Le même constat est fait au niveau des communes où plus de 96% des ménages exercent dans le

- domaine végétal excepté celles des Aguégus (74,4%), Porto-Novo (80,8%) et Sèmè-Kpodji (83,7%).

- Le quart des ménages de la commune des Aguégus (25,3%) exerce le domaine halieutique pendant que 15, 5% des ménages agricoles de la commune de Porto-Novo travaillent dans le domaine animal.

Les 10 premières cultures

On note une variation des cultures selon les communes.

- Le riz est le produit le plus cultivés par les ménages agricoles dans la plupart des communes du département de l'Ouémé. Le goyavier (48,9%) est le produit le plus cultivé dans la commune des Aguégus, le plantain (17,4%) dans celle de Dangbo et la pastèque (30,8%) dans celle de Sèmè-Kpodji.

- Le palmier à huile apparait comme la deuxième culture dans cinq (5) communes sur les neuf du département.

Produits agricoles du PRSA par commune

- Sur les treize (13) produits du Programme de Relance du Secteur Agricole (PRSA), les cultures céréalières (59,1%) et les tubercules (30,6%) viennent en tête en termes de production des ménages agricoles du département.

- Les mêmes tendances s'observent dans les communes, néanmoins, la production des cultures de rentes est un peu plus élevée dans les communes de Porto-Novo (18,4%), Avrankou (9,8%), Sèmè-Kpodji (9,5%) et Akpro-Missérété (8,1%).

Types d'équipement

La distribution en pourcentage des ménages agricoles par commune du département de l'Ouémé selon le type d'équipement. On remarque que l'équipement traditionnel est utilisé par la quasi-totalité des ménages agricoles de ce département (98,7%). L'utilisation des autres types d'équipement est très rare dans toutes les communes sauf celle de Porto-Novo où 2,4% des ménages agricoles travaillent avec l'équipement mécanique.



DIVERSITES TOURISTIQUES ET CULTURELLES DE L'OUEME





COMMUNE D'ADJARRA

Tél: +(229) 97 88 37 12
E-mail : commune_adjarra@yahoo.fr



Germain Sourou. WANVOEGBE
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Maruis A. GODONOU

DAM: André ASSOGBA

06 ARRONDISSEMENTS

1- CA Adjarra1 : Sourou Justin GBEDOWESSOUN

2- CA Adjarra2 : Pascal M. LANKPOKINTO

3- CA Aglogbè : Rigobert Kossou HONGA

4- CA Houvié : Eugène T. AHOUANSE

5- CA Malanhoui : Victor M. AHIDEDJI

6- CA Médédjonou: Minawadé ADANTCHEDE

Superficie: 75 km² Population: 106 250 habitants (Projection INSAE 2016)

53 villages et quartiers de ville.

Limites géographiques : Nord : Commune d'Avrankou, Sud : Commune de Sèmè Podji, Ouest: Commune de Porto-Novo, Est : République fédérale du Nigéria

Principales ethnies : Goun et Yoruba,

Religions : Musulmane (8,3%), Traditionnelle (52,3%) catholicisme (17,8%), Protestantisme (3,1%), Autres (18,5%)

Ressources agricoles : manioc, maïs, tomate, palmier à huile, légumes feuille, piments, riz, patate douce, arachide.

Ressources en élevage : Bovins, caprins, ovins, volailles, porcins, lapins, aulacodes.

Ressources halieutiques : Non significatives. La pêche n'est pas une activité très valorisée

Culture de rente : arachide, palmier à huile...

Sur le plan touristique, la commune d'Adjarra est riche en patrimoine culturel et touristique.

On peut lister le site zougoudo qui est un ensemble de palais composé de végétation, d'arbres sacrés, et de vieilles restes d'habitation, la place Ahouanmatin au coeur d'Adjarra, autrefois site de regroupement et de transit des esclaves, le palais des rois nagots...



COMMUNE D'ADJOHOUN

Tél : (229) 20 27 32 01/04 / 97 64 02 27/ 94 20 60 81

Email : adjohounmairie@yahoo.fr



François ZANNOUGBO
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Aimé Oké SALAKO

DAM: Denis HOUKANRIN

08 ARRONDISSEMENTS

1- CA Adjohoun : Sèhou DJOSSOU

2- CA Akpadanou : Estel KIKI

3- CA Awonou : Casimir ZANNOU KPITI

4- CA Azonwlissè : Edouard FATON

5- CA Démè :Francois HOUNDEGAME

6- CA Gangban : Sèmanlon AGBANMANYITÔ

7- CA Kodé :

8- CA Togbota : Kifouli KAKPO

Superficie: 279 km² - Population: 75 332 habitants (RGPH4 - 2013) Densité: 189 hab /Km²
66 villages et quartiers de ville.

Limites géographiques : Nord : Commune de Bonou, Sud : Commune de Akpro-Missérété et commune de Dangbo, Ouest : Commune d'Abomey-Calavi et commune de Zè, Est commune de Sakété.

Principales ethnies : Wemè, Fon, Yoruba, Adja

Religions : Musulmane (6,4%), Traditionnelle (27,9%) catholicisme (17,5%), Protestantisme (8,1%), Autres (40,1%).

Ressources agricoles : manioc, maïs, tomate, Niébé, palmier à huile, riz, patate douce, arachide.

Ressources en élevage : Bovins, caprins, ovins, volailles, porcins, lapins.

Ressources halieutiques : Tilapia, clarias, parachiana, lales, cithrorinus latus, synodonthis migritas, hétersotis, chrysichtys, gymmarcus.

Culture de rente : arachide, palmier à huile...

La commune d'Adjohoun, à l'instar de ses soeurs des Aguégus, de Bonou et de Dangbo, célèbre la fête identitaire des Wémè appelé «Wémèxhoué».

Visitez les forêts sacrées et galeries de Togbozoun, Lodoukpo, Kpinkonzoun, Vazon...



COMMUNE DES AGUEGUES

Tél: +229 97 72 19 00

E-mail :mairiedeaguegues@yahoo.fr



Marc GANDONOU
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Augustin B. DENAKPO

DAM: Esaie M. BODJI

03 ARRONDISSEMENTS

1- CA Avaglodji : Calixte S. ADIYETON

2- CA Houédomè : M. Paul ATEGBE

3- CA Zoungamè : Michel D. ATIKA

superficie : 103 km² - Population..26.650 habitants (ROPH4 -2013) 23 villages et quartiers de ville.

Économie : Agriculture - Élevage - Pêche - Commerce - TransportsServices.

Commune lacustre du Sud-Ouest dans le département de l'Ouémé, elle est constituée d'un ensemble d'ilots de terre logés dans la partie basse du fleuve ouémé et s'étend sur 103km².

On y parle les langues Goun et Wémè.

Les Aguégus aussi célèbre la fête identitaire des Wémè.

L'activité principale tournant autour de la pêche et de la pisciculture, la commune offre aussi une emallée de palmeraies lacustres.

Le moyen de déplacement est la pirogue ou les barques motorisées.

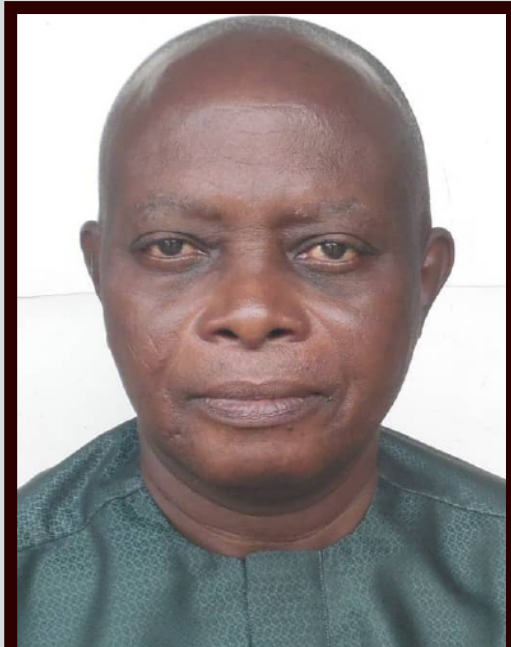
Les sites touristiques: le Gite des lamantins d'Afrique, la forêt Bamèzoun, la place Goukon et sohonto, le palais royal de soholou...



COMMUNE D'AKPRO-MISSERETE

Tél : +229 95 06 45 07 / 97 26 26 77

E-mail : mairieakpromissrete@gmail.com



Joseph Godonou HOUNKANRIN
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: G. Christophe GANDONOU

DAM: A. Vincent LANTONHEDJRA

05 ARRONDISSEMENTS

1- CA Akpro-Missrété : Victorin C. AKIONLA

2- CA Gomè-Soto : Amoussa SIKIROU

3- CA Katagon : Dimitri Serge ANAGO-KOUTA

4- CA Vakon : Gisèle Victoire A. HOUNSOUNNON

5- CA Zoungbomè : Pierre T. AGOSSOU

Superficie: 7.900 h 79 km² Population: 127.249 habitants (RGPH4-2013) - 50 villages et quartiers de ville.

Limites géographiques : Nord : Commune d'Adjohoun et commune de Sakété, Sud : Commune de Sakété et commune d'Aguégoué, Ouest : commune de Dangbo, Est : commune d'Avrankou.

Principales ethnies : Tori, Yoruba

Religions : Musulmane (1,2), Traditionnelle (42,5%) catholicisme (22,7%)

Protestantisme (2,2%), Autres (31,4%).

Ressources agricoles : Arachides, haricot, légume feuille, manioc, maïs tomate, Niébé, riz, patate douce.

Ressources en élevage : Bovins, porcins, volailles, petits ruminants, lapins, aulacodes

Ressources halieutiques : La pêche est peu valorisée.

Culture de rente : Arachide, haricot, palmier à huile.

Ressources naturelles : Bas-fonds

Ressources touristiques : Hongbomey, Gouako (arbre spécial), forêts sacrées de oro, Rivières à Vakon, à Coomé-Sota, à Katagnon.



COMMUNE D'AVRANKOU

Tél: +229 97 64 22 95 - 96 33 28 63

E-mail : commune_avrankou@yahoo.fr



Sena Gabriel GANHOUTODE
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Mathieu Y. HOUNKANRIN

DAM: Alidou AKINOCHO

07 ARRONDISSEMENTS

1- CA Avrankou : Aubert M. NOUKOUYEKPON

2- CA Atchoukpa : Louis DEGBOGBAHOUN

3- CA Djomon : Godonou VODOUNON TOYI

4- CA Gbozounmè : Cyrille NOUYEFLIN

5- CA Kouti : Jérémie D.TOVIAKOU

6- CA Sado : Valère V. KOTOUNOU

7- CA Ouanho :Hubert G. HOUNHOZOUKOU

Superficie: 78 km² - Population: 128.050 habitants (RGPH4-2013) Densité: 1641 habitants/km² - 59 villages et quartiers de ville.

Limites géographiques : Nord : Commune d'Ifangni, Sud : Commune Porto-Novo, Ouest : commune d'Akpro-Missérété, Est : commune d'Adjarra.

Principales ethnies : Tori, Yoruba.

Religions : Musulmane (4,2%), Traditionnelle (48,1%) catholicisme (23,2%), Protestantisme (1,1%), Autres (23,4%).

Ressources agricoles : Arachides, haricot, manioc, Niébé, patate douce.

Ressources en élevage : Bovins, porcins, volailles, petits ruminants.

Culture de rente : Huile de palme.

Ressources naturelles : Pétrole de Sado, source Dogba de Kouti.

Ressources touristiques : Village artisanal « datin », espace culturel vodoun de ouando, point d'eau sacré « zékpo », zone du dur combat d'atchoukpa (guerre de résistance contre la colonisation) et prise de l'esclavage, Fête de Vodoun.

Autres domaines porteurs : Agriculture, Commerce, industrie (pétrole à exploiter), écotourisme et tourisme culturel.



COMMUNE DE BONOU

Tél: +229 97 28 67 78
Email : mairiebonou@yahoo.fr



Sonagnon Thierry TOLEGBE
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Gbenoukpo AFOHOUNHA

DAM: Edmon SESSINOU

05 ARRONDISSEMENTS

1- CA Afamè : Venance ALLA

2- CA Atchonsa : Wouton SONON

3- CA Bonou : Missigbèto Abel KOUHONDE

4- CA Damè-Wogon : Clément AGOSSOLU

5- CA Houwiguè : Clément AKIDE

Superficie: 250 km² - Population: 29.656 habitants (RGPH4-2013) - 58 villages et quartiers de ville.

Limites géographiques : Nord : Commune d'Ouinhi, Sud : Commune d'Adjohoun, Ouest : commune de Zè, Est : commune d'Adja-Ouèrè et celle de Sakété.

Principales ethnies : Wéménou, fon, nago, holli.

Religions : Musulmane (4,1%), Traditionnelle (22,0%) catholicisme (34,0%), Protestantisme (6,8%), Autres (32,1%)

Ressources agricoles : Arachides, haricot, manioc, Niébé, patate douce, igname, Sésame, palmier à huile, Haricot.

Ressources en élevage : Bovins, porcins, volailles, petits ruminant.

Culture de rente : Huile de palme, Arachide.

Ressources minières : Carrières de sable et de graviers, sources thermales . d'Atchabita, d'ayogo, de Dogba. Indice de calcaire à Atchonsa.

Autres domaines porteurs : Agriculture, Commerce, industrie (pétrole à Exploiter), écotourisme et tourisme culturel, transport

Site touristique : Forêt de Gnanhouinzounmè



COMMUNE DE DANGBO

Tél: +229 97 47 42 12
E-mail : mairiedangbo@yahoo.fr



Maoudo DJOSSOU
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Bertin J. LOKOSSOU

DAM: Théophile G. KODJO SONOU

07 ARRONDISSEMENTS

1- CA Dangbo: Expedit A. ADIGBE

2- CA Dékin : Boniface M. ZINSOU

3- CA Gbéko : Nicolas OUSSOU

4- CA Hetin-Houédomey : G. Noël HOUSSOU

5- CA Hozin :H. Firmin HOUKANRIN

6- CA Kessounon : Francois NOUATIN

7- CA Zoungùè : Nicolas D. GANLODJI

Superficie : 149 km² Population...96.426 habitants (RGPH 2013 INSAE) - 50 villages et quartiers de ville.

Limites géographiques: t limitée au Nord par la commune d'Adjohoun, au Sud par la commune des Aguégus, à l'Est par la commune d'Akpro-Missrété, à l'Ouest par la commune de So-Ava.

D'une population de 96.426 habitants en 2013, elle est découpée en 07 arrondissements. L'économie de la commune est constituée de l'agriculture, la pêche, l'élevage, les commerces, les transports, l'artisanat, la transformation des produits agricoles...

L'agriculture prend en compte les produits vivriers comme: le maïs, les palmiers à huile, l'arachide, la tomate, le manioc, le niébé, le riz, les cultures maraichères comme le piment, la tomate, le gombo, les légumes...

Le relief de la commune est caractérisée par deux types de sols, et la végétation de type savane arborée ou prédominent les palmiers à huile naturels.

La commune de Dangbo est la porte d'entrée dans la Vallée de l'Ouémé, la population est essentiellement composée des Wémènou, nonobstant bien entendu la présence d'autres ethnies de divers horizons.



COMMUNE DE PORTO-NOVO

E-mail : portonovo@hotmail.com



Charlemagne YANKOTY
Maire

ADJOINTS STATUTAIRES

PAM: Rachad TOUKOUROU

DAM: Alain TOZO

TAM: Clémence HOUNSSOU

05 ARRONDISSEMENTS

CA 1er Arrd :Akim RADJI

CA 2ème Arrd: Nadia DOSSA

CA 3ème Arrd : Williams DJOSSINON

CA 4ème Arrd: Razack RADJI

CA 5ème Arrd: Yves AHOUSSINOU

Superficie: 110km² Population: 264 320 habitants Densité: 2403 habitants / km²

100 villages et quartiers de ville.

Elle se trouve à 30 kilomètres de Cotonou à l'ouest, la capitale économique, et 12 kilomètres de la frontière nigériane à l'est.

Limites Géographiques: Nord: Akpro-Misséréte, Avrankou et Adjarra, Sud: Sèmè-Kpodji

Est: Adjarra Ouest: Aguégués.

Dans la ville aux trois noms, Porto-Novo pour tout le monde, Adjatchè pour les Yorouba et Hogbonou pour les Goun, les principales langues sont le Yorouba et le Gougbe.

Encore appelé la terre des Ayinonvi, la ville de Porto - Novo est un carrefour de rencontre de peuples, d'ethnies et cultures divers.

Porto-Novo est aussi une ville hautement touristique, pour sa culture tres riche et son potentiel touristique important.

On peut donc visiter à titre de balade touristique, le musée ethnographique Alexandre Sènou Adandé, le musée Honmè, le musée da Silva, le Palais du Roi toffa 1er, le Palais du Roi des Yorouba (Aladjachè), le couvent des zangbéto kpakli yao, la mosquée centrale, le centre songhai...Découvrez les cultes zangbéto, kuvito, oro...



COMMUNE DE SEME-KPODJI

E-mail : mspodji@yahoo.fr



Sèdozan Jonas GBENAMETO
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Thimotée F. GBEDIGA

DAM: Noel H. FONTON

06 ARRONDISSEMENTS

1- CA Agblangandan : Alexandre C. DOSSOU

2- CA Aholouyèmè : Noël C. HOUNMENO

3- CA Djèrègbé : Denis DJOGUE

4- CA Ekpè : Janvier V. METONYEKPON

5- CA Sèmè- Kpodji : Cyrille V. KOUZOUNHOUE

6- CA Tohouè : Alfred G. TOYETONME

Superficie: 250 Km² - Population: 222 701 habitants (RGPH4 - 2013) - 55 villages et quartiers de ville.

Limites géographiques: au Sud par l'Océan Atlantique, à l'est par le Nigéria, à l'ouest par la commune de Cotonou et au nord par les communes de Porto-Novo et d'Aguégués.

Sèmè-Kpodji est située dans une plaine de faible altitude, comprise entre 0 et 6 m. Elle est entourée de plusieurs plans d'eau : océan Atlantique, lagune de Porto-Novo, fleuve Ouémé et lac Nokoué.

Les ethnies dominantes sont les Xwla, les Goun, les Tori, les Yoruba et les Fon, auxquelles s'ajoutent les immigrants ibo venus du Nigeria pour le commerce.

La commune dispose de plusieurs atouts grâce à ses terres, sa proximité avec le Nigéria et le fleuve Ouémé. L'activité économique repose sur l'agriculture et l'élevage, la pêche et le commerce.

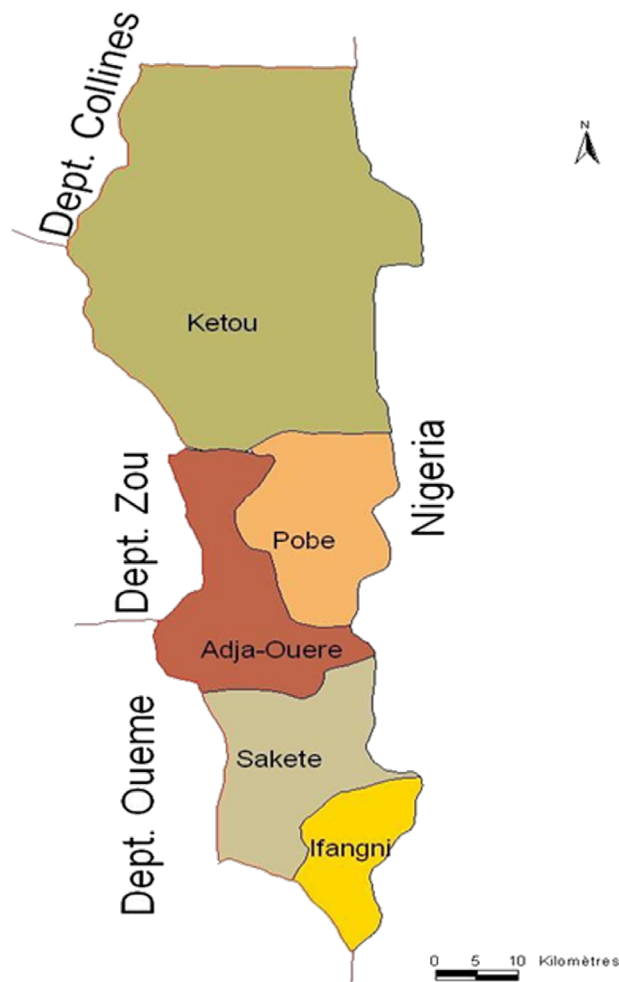


REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE
DEPARTEMENT DU PLATEAU



Valere SETONNOUGBO

Préfet



PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT

1. Situation géographique

Situé dans la partie méridionale du Bénin le département du Plateau est limité au Nord par le Département des Collines, à l'Est par la République Fédérale du Nigéria, à l'Ouest par le département du Zou et au Sud par celui de l'Ouémé. D'une superficie de 3 264 km², soit environ 3% de la superficie nationale, il est lui-même issu de l'ancien département de l'Ouémé. Il est subdivisé en cinq (5) communes ci-après : Adja-Ouère, Ifangni, Kétou, Sakété et Pobè, chef-lieu du département.

Ces communes sont subdivisées en 29 arrondissements et 218 villages et quartiers de ville.

2. Milieu naturel

Le département du Plateau est caractérisé par un climat de type soudano-guinéen à deux saisons de pluies avec une hauteur annuelle comprise entre 800 mm et 1 200 mm dans sa partie Ouest et entre 1 000 mm et 1 400 mm dans sa partie Est. La période de croissance végétative compte moins de 240 jours dans la partie Ouest contre 240 jours dans la partie Est du département. Les sols de plusieurs types sont constitués par les ferrugineux tropicaux, les terres de barre sur le continental terminal profond et les sols très argileux profonds et humifères, fertiles mais souvent très difficiles à travailler.

Les formations végétales sont la savane arborée/arbustive à dominance Danidaoliveri dans la partie septentrionale du département alors qu'au centre on retrouve la forêt dense semi décidue. La zone méridionale du département est constituée par un fourré arbustif où dominant palmiers à huile et graminées. On y retrouve aussi quelques reliques forestières par endroits.

Le système de culture est caractérisé par la pratique de deux saisons culturales annuelles liées au régime des pluies, la prépondérance de la culture de maïs qui se retrouve toujours en tête de rotation, et la culture de coton dans la partie septentrionale du département.

Le calendrier agricole est le même pour tout le département. Pour les cultures vivrières, une première saison s'étend de mars à août et une deuxième saison d'août à décembre. Les périodes optimales de semis s'étalent de mi-mars à mi-avril pour la première saison et la première quinzaine de septembre pour la deuxième saison.

PRESENTATION DU DEPARTEMENT DE PLATEAU

3. Caractéristiques démographiques

La population du département du Plateau en 2002 était de 407 116 habitants dont 213 981 femmes et 193 135 hommes. Elle est passée à 622 372 habitants selon le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2013. La densité de population de cette entité territoriale est passée de 124,7 habitants au km² en 2002 à 191 habitants au km² en 2013. Cette densité varie considérablement à l'intérieur du département entre 89 habitants au km² dans la commune de Kétou à 459 habitants au km² dans celle d'Ifangni. Le rapport de masculinité y est passé de 90,3 hommes pour 100 femmes en 2002 à 93,1 hommes pour 100 femmes en 2013.

Toutes ses communes ont pu franchir la barre de 100 000 habitants : Adja-Ouèrè (116 282 habitants), Ifangni (110 973 habitants), Kétou (157 352 habitants), Pobè (123 677 habitants) et Sakété (114 088 habitants). La population est composée essentiellement des ethnies majoritaires comme les Yoruba et Apparentés (68,7%), et les Fon (29,0%). Les populations du Plateau sont essentiellement catholiques (24,6%), musulmans (18,6%) et Autres Chrétiens (15,8%).

4. Infrastructures sociocommunitaires

Sur le plan sanitaire, on dénombre cinquante-sept (57) centres de santé, quatorze (14) dispensaires et seulement deux (2) maternités selon le RGPH4.

L'accès à l'eau potable semble poser encore d'énormes difficultés aux populations. A peine 54,9% de ménages seulement ont accès à l'eau potable. Des efforts restent à faire pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement devenus aujourd'hui les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Sur le plan des infrastructures scolaires, on note un effort important, presque tous les villages et quartiers de ville disposent d'une école primaire, et des collèges à 1er cycle et à 2ème cycle sont présents dans beaucoup d'arrondissements. Au total 411 écoles existent pour couvrir les besoins en infrastructures scolaires pour les 218 villages. On note pour l'ensemble du département 39 collèges à 1 cycle et 12 collèges à 2 cycles, ce qui est loin de satisfaire aujourd'hui ses besoins réels.

5. Activités économiques du département

La distribution en pourcentage de la population active par commune selon les branches d'activités dans le département du Plateau.

les branches d'activités les plus dominantes dans ces différentes communes sont d'abord l'Agriculture, la Pêche et la Chasse, ensuite le commerce, la restauration, l'hébergement et enfin, les Industries manufacturières.

Dans la première branche d'activité à savoir: l'Agriculture, la Pêche et la Chasse, la commune de Kétou se place en tête avec environ 66%, suivi d'Adja-Ouèrè (59%) et Pobè (58%). On retrouve également la population active du plateau dans le commerce, restauration et hébergement notamment dans la commune de Sakété (38,3%) et d'Ifangni (34,9%). Au niveau des Industries manufacturières c'est la commune d'Ifangni qui occupe la première place avec 17,1% suivie de Sakété (12,7%).

6. Activités agricoles

Ménages agricoles par commune

L'effectif des ménages agricoles par commune et par sexe du chef de ménage dans le département du Plateau.

L'effectif des ménages agricoles par commune et par sexe du chef de ménage dans le département du Plateau. Il ressort que ce département compte, 44 819 ménages agricoles dont 41 501 dirigés par des hommes et 3 318 dirigés par des femmes. Dans chacune des communes, les ménages agricoles dirigés par les hommes sont supérieurs à ceux dirigés par les femmes. Néanmoins, le nombre de ménages agricoles dirigés par les femmes est plus important dans la commune de Kétou (1 262) et de Pobè (1 022) comparativement aux autres.

Principaux domaines d'activités agricoles par commune

La distribution en pourcentage des ménages agricoles par commune selon les principaux domaines d'activités.

Il ressort que la quasi-totalité des ménages agricoles exerce dans le domaine végétal soit 99%. Les domaines halieutique, animal et autres sont presque inexistantes dans toutes les communes.

Les 10 premières cultures

- Le manioc et le maïs sont les deux produits les plus cultivés par les ménages dans presque toutes les communes du département du Plateau ;

- L'haricot/Niébé occupe une position non négligeable dans la commune de Pobè (11,5%)

Produits agricoles du PRSA par commune

- Sur les treize (13) produits du Programme de relance du Secteur Agricole (PRSA), les cultures céréalières (54,4%) et les tubercules (38,8%) viennent en tête en terme de production des ménages agricoles du département ;

- Les mêmes tendances s'observent dans les communes.

Types d'équipement

La distribution en pourcentage des ménages agricoles par commune du département du Plateau selon le type d'équipement.

Il ressort que l'équipement traditionnel est plus utilisé par les ménages agricoles de ce département (96,5%). L'utilisation des autres types d'équipement est quasi-inexistante dans toutes les communes sauf à Kétou où 1,2% des ménages agricoles travaillent avec l'équipement mécanique.

7. Pauvreté dans les communes

- l'indice de la pauvreté humaine (IPH) est plus élevé dans les communes d'Adja-Ouèrè (43,9%) et de Kétou (43,7%) et plus faible dans les communes d'Ifangni (33,4%) et de Sakété (36,2%) ;

- Quelle que soit la forme de la pauvreté, la commune d'Adja-Ouèrè est plus touchée alors que la commune d'Ifangni s'affiche comme la moins pauvre du département.



DIVERSITES TOURISTIQUES ET CULTURELLES DU PLATEAU





Cyrille ADEGBOLA

Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Paulin A. S. HOUNKPATIN

DAM: A. Pierre OLAOGO

06 ARRONDISSEMENTS

1- CA Adja Ouère : Omontodou Amidou DINAN

2- CA Ikpilè : Babatoundé B. ADEGNADJOU

3- CA Massè :Thimoté OGOULANAN

4- CA Oko-Akaré : C. Oscar EGBENOUE

5- CA Kpoulou : Awé Fabriel SAWE

6- CA Tatonnonkon : S. Noël BONOU

Superficie: 550 km² - Population: 116 282 habitants - Densité: 211hbts/km²
(RGPH 2013 - INSAE) - 76 villages et quartiers de ville.

Limites géographiques : Nord : Commune de Kétou et commune de Zagnanado
Sud : Commune de Bonou et commune de Sakété ; Est : Commune de Pobè et
République du Nigeria ; Ouest : Commune de Ouinhi.

Principales ethnies : Hollis, Nagots, Mahi, Wémè, Adjas.

Religions : Traditionnelle (35,6 %) ; Musulmane (12,8 %), Catholicisme (9,9%),
Protestantisme (9,3 %), Autres (32,4%).

Ressources agricoles : Mais, Riz, Igname, Manioc, Patate douce, Niébé, Pois d'Angole,
Tomate, Piment, Gombo, Légumes feuilles, Arachide

Ressources en élevage : Volaille, bovins, ovins, caprins, porcins.

Ressources halieutiques : La pêche est peu valorisée.

Cultures de rente : Arachide, palmier à l'huile.

Valeurs touristiques et culturelles Palais royal d'Adja-Ouère - Forêts sacrées des
cultes Egoungoun et Oro.



COMMUNE D'IFANGNI

Tél: +229 97 76 07 39 / 67 75 83 49

Email : Mairie_ifangni@yahoo.fr



Franck Kolawolé Adissa OKPEICHA
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Ignace Sourou ATCHADJOU

DAM: Maroufatou Iléola FALOLA

06 ARRONDISSEMENTS

1- CA Ifangni c : Fatai Alao AMOUSSA

2- CA Banigbé : Antoine ADANDE

3- CA Lagbè : Daton MEDENOU

4- CA Daagbé : Michel BOHOUMBO

5- CA Tchaada : Jérôme Sossou KPOKPO

6- CA Ko-koumolou : Setondji TOLEKE

Superficie: 242 km² Population: 110. 973 habitants (RGPH4-2013) Densité: 458hbts/km²
69 villages et quartiers de ville.

Limites géographiques : Nord : Commune de Sakété, Sud : Commune d'Adjarra, Ouest : Commune d'Avrankou et Commune de Sakété, Est : République du Nigéria.

Principales ethnies : Nagot, Goun, Tolinou.

Religions : Traditionnelle (26,6 %) ; Musulmane (15,8 %), Catholicisme (31,4 %), Protestantisme (3,5 %), Autres (22,7%).

Ressources agricoles : Mais, Manioc, Arachide, Banane, Niébé, Taro, Patate douce et palmier à l'huile.

Ressources en élevage : Bovins, Ovins, Caprins, Volailles, Porcins, Lapins,

Ressources halieutiques : La pêche est actuellement peu valorisée.

Cultures de rente : Palmier à l'huile, Arachide Manioc.

Ressources minières naturelles : Carrières de sable blanc, de moellon, de latérite, Source naturelle d'eau « Oko Ekedjre » à Zian et Iguidi dans l'arrondissement de Lagbè.



Lucie Ablawa SESSINOU
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Fagbiré ODOUN-EWOU

DAM: Chola K. MOUSSOUHO

06 ARRONDISSEMENTS

1- CA Adakplamè :Hessavi Valentin HOUGNON

2- CA Idigny : Bénédict Babatoundé LALEYE

3- CA Kétou : Nimata AMINOU

4- CA Kpankou : Barthélémy. O. FACHOLA

5- CA Odomèta : Elidja OGOUDJI

6- CA Okpomèta : Abibola OKPEIFA

Superficie: 2183 km² Population: 157.352 habitants Densité: 157 352hbs/km²

80 villages et quartiers de ville.

Limites géographiques : Nord : Commune de Savè et Commune de Dassa-Zoumè ; Sud: Commune de Pobè ; Est : République du Nigeria, Ouest : Commune de Zagnanado et Commune de Ouinhi.

Principales ethnies : Nagot, Hollidjè, Fon et Mahi

Religions : Traditionnelle (20,0 %) ; Musulmane (18,8 %), Catholicisme (36,7 %), Protestantisme (2,6 %), Autres (21,9%)

Ressources agricoles : Anacardes, manioc, maïs, igname, coton, niébé, sésame, arachide, tomate, piment.

Située dans le département du Plateau, non loin du Nigéria, les population de Kétou sont originaire du d'Ilé-Ilfè, dans le Nigéria.

Tourisme et culture : la commune de Kétou est nanti d'un patrimoine culturel et touristique riche et diversifié.

Palais royal de Kétou, le musée Akaba Idéna (la porte magique) Outre les masques guèlèdè, une société secrète, Kétou célèbre aussi d'autres cultes comme les égoungouns, , oro, et autres.



COMMUNE DE POBE

Tél: +(229) 20 25 07 20 / 66 17 97 97

E-mail : simondina@gmail.com



Simon Adebayo DINAN

Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Ibouraiman BALOGOUN

DAM: A. Bernadin A. KOUTCHADE

05 ARRONDISSEMENTS

1- CA Ahoyéyé : Toussaint KOUDORO

2- CA Igana : Antoine OITCHABOUI

3- CA Issaba : Tolaché ADEBEYI

4- CA Pobè : O. Bertin AKIEMI

5- CA Towé : O. Etienne LEOTOICHA

Superficie: 400 km² - Population: 123 677 habitants (RGPH 2013 INSAE) Densité; 309 hab / km² - 58 villages et quartiers de ville.

Limites géographiques : Nord : Commune de Kétou ; Sud : Commune d'Adja-Ouèrè ; Est : République du Nigeria ; Ouest : Commune d'Adja-Ouèrè.

Principales ethnies : Nago, Yorouba, Holli, Mahi, Goun, Adja, Ibos.

Religions: Traditionnelle (18,9%); Musulmane (12,3%), Catholicisme (23,4%), Protestantisme (9,8 %), Autres (35,7%).

Ressources agricoles : Mais, manioc, niébé, igname, patate douce, arachide, palmier à l'huile, coton, tomate, gombo, piment et légumes.

Ressources en élevage : Volailles, ovins, bovins, porcins.

Ressources halieutiques : La pêche est peu valorisée.

Cultures de rente : Palmier à l'huile, coton.

Ressources minières: Gisement de calcaire, d'argile et de terre de barre dans l'arrondissement d'Issaba à Onigbolo.

Culture et tourisme: nonobstant le culte guèlèdè qui y est aussio fortement célébré il est aussi célébré à Pobè, la fête de l'igname piléé appelée (fête d'Ogbodo).



COMMUNE DE SAKETE



Tél : +229 97 01 64 46
E-mail : mairie_sakete@yahoo.fr



Nestor IDOHOU
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Olga A. AKITOBİ

DAM: Ervé A. O. S. DAMÈNOU

06 ARRONDISSEMENTS

1- CA Aguidi : Gilbert A. OGOUDELE

2- CA Ita-Djèbou : Noël B. A. KOUCHIMI

3- CA Sakété1 : Désirée O. KOUBOMISSI

4- CA Sakété2 : Affissou A. GBANGBOTCHE

5- CA Takon : Ignace LALOU

6- CA Yoko : Latifatou O. LABITAN

Superficie : 432 km² Population : 114 088 habitants (RGPH4 (2013) - Densité: 163,4 hab / Km² - 81 villages et quartiers de ville.

Limites géographiques : Nord : Commune d'Adja-Ouèrè ; Sud : Commune d'Akpro-Missété, Commune d'Ifangni et commune d'Avrankou Est : République du Nigeria ; Ouest : Commune d'Adjohoun et commune de Bonou.

Principales ethnies : Nagot, Yoruba, Fon, Goun.

Religions: Traditionnelle (13,4%); Musulmane (28,3%), Catholicisme (34,1%), Protestantisme (8,6 %), Autres (15,6%).

Ressources agricoles : Mais, Riz, Igame, Manioc, Patate douce, Taro, Niébé, Coton, Soja, Tomate, Piment, Gombo, Arachide, Sésame, Légumes feuilles, Voandzou, Palmier à huile.

Ressources en élevage : Volaille, bovins, caprins, ovins, lapins.

Ressources halieutiques : La pêche est peu valorisée.

Culture et tourisme: Il est célébré à Sakété, le culte Guèlèdè, comme dans les autres communautés nagots venus d'Ilé Ifè et d'Oyo. Aussi les danses comme gbolodjo; Akpala et Batta.

Sakété est la commune d'origine de plusieurs personnalités politicoadministrative et de Zeynab Habib la Diva de la musique .



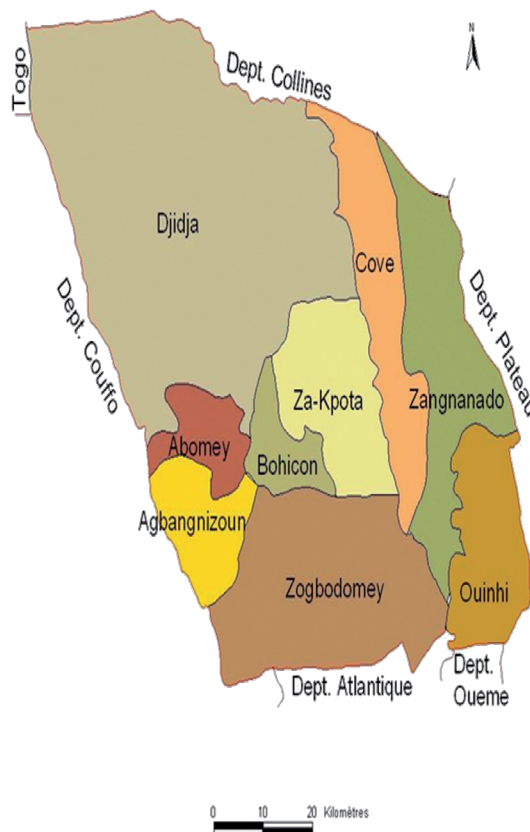
REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE

DEPARTEMENT DU ZOU



Aime Firmin KOUTON
Prefet



PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT

1. Situation géographique

Le département du Zou est limité au Sud par les départements de l'Atlantique, du Mono et de l'Ouémé, à l'Ouest par la République Togolaise, à l'Est par le département du Plateau et au Nord par le département des Collines. Il est subdivisé en neuf (9) communes avec comme Abomey le chef lieu. Les autres communes sont: Agbangnizoun, Bohicon, Covè, Djidja, Ouinhi, Zangnanado, Za-kpota et Zogbodomey. Ces communes sont subdivisées en 76 arrondissements 427 villages et quartiers de ville. S'étendant sur une superficie de 5 243 km², le département du Zou occupe la zone Sud de l'ancien département du Zou

2. Milieu naturel

Le département du Zou est une zone de plateau de 200 à 300 m d'altitude. Il y règne un climat de transition entre le climat subéquatorial et le climat tropical humide du type soudanoguinéen du Nord-Bénin.

La moyenne pluviométrique annuelle varie entre 900 et 1200 mm d'eau. La période de croissance végétative varie entre 80 et 100 jours. Dans le Zou, il y a deux saisons de pluies : de mars à juillet et du mois d'août à octobre.

Les sols sont des terres de barre de type ferralitique argilo-sableux fortement dégradés mais très bien drainés à faible capacité de retentions. Profonds et faciles à travailler, ils conviennent à presque toutes les cultures. On observe également des vertisols et des sols hydromorphes dans les dépressions. La végétation est dominée par une palmeraie naturelle (*Elaeagnéensis*) et des graminées, mais compte quelques lambeaux de forêts classées ou forêts fétiches.

Le système de culture est caractérisé par :

- l'association palmier à huile et cultures annuelles ;

- la pratique de la jachère palmier

- la prépondérance de la culture du maïs, la culture du coton qui se développe de plus en plus dans le Zou.

Dans les localités périurbaines (Abomey, Bohicon) la production agricole ne constitue plus la source principale des revenus; le commerce, des transformations agro-alimentaires, la collecte de bois et les petits métiers prennent le pas sur les cultures saisonnières et pérennes et procurent l'essentiel du revenu.

PRESENTATION DU DEPARTEMENT DU ZOU

3. Caractéristiques démographiques

Selon les résultats du RGPH4 de mai 2013, la population du département du Zou est de 851 580 habitants composée de 407 030 hommes et 444 550 femmes soit un rapport de masculinité de 92 hommes pour 100 femmes. La densité de population est de 162 habitants au km². Sur les 9 communes du département, seulement 3 comptent plus de 100 000 habitants, il s'agit de : Bohicon 171 781 habitants, Djidja 123 542 habitants et Za-Kpota 132 818 habitants. Une seule ethnie reste majoritaire «Fon et apparentés» (92,3%). On note la présence aussi des Yoruba (3,2%) et les Adja (2,4%). Le catholicisme avec 26,6% est la religion dominante dans le Zou, suivie de la religion Vodoun (20,1%). Viennent ensuite les autres chrétiens (16,5%) et enfin les pratiquants du Christianisme Céleste (10,8%).

4. Infrastructures socio communautaires

D'énormes difficultés existent encore en matière d'approvisionnement en eau potable du fait que seulement 61% des ménages ont accès à l'eau de sources améliorées contre 71% au niveau national.

Sur le plan des infrastructures scolaires, on note un effort important car presque tous les villages et quartiers de ville disposent d'une école primaire, et des collèges à 1er cycle et à 2nd cycle sont présents dans beaucoup d'arrondissements.

Dans le domaine de la santé, on dénombre trois (3) zones sanitaires avec les 9 communes constituant le département du Zou, 69 centres de santé (dispensaire + maternité) et 10 maternités.

Sur le plan des infrastructures scolaires, on note un effort important car presque tous les villages et quartiers de ville disposent d'une école primaire, et des collèges à 1er cycle et à 2nd cycle sont présents dans beaucoup d'arrondissements.

5. Activités économiques du département

La distribution en pourcentage de la population par commune selon les branches d'activités dans le département du Zou. A la lecture de ce tableau, il ressort que les branches d'activités les plus dominantes dans ces différentes communes sont d'abord l'Agriculture, Pêche et Chasses, ensuite le commerce, restauration et hébergement et enfin, les autres services.

6. La commune de Djidja est la première dans le domaine de l'agriculture, pêche et chasses avec 72,5% suivie de la commune de Zagnanado avec 62,3%. Quant à la branche d'activité commerce, restauration et hébergement, les communes d'Abomey (35,7%) et de Bohicon (34,3%) sont celles dans lesquelles elle est plus dominante. Il en est de même pour la branche «autres services» qui occupe une place importante dans ces deux communes : Abomey (22,4%) et de Bohicon (20,1%). Activités agricoles

Ménages agricoles par commune

L'effectif des ménages agricoles par commune et par sexe du chef de ménage dans le département du Zou.

Il ressort de ce tableau que ce département compte, 68043 ménages agricoles dont 54713 dirigés par des hommes et 13330 dirigés par des femmes. Dans chacune des communes, les ménages agricoles dirigés par les hommes sont supérieurs à ceux dirigés par les femmes. Cependant, le nombre de ménages agricoles dirigés par les femmes est plus important dans la commune de Za-kpota (4589). Il est plus faible dans la commune d'Abomey (164).

Principaux domaines d'activités agricoles par commune

La distribution en pourcentage des ménages agricoles par commune selon les principaux domaines d'activités. On retient que dans le département du Zou, 98,5% des ménages agricoles exercent dans le domaine végétal, (1,1%) dans le domaine animal, contre (0,2%) dans l'halieutique.

Les 10 premières cultures

- le manioc et l'arachide sont les deux produits les plus cultivés par les ménages agricoles dans presque toutes les communes du département du Zou ;

- le maïs (34,2%) est beaucoup plus cultivé par les ménages agricoles de la commune de Djidja

Produits agricoles du PRSA par commune

- Sur les treize (13) produits du Programme de Relance du Secteur Agricole (PRSA), les cultures céréalières (60,8%) et les tubercules (24,0%) viennent en tête en terme de production des ménages agricoles du département ;

- Les mêmes tendances s'observent dans les communes

Types d'équipement

La distribution en pourcentage des ménages agricoles par commune du département du Zou selon le type d'équipement. Ce tableau montre que l'équipement traditionnel est plus utilisé par les ménages agricoles (90,1%), et ceci dans toutes les communes sans exception.

7. Pauvreté dans les communes

- L'indice de la pauvreté humaine (IPH) est plus élevé dans les communes de Za-Kpota (52,8%) et d'Agbangnizoun (50,9%) et plus faible dans les communes de Bohicon (28,8%) et d'Abomey (31,0%).

- En dehors de l'indice de la pauvreté d'existence plus élevé dans la commune de Ouinhi (61,1%), les niveaux les plus élevés des deux autres formes de pauvreté sont détenus par la commune de Za-Kpota.



DIVERSITES TOURISTIQUES ET CULTURELLES D'ABOMEY



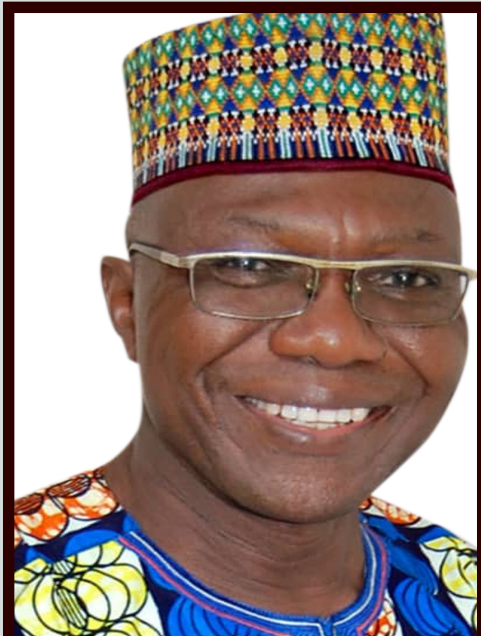


COMMUNE D'ABOMEY



Tél: +229 97 21 83 99

Email : abomeymairie@gmail.com



Kossi Antoine Louis DJEDOU
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Gabriel A. MÈDÉOU

DAM: Laurentine ADOSSOU DAVO

07 ARRONDISSEMENTS

1- CA Agbokpa :Eric Y. DAGBA

2- CA Détohou :Désiré DEGBO

3- CA Djègbé :Victor T. MATRO

4- CA Hounli : Emmanuel AZELOKONON

5- CA Sèhoun : Michel LOUCOU

6- CA vidolé : Blaise TCHEKPO

7- CA Zounzonmè : Laurent ASSOHOTO

Superficie : 142 km² Population : 92 823 habitants (RGPH4 - 2013) - Densité: 551 hab / Km² - 41 villages et quartiers de ville.

Limites géographique: au nord par la commune de Zè, au sud par une lagune et l'océan atlantique, à l'ouest par la commune de Tori-Bossito, à l'est par le lac Nokoué et la commune de So-Ava.

Abomey est une ville du sud de la République du Bénin, située à 145 km de Cotonou Chef-lieu du département du Zou, fondée au XVII^e siècle par le roi Houégbadja c'est la capitale historique de l'ancien Dahomey de 1625 à 1894. Cette ville a gardé de cette époque un ensemble de palais royaux inscrits au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.

Le musée historique d'Abomey, a été conçu dans l'enceinte des palais royaux d'Abomey, l'ancienne capitale, et a pour but de perpétuer la mémoire du royaume. En effet, jusqu'à une date récente, ces collections qui soutiennent le discours du témoignage et de la mémoire n'avaient jamais fait l'objet d'un inventaire systématique.

Une série de collections sont exposées dans le musée historique d'Abomey. Ces collections sont un ensemble des artefacts ou objets qui constituent la richesse de ce dernier (musée historique).



COMMUNE D'AGBANGNIZOUN

Tél: +229-.97 25 52 49. - 67 03 15 91

Email : mairie_agbangnizoun@yahoo.fr



Clétus Oscar KOUHOLI
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Aristide GNANSOUNOU

DAM: Alfred Donaldo ZOGO

10 ARRONDISSEMENTS

1- CA Adanhondjigon : Ferdinand HESSA

2- CA Adingnigon : Firmin NANSI

3- CA Agbangnizoun : Cossi Gaspard GBOLI-HONON

4- CA Kinta : Brice LANKOUTIN

5- CA Kpota : Alexis DOHOUNKPE

6- CA Lissazoumè : Vincent HOUNLELOU

7- CA Sahè : Désiré GAGBEHOU

8- CA Sinwé : Basile AYAYEVO

9- CA Tanvè : Thierry Hervé S. N. AZONHE

10- CA Zoungoudo : Paulin ASSOUKA

Superficie: 244 km² Population: 72.549 habitants (RGPH4 - 2013) - 53 villages et quartiers de ville.

Limites géographiques : Nord : Commune d'Abomey et de Djidja, Sud : Commune de Lalo, Ouest : commune de Klouékanmey, Est : Commune de Bohicon et de Zogbodomey

Principales ethnies : Fon, Adja, yoruba.

Religions : Traditionnelle (80,6%), catholicisme (11%), Protestantisme (0,5%), Musulmane (0,5%), Autres (7,7%).

Ressources agricoles : maïs, niébé, arachide, tomate, manioc, cultures maraichères, etc.

Ressources en élevage : Bovins, ruminants, porcins, volailles, caprins.

Ressources halieutiques : la pêche est peu pratiquée.

Culture de rente : Arachide, huile de palme.

Agbangnizoun sous-préfecture en 1990 est devenu commune en février 2003 conformément à la loi n°97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale en République du Bénin.

Elle était un lieu fortement habité par les antilopes appelé en langue fongbé «Agbanlin»



COMMUNE DE BOHICON



Tél: +229 65 26 45 45

E-mail : mairiedebohicon@gmail.com



Rufino d'ALMEIDA
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Bertin AGBO

DAM: Elisabeth AGBOSSAGA

10 ARRONDISSEMENTS

1- CA Bohicon I : Germain YAOU

2- CA Bohicon II : Alaxandre AKOUTOU

3- CA Agongointo : Gilbert ADJATOME

4- CA Avogbanna : Emmanuel AZOKPOTA

5- CA Gnidjazoun :Eusèbe MEWEDOHOU

6- CA Lissèzoun :Arnaud S. Elysée KINSY

7- CA Ouassaho : Guillaume Marius AZAGOUN

8- CA Passagon :Nicaise C. QSSOGBAWINGNAN

9- CA Saclo : Achille DJOSSIN

10- CA Sodohome : Patrice A. Sagbo AGONHESSOU

Superficie: 139 km² Population: 209.742 habitants (Projection INSAE - 2020) - 66 villages et quartiers de ville.

Limites géographiques : Nord : Commune de Djidja - Sud : Commune de zogbodomey
Ouest : commune d'Abomey et d'Agbangnizoun - Est : Commune de Zakpota.

Principales ethnies : Fon, Adja et yoruba. Peulh, Lokpa, Bariba, Otamari.

Religions : Traditionnelle (14,0%), catholicisme (37,7%), Protestantisme (2,2%), Musulmane (6,4%), Autres Chrétiens (18,3%) , Autres religions (12,8) Christianisme Céleste: (6,4%)

Ressources agricoles : maïs, niébé, arachide, tomate, manioc.

Ressources en élevage : Bovins, caprins, ovins.

Ressources halieutiques : la pêche est peu pratiquée.

Culture de rente : Arachide, Coton

Ressources naturelles : Gisements minières (argile et marbre), carrière de sable, de gravier et de latéral et des eaux souterraines, forêt.

Ressources touristiques : Temple vodoun, lieux sacrés (sources et forêts), marchés, produit artisanaux.

Autres domaines porteurs : Transport, Industrie, artisanat, transformation agricole, hôtellerie¹



COMMUNE DE COVE

Tél: +229 97 22 66 20

Email : villecove@gmail.com



Auguste Amoussou AIHUNHIN
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Basile Sonon VODOUNKPÈ

DAM: Pascal COSSI SODJO

08 ARRONDISSEMENTS

- 1- CA Adogbé : Abel GOUGBEDJI
- 2- CA Gounli : Victor K. GANDAHO
- 3- CA Houèko : Edgard H. AHOMONDJI
- 4- CA Houen-hounso : Cyprien G. HOUNDOTE
- 5- CA Lainta-Cogbé : Ferdinand L. HOUSSOU
- 6- CA Naogon : Luc Jonas AGBLA
- 7- CA Soli : Euphrem ABADA
- 8- CA Zogba : Appolinaire KOUHOSSOUNON

Superficie: 525 km² Population: 51 247 habitants (RGPH 4 - 2013) Densité: 98 hab / Km²
40 villages et quartiers de ville.

Limites géographiques : Nord : Commune de Dassa-Zoumè, Sud : Commune de Zogbodomey et de Zagnanado, Ouest : commune de Djidja, de Za-kpota, et de Zogbodomey ; Est : Commune de Zagnanado.

Principales ethnies : Fon, Adja, yoruba.

Religions : Traditionnelle (47,9%), catholicisme (36%), Protestantisme (0,5%), Musulmane (2%), Autres (13,6%)

Ressources agricoles : Maïs, Coton, Arachide, Manioc, Riz.

Ressources en élevage : Bovins, ovins, caprins.

Ressources halieutiques : la pêche est peu pratiquée.

Culture de rente : Arachide, Coton

Ressources naturelles : Argile, kaolin, granite, sable, et latérite. sable fluvial de gravier roulé.

Sites touristiques: 1- forêt sacrée de Kponzoun 2- Palais Dada ZEHE 3- Sangniga 4- Fionzoun 5- Afounso 6- Temple Vodoun Covè 7- Temple Hêvioisso 8- La Rhoneraie et le Lac Nakava.



COMMUNE DE DJIDJA



Tél: +229 94 94 04 04
Email : mairie.djidja@yahoo.fr



Denis GLEGBETO
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Félicien GANGAN

DAM: Dieudonné ALLO

12 ARRONDISSEMENTS

1- CA Djidja C : Eloi DJODJO

2- CA Agondji :Ferdinand GOUKPANIAN

3- CA Agouna :Cosme KOULOUKOU

4- CA Dan :Marcel GUIDIHOUNME

5- CA Dohouimè : Benoit SEGBADJO

6- CA Gobaix : Dorothee GBONONGBA

7- CA Oumgbègamè : Léopold AGONGNIDJESSOU

8- CA Monsourou : Mathieu AVOHOU

9- CA Mougnon : Célestin KPAMEGAN

10- CA Houto : Idéibert GOUN

11- CA Setto : Mathias AGNOUN

12- CA Zounkon : Chrephis ESSEKO

Superficie: 2 184 km² Population: 123.184 habitants (RGPH4-2013) - Densité: 57 hab / Km² - 95 villages et quartiers de ville

Limites géographiques : Nord : Commune de Dassa et de Savalou, Sud : Commune d'Abomey et de Bohicon, Ouest : commune d'Aplahoué et République du Togo ; Est : Commune de Covè.

Principales ethnies : Fon, Agou, Mahi.

Religions : Traditionnelle (81,3%), catholicisme (7,5%), Protestantisme (0,4%), Musulmane (1,5%), Autres (9,3%).

Ressources agricoles : maïs, niébé, arachide, tomate, manioc, sorgho, igname.

Ressources en élevage : Bovins, caprins, ovins, volailles.

Ressources halieutiques : Poissons d'eau douce.

Culture de rente : Arachide, Coton.



COMMUNE DE OUINHI

TÉL: +229 97 29 12 45



Babatoundé Jonas HOUESSOU

Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Yémalin Noël EZIN

DAM: David OGOUBIYI

04 ARRONDISSEMENTS

1- CA Ouinhi: Jérôme DANVIDE

2- CA Sagon :Isidore ODJO

3- CA Tohouès : Prospère ALLADJO

4- CA Dasso :Cyprien KPADONOU

Superficie: 483 Km² - Population: 68.555habitants (dernière recensement) - Densité: 503 hab / Km² - 40 villages et quartiers de ville.

Limites géographiques: au nord par la commune de Zagnanando, au sud par la commune de Bonou dans l'Ouémé, à l'ouest par les communes de Zagnanando et de Zogbodomè, à l'est par la commune de Adja-Ouèrè.

Langues parlées et occupation du territoire:Pays Agonli, Ouinhi est une commune occupée majoritairement par les Mahis et les Fons, nonobstant la présence d'autres groupes socio-culturels comme les Hollis, les Yorubas, les Adjass...

Economie: la commune de Ouinhi est essentiellement agricole. Ses braves agriculteurs cultivent presque tous les produits vivriers, toutes les céréales et tous les tubercules, sauf la pomme de terre. Actuellement, la culture rizicole connaît un essor inégal à cause de ses grandes superficies de bafonds. Le coton également y est fortement cultivé.

La pêche, la chasse, l'élevage, et l'artisanat constituent également des activités génératrices de revenus non négligeables.

Ressources naturelles/ gisement de sable, de gravier, de calcaire, de latérite, et de gypse.

Touristiquement et culturellement parlant, l'on peut visiter les villages d'éco-tourisme de Tohouè qui comportent des forêts sacrées mystérieuses, le masque Guèlèdè, le culte oro..



COMMUNE DE ZA-KPOTA



TÉL: +229 22 10 03 78 / 22 10 03 79

Email : mairiezakpota@gmail.com



Azonsi Félicien DANWOUIGNAN
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Sessi Hospice Frédy HONONTA

DAM: Basile ADIMALE

08 ARRONDISSEMENTS

1- CA Allahé: Fidèle VITINDJO

2- CA Assanlin: François TOTIN

3- CA Houngomè : Jérôme E. SEHOU

4- CA Kpakpamè : Désiré AFFOKPA

5- CA Kpozoun : Cossi Luc LANTEFFO

6- CA Za-Kpota : Jean HAGLA

7- CA Za-Tanta : Prosper GBOYITASSIEN

8- Zeko : Félix NOUGLOI

Superficie : 409 km² Population : 132 818 habitants (RGPH4-2013) - 69 villages et quartiers de ville.

Limites géographiques : Nord : Commune de Djidja, Sud : Commune de Zogbodomey, Ouest : commune de Djidja et de Bohicon Est : Commune de Covè

Principales ethnies : Mahi, Yoruba, Dendi.

Religions : Traditionnelle (75,4%), catholicisme (7,7%), Protestantisme (1,1%), Musulmane (0,5%), Autres (15,3%)

Ressources agricoles : maïs, niébé, arachide, tomate, manioc, sorgho, igname, taro, cultures maraîchères, oranges, arcades.

Ressources en élevage : Bovins, caprins, ovins, volailles, porcins.

Ressources halieutiques : Tilapia, Silures, « hwa », serpents, caïmans, Tortures géantes

Culture de rente : Arachide, Coton.



COMMUNE DE ZANGANADO



Email : mairiezakpota@gmail.com
Tél: 97 09 40 92



Justin KANNINKPO
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Athanase DEGAN

DAM: Victor AHOLOUKPE

06 ARRONDISSEMENTS

1- CA Agonli - houègbo :Jonas YRHOUME

2- CA Banamè :Méthode HOUNGBEME

3- CA Dovi: Alphonse HOUNMALON

4- CA Don - Tan : Lucien AIZAN

5- CA Kpédékpo : Damase DAGNIHOUN

6- CA Zangnanado Centre: Patrice KPESSOTON

Superficie: 750 km² - Population: 55 061 hab (RGPH4-2013) - Densité: 73 hab/Km² - 43 villages et quartiers de ville.

Limites géographiques :Nord : Commune de Dassa-Zoumè, Sud : Commune de Ouinhi et de Zogbodomey, Ouest : commune de Covè, de Zakpota et de Djidja Est : Commune de Kétou et d'Adja-ouère

Principales ethnies : Fon, Holli, Mahi.

Religions : Traditionnelle (30,5%), catholicisme (46,5%), Protestantisme (1,0%), Musulmane (2,8%), Autres (19,5%)

Son climat est de type intermédiaire entre le climat subéquatorial maritime et le climat soudano-guinéen. La commune de zangnanado est caractérisée par deux saison sèche et deux pluvieuses en alternance.

Touristiquement parlant, l'on peut découvrir les temples Guézo-lègba, Glèlè-lègba, le site Awovidigbanmè, le camp des amazones.

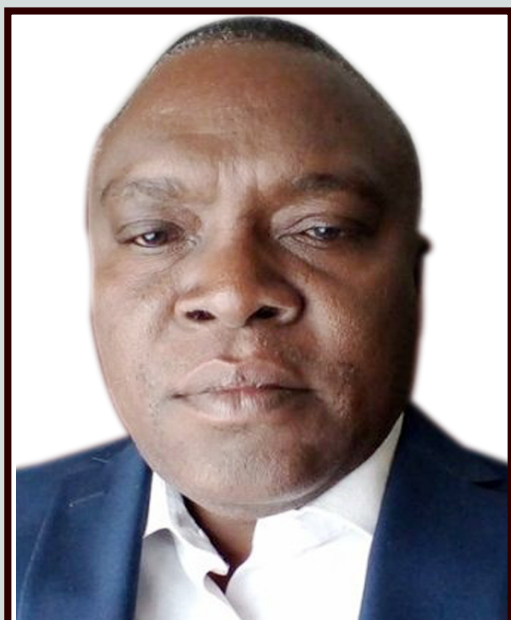
Découvrez également le lac Azili, Agonvè.

Culturellement, Zangnanado offre une diversité de rythms et de danses tels que le guèlèdè, le sato, le toba, le tchinkounmè, le goh...



COMMUNE DE ZOGBODOMEY

Email :mairiezogbodomey@yahoo.fr



David TOWEDJE
Maire

ADJOINTS AU MAIRE

PAM: Daniel HOUESSE

DAM: Justin SAVASSI

11 ARRONDISSEMENTS

1- CA Akiza : Francois AGBODJI

2- CA Avlamè : Alexis GBAFONOU

3- CA Cana 1 : Aliou SOUFIANE

4- CA Cana 2 : Florent DOSSOUNON

5- CA Domè : Innocent MEHOU

6- CA Kpokissa : Jean TODJINOU

7- CA Koussoukpa : Yvon AGOSSA

8- CA Massi :Cyprien DOSSOU-HLA

9- CA Tanwé-Hessou : Antoine AZAGUISSO

10- CA Zogbodomey : Patrice ATTA-DOHA

11- Zoukou: Cyrille SEHA

Superficie:825 Km2 - Population: 92 935 hab (RGPH4-2013) - Densité: 120,6 / km2 - 80 villages et quartiers de ville.

Limites géographiques : Nord : Commune de Bohicon, de Covè et de Za-kpota, Sud : Commune de Lalo et Toffo, Ouest : commune d'Agbagnizoun ; Est : Commune de Zagnanado et Quinhi

Principales ethnies : Fon, Yoruba, Adja.

Religions : Traditionnelle (66,5%), catholicisme (15,1%), Protestantisme (2,9%), Musulmane (3,1%), Autres (12,4%)

Nonobstant la culture du palmier à huile, l'économie de la commune se base sur d'autres cultures vivrières et de rente comme: le maïs, le haricot, l'arrachide, le manioc

Zagnanado est située au sud du Bénin, et abrite le fameux camp militaire de Ouassa. Elle est la porte d'entrée dans le département du zou, par la Route Nationale Inter-Etat 1 et jouit d'une biodiversité et d'une pluviométrie largement marquées par la forêt classée de la Lama.

QUELQUES REALISATIONS DU PAG 2016-2021



LE BENIN EN PLEIN DEVELOPPEMENT



PROJET ASPHALTAGE

LE PAG EN SOMMAIRE QUELQUES REALISATIONS



LE BENIN SUR LES RAILS DU DEVELOPPEMENT



PROJET ASPHALTAGE

Tout développement d'une nation passe par le développement des routes pour une circulation fluide et transit aisé des marchandises et des biens



RENOVATIONS ET CONSTRUCTIONS DES MARCHES

La Modernisation des marchés du Bénin constitue aussi un pôle important du Programme d'Action du Gouvernement. A cet titre, plusieurs communes sont bénéficiaires de ce programme qui vise à créer des conditions plus confortables aux commerçants dans l'exercice de leurs activités commerciales. Cette ambition du Président Patrice Talon va impacter toutes les communes du Bénin à l'horizon 2025 et changera positivement le visage des centres commerciaux au Bénin, pour le bonheur des usagers.





RENOVATION DU STADE GENERAL MATHIEU KEREKOU



CONSTRUCTION DE 22STADES MUNICIPAUX



LA ROUTE DE LA PÊCHE

QUELQUES PROBANTES ET EPATANTES REALISATIONS DU PAG

LES MICROCREDITS ALAFIA AUX PLUS PAUVRES

Lutte contre la pauvreté : Le Gouvernement du Président Patrice TALON a relancé les micro-crédits aux plus pauvres avec de nouveaux avantages.

Les concitoyens en besoin de financement pour mener des activités génératrices de revenus peuvent désormais faire les formalités (très souples) auprès des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) partenaires au FNM sur toute l'étendue du territoire national.

LE CREDIT QUI VIENT DESORMAIS A VOUS

Sur toute l'étendue du territoire national, le nouveau mécanisme mis en place comporte de réelles innovations qui simplifient la vie aux béninoises et béninois, demandeurs de crédits et qui pourront le recevoir rapidement et directement dans leurs téléphones sans besoin de connexion internet.

«Microcrédit Alafia» est la nouvelle appellation : «Microcrédit» comme symbole incontournable de l'autonomisation des couches démunies et «Alafia» comme symbole de prospérité.

LES AVANTAGES LIÉS AU MICROCREDIT ALAFIA

- *Le crédit vous revient moins cher à un taux de 4% sur 6 mois contre 8,5%, l'année dernière (vous prêtez 50 mille contre 2 mille d'intérêt après 6 mois)*
- *La carte CARMES est supprimée (vous ne déboursez plus 5 mille pour cette carte avant de bénéficier du crédit)*
- *Les retraits de crédit se feront désormais dans les cabines des réseaux mobiles MTN et MOOV sur toute l'étendu territoire national (sans intermédiaire et sans frais de retrait)*
- *Le remboursement se fera à partir de vos téléphones portables à travers un simple code *810#*
- *La possibilité de demander un microcrédit, selon la taille de l'activité (30 à 50.000 FCFA).*
- *La possibilité de demander jusqu'à 100.000 FCFA après avoir bien remboursé le crédit de 50.000*
- *Plus besoin de connexion Internet avant l'enrôlement des bénéficiaires.*
- *Les délais de décaissement désormais réduits.*



MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA MICRO FINANCE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN





LA CENTRALE ENERGETIQUE DE MARIA-GLETTA



ELECTRIFICATION DU RESEAU ROUTIER





MINISTRE DE L'AGRICULTURE DE
L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

FND BENIN

Fonds National de Développement Agricole



Le Fonds national de développement agricole (Fnda) est mis en place pour promouvoir l'investissement privé dans le secteur agricole au Bénin. Plus de trois années après sa création, l'institution s'est engagée avec les banques commerciales et 15 Structures financières Décentralisées (Sfd) avec pour objectif de faciliter l'accès au financement agricole



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Programme d'Actions du Gouvernement

Volet Agriculture



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Programme d'Actions du Gouvernement

Volet Agriculture

